



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

DU POLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ



Chancelée à La Vergne



Foyer Paule Maraux



Foyer Pont l'Abbé



Foyer Saintes

SOMMAIRE

Première partie

- A. Présentation introductive du pôle
 - 1. Capacités autorisées
 - 2. Moyens financiers et humains
- B. Organisation – Implantation des établissements et services du PHD
- C. Organigramme

Deuxième partie

Focus sur l'activité globale : PEAD/APMN/SAS/IPM/HEA/Chancelée/MNA

- Taux d'occupation par activité et par établissement
- Nombre de journées extérieures par activité et par établissement
- File active 2023-2025 / SAS-Foyers ados- Chancelée – PEAD- APMN – MNA
- Nombre de sorties dans l'année 2022-2024 / SAS - Foyers ados – Chancelée – PEAD – APMN – MNA

Troisième partie

- A. Quelques indicateurs du CPOM 2025
 - Séjour de rupture 2025
 - Séjours de revitalisation interne 2025
 - PEAD :
 - o Nombre de jours de repli
 - o Nombre d'enfants concernés par les jours de repli
 - o Nombre de jours de répit
 - o Nombre d'enfants concernés par les jours de répit

Quatrième partie

A. Bilan

- Concrétisation du projet de déménagement du foyer Gambetta
- Déménagement des locaux administratifs de Saintes et Beurlay
- Evolution administrative et comptable des services et établissements
- Réorganisation du service APMN
- Evolution du service PEAD (futur service AED et AEMO RH)
- Démarche d'Amélioration Continue des Pratique (DAPCP)
 - o Les résultats de l'évaluation externe 2025 (chiffres)
 - o Tableau des axes de progrès prioritaires
 - o Tableau DAPC évaluation interne 2023-2027
- Evènements Indésirables et Graves – EIG :
 - o Chiffres 2025
 - o Analyse/ enseignements
- Plaintes et réclamation
 - o Chiffres 2025
 - o Analyse / enseignement
- Décloisonnement entre les services
- Des projets d'animation inédits
- Des camps pour soutenir la relation
- Participation aux formations initiale/ accueil de stagiaires
- Formation professionnelle continue
- Rencontre avec les partenaires du service
- Evaluation externe de Chancelée

B. Perspectives 2026

- Des enjeux
- Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

A. Présentation introductive du pôle

Le Pôle Hébergement Diversifié a vu le jour en mai 2014. Il est le résultat de la réunion de trois établissements, la Maison d'Enfants de Chancelée, l'Institut Paule Maraux de Rochefort et l'Hébergement Educatifs pour Adolescents de Saintes.

Depuis cette année 2025, nous avons pu créer une organisation comptable correspondant à la réalité éducative. Le pôle hébergement diversifié, aujourd'hui se présente ainsi :

- Une Maison d'enfants accueillant 27 mineurs de 6 à 13 ans
- Un foyer d'adolescent accueillant 10 jeunes de 14 à 18 ans à Rochefort
- Deux foyers d'adolescents accueillant 20 jeunes de 14 à 18 ans sur les villes de Saintes et Pont l'Abbé d'Arnoult.
- Un service PEAD pour 38 mineurs âgés de 3 à 18 ans.
- Un service APMN (Saintes et Rochefort) qui accompagne 24 jeunes (17 ans à 21 ans)
- Deux lieux de vie à Rochefort pour 25 mineurs non accompagnés.
- Un service d'adaptation sociale « Transbordeur » à Rochefort qui accompagne 8 mineurs de 16 à 18 ans.

1) Capacités autorisées

- Chancelée : 27 places d'internat
- PEAD : 38 places
- HEA : 20 places d'internat
- APMN 24 places : 12 places à Saintes et 12 places à Rochefort
- IPM : 10 places d'internat
- MNA 20 places : 10 au relais et 10 au Mina
- SAS : 8 places

Pour la période de 2025, la capacité autorisée pour la totalité du Pôle représente 147 places.

2) Moyens humains

Les moyens humains du pôle se composent de :

- 3 secrétaires
- 4 agents d'entretien (dont 2 chauffeurs pour Chancelée)
- 1 agent polyvalent à Chancelée
- 14 surveillants de nuit
- 6 maitresses de maison
- 61 éducateurs (ES/ ME/ Educateur sportif/ AES/.....)
- 6 psychologues à temps partiel
- 6 chefs de service
- 1 directeur délégué à temps partiel
- 1 directrice

B. Organisation – Implantation des établissements et services du PHD

Les internats et services sont situés sur les villes de Saintes, Rochefort, La Vergne, Pont l'Abbé d'Arnoult. Le service « La Frégate » intervient sur les secteurs Sud (Saintes et Saint Jean d'Angély) et Nord (Rochefort et La Rochelle).

Le siège du pôle est positionné à Saintes depuis septembre 2023.

En 2025, sur le plan des adresses administratives le PEAD est rattaché à l'HEA. Le SAS Transbordeur et les 2 lieux de vie MNA sont, quant à eux, rattachés à l'Institut Paule Maraux.



CHANCELEE

1 chemin de la Fayolle
17400 LA VERGNE



05.46.32.33.00



FOYER ÉDUCATIF

10-12 rue clone du loup
17250 PONT L'ABBE
D'ARNOULT



09.72.93.69.12



FOYER ÉDUCATIF

85 Avenue Gambetta
17100 SAINTES



05.46.74.31.99



FOYER ÉDUCATIF

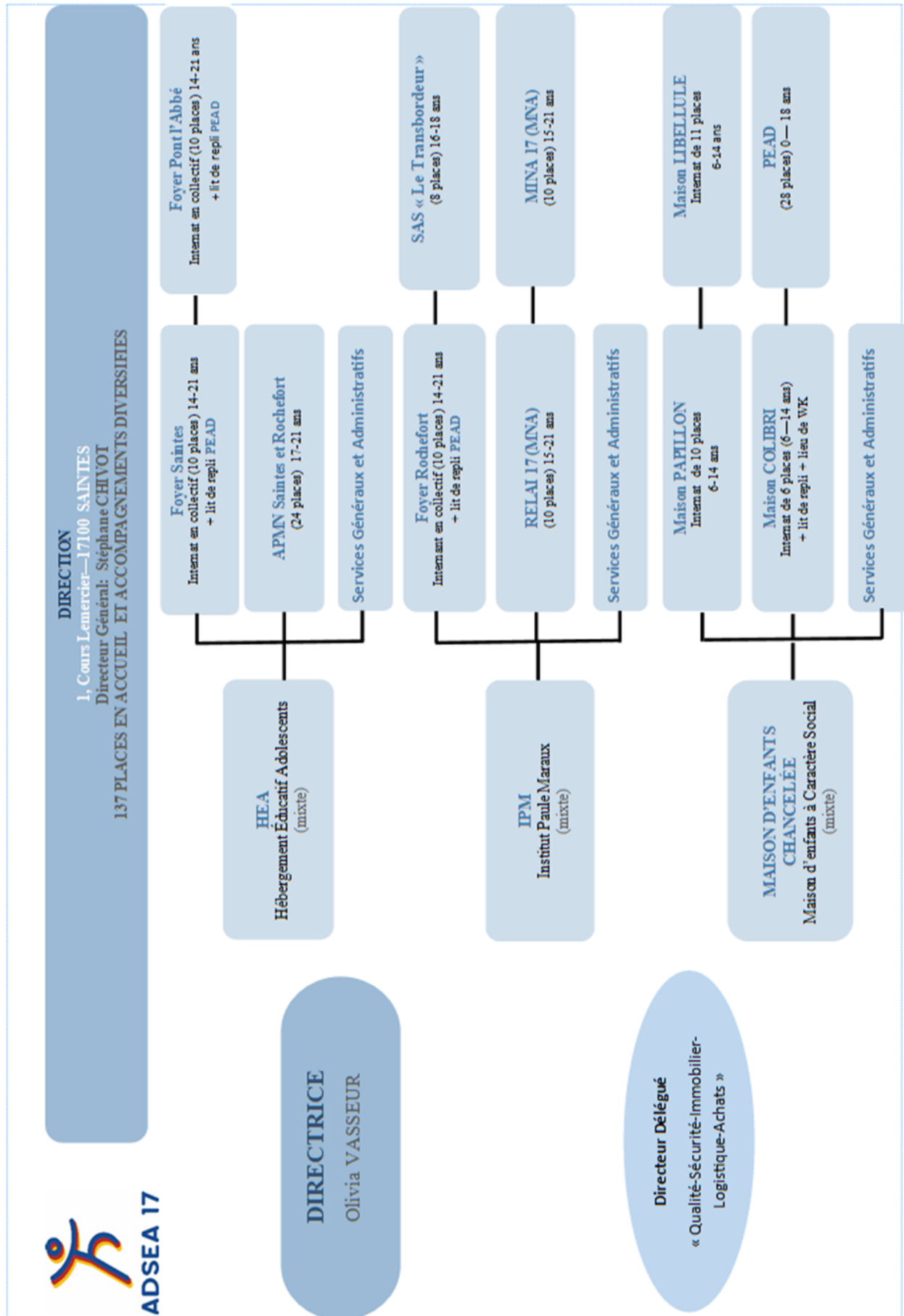
179 Rue Pierre LOTI
17300 ROCHEFORT



05.46.99.68.21



C. Organigramme du pôle



DEUXIEME PARTIE

Focus sur l'activité globale du PHD

Le taux d'occupation pour l'année 2025 se répartit comme suit :

- Les foyers de HEA : 92.51 %
- L'APMN : 96,69%
- La Maison d'Enfants de Chancelée à 94.63 %
- Le PEAD à 92.03 %,
- Le foyer IPM 90.49 %
- Le SAS 95.72 %
- Les lieux de vie : MINA – 99,45 % - Relai 17- 99.45 % pour les 10 places accordées.

Nous n'avons pas effectué de journées extérieures au sein du pôle en 2025, tout comme en 2024.

En file active, le pôle hébergement diversifié a accompagné 202 enfants et jeunes durant l'année, répartis de la manière suivante :

- 33 enfants (MECS de Chancelée, internat)
- 40 enfants (PEAD)
- 26 adolescents (foyers ado HEA)
- 36 jeunes (APMN)
- 18 adolescents (foyers ado IPM)
- 30 (lieux de vie MNA)
- 19 jeunes (SAS Transbordeur).

68 enfants ont quitté les dispositifs durant l'année :

- 7 pour l'internat de Chancelée
- 12 pour le PEAD
- 8 pour les foyers ado HEA
- 13 pour l'APMN
- 8 pour le foyer ado IPM
- 7 pour les lieux de vie MNA
- 13 pour le SAS Transbordeur.

TROISIEME PARTIE

Commentaires au sujet des indicateurs CPOM 2025

Depuis plusieurs années, les directeurs de MECS du département ont mis en place un dispositif que nous appelons séjour « oxygène » qui a pour but de permettre l'éloignement d'un jeune du collectif, pendant quelques jours.

Nous avons fait appel à « Cheval et Insertion » en début d'année.

Nous avons dû réaliser 4 séjours de rupture (la maison des cœurs en couleurs, assistant familial).

Dans ces cas, un séjour a été organisé pour une jeune fille ayant besoin d'être accueillie quelques jours, hors du collectif, avec un accompagnement individualisé.

Les 3 autres séjours de rupture ont fait suite à des accompagnements particuliers au sein du pôle hébergement diversifié.

Ainsi, sur l'année 2025, nous avons poursuivi nos actions de prévention des ruptures grâce au dispositif du SAS Transbordeur, en organisant 8 mini séjours sur les temps scolaires. Ces moments ont permis, à partir d'un accompagnement particulier pour des jeunes qui ne sont pas en capacité de s'inscrire dans des projets, notamment scolaires, ou qui mettent en danger leur intégrité physique et psychique.

Nous devons améliorer encore le suivi des projets d'accompagnements personnalisés, la révision de ceux-ci au bout de six mois d'intervention n'est pas encore un automatisme.

Le tableau des indicateurs ayant été présenté en avril 2025, nous n'avons pas réussi à mettre en place un support permettant de renseigner de manière précise les éléments touchant à la santé, mais ces éléments, comme l'an dernier, sont au cœur de nos préoccupations et actions.

QUATRIEME PARTIE

A. Bilan 2025

Une évolution dans l'organisation du pôle

Suite à l'accord de la Direction Enfance Famille, le service PEAD « La Frégate » est devenu un service à part entière, tout comme l'APMN.

Le départ en retraite de la secrétaire de notre établissement de Rochefort a permis de réorganiser le pôle secrétariat. Ainsi, un secrétaire à temps plein assure la gestion administrative du foyer de l'institut Paule Maraux, du SAS Transbordeur, des deux lieux de vie MNA et une partie de l'APMN située à Rochefort.

La secrétaire de Saintes assure la gestion administrative des deux foyers de HEA, d'une partie de l'APMN située à Saintes et du service PEAD.

Enfin, la secrétaire de la MECS de Chancelée assure la gestion administrative de ce lieu et assure les missions de secrétaire de Direction pour le pôle.

Le déménagement des locaux administratifs de Saintes et de la maison du PEAD de Beurlay.

En janvier 2025 le siège du PHD ainsi que les locaux administratifs de l'HEA et de l'APMN de Saintes ont quitté leurs bureaux du Cours Lemercier pour s'installer au 9 rue de l'Ormeau de Pied, où se trouve le siège de l'AEMO. Nous avons emménagé dans les locaux laissés par KPMG.

Le service « La Frégate » nous a rejoint dans ces locaux.

La recherche d'une stabilité des équipes qui reste une priorité et une participation régulière aux forums pour l'emploi.

L'un des enjeux de l'année 2025 a consisté à répondre, au mieux, aux problématiques de recrutement, tout en garantissant une qualité dans l'accueil et l'accompagnement des enfants, adolescents, jeunes majeurs et familles.

Cette problématique nécessite, pour les jeunes professionnels et pour les non diplômés un management de proximité par les chefs de service, qui doivent gérer un service dans tout ses aspects, mais aussi garantir de bonnes pratiques de la part de personnes apprenantes.

Au sein des foyers HEA, nous avons accueilli un apprenti ME en septembre 2025, et accompagnons un salarié en CDI vers la formation d'AES.

Au sein du foyer IPM, nous avons également accueilli un apprenti ME en septembre 2025.

Enfin, au sein de la MECS de Chancelée, nous avons déjà accueillie une apprentie ES en septembre 2024 et accompagnons une salariée en CDI vers la formation ME, depuis septembre 2025.

Toutes ces nouvelles actions répondent aux besoins de former les professionnels déjà recrutés, et fidéliser des apprentis pour rejoindre nos équipes à l'issue de leur parcours de formation.

Les démarches d'Amélioration Continue des Pratiques (DACP) présentées ci-dessous, s'appuient sur les évaluations externes effectuées dans les trois établissements du pôle et dont les résultats sont les suivants :

En 2025 pour la MECS de Chancelée, la synthèse des cotations indique :

- La personne : 3,42
- Les professionnels : 3,11
- L'ESMS : 2,78

En 2024 pour l'Institut Paule Maraux, la synthèse des cotations indique :

- La personne : 3.45/4
- Les professionnels : 3.39/4
- L'ESSMS : 3.31/4

En 2023, pour l'hébergement éducatif pour adolescents, la synthèse des cotations indique :

- La personne 3.58/4
- Les professionnels : 3.39/4
- L'ESSMS : 3.03/4

- Tableau des axes de progrès prioritaires

HEA
PLAN D'AMÉLIORATION 2024 - 2028

AXES PRIORITAIRES 2024-2028 -- > Relevant en premier lieu du COPIL DACP de HEA	2024			2025				2026				2027				2028			
	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er trimestre	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er trimestre	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er trimestre	2ème tri	3ème tri	4ème tri	1er trimestre	2ème tri	3ème tri	4ème tri
Formaliser les pratiques en matière de liberté d'aller et venir dans le règlement de fonctionnement des internats collectifs																			
Formaliser les règles à partager entre professionnels en matière de respect de la vie privée et de l'intimité de la personne dans le règlement de fonctionnement.																			
Intégrer dans le dossier d'admission le règlement de fonctionnement et rédiger un nouveau règlement de fonctionnement pour les services APMN / MNA / SAS																			
Adresser les formulaires d'autorisation du droit à l'image aux majeurs accompagnés																			
Etablir une fiche permettant de vérifier que les mineurs et leurs responsables légaux ont bien été destinataires de la remise des documents légaux au moment de l'accueil																			
Introduire dans le livret d'accueil une mention portant l'engagement de la structure en matière de confidentialité et de protection des données																			
Intégrer dans le rapport annuel d'activité une analyse consolidée des plaintes et réclamations																			
Intégrer dans le rapport annuel d'activité une analyse consolidée des EIG																			
Renforcer les partenariats en matières de santé mentale																			
Adapter le projet d'accompagnement des jeunes aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme																			

■ en cours de traitement
■ réalisée
■ en attente

IPM
PLAN D'AMÉLIORATION 2025 - 2029

AXES PRIORITAIRES 2025-2029 -- > Relevant en premier lieu du COPIL DACP de IPM	2025				2026				2027				2028				2029			
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Etablir une fiche permettant de vérifier que les mineurs et leurs responsables légaux ont bien été destinataires de la remise des documents légaux au moment de l'accueil + information des modalités d'accès à son dossier																				
Organiser des sessions de sensibilisation et d'actualisation des droits des personnes accompagnées, des risques (fugues, sexualité, harcèlement, radicalisme)																				
Sensibiliser les professionnels à la prévention et à l'éducation à la santé																				
Mettre en place un programme de prévention et d'éducation à la santé pour la personne accompagnée																				
Partager et réactualiser le plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence de HEA																				
Construire des outils d'aide à l'évaluation des besoins en termes de santé mentale et au repérage des risques des situations de rupture de parcours																				
Repérer les outils existants pouvant formaliser le travail mené dans tous les domaines de l'accompagnement																				

en cours de traitement
 réalisée
 en attente

CHANCELEE
PLAN D'AMÉLIORATION 2026 - 2030

AXES PRIORITAIRES 2026-2030 -- > Relevant en premier lieu du COPIL DACP de chancelée	2026				2027				2028				2029				2030			
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Valider et communiquer le projet d'établissement (direction)																				
Afficher les documents relatifs aux droits de la personne accompagnée au sein de tous les pavillons (chefs de service)																				
Mettre à jour tous les outils de la loi 2002-2 (direction et secrétaire)																				
Créer un document simplifié pour les enfants au sujet de l'accès aux informations qui les concerne (groupe de travail)																				
Etablir une fiche permettant de vérifier que les mineurs et leurs responsables légaux ont bien été destinataires de la remise des documents légaux au moment de l'accueil (direction et secrétaire)																				
Introduire dans le livret d'accueil une mention portant l'engagement de la structure en matière de confidentialité et de protection des données (direction et secrétaire)																				
Construire une cartographie des risques de maltraitance (groupe de travail pluri-disciplinaire)																				
Construire une procédure inter-établissement PHD pour concevoir des réponses à la violence (Chef de service + psychologue HEA, pour le PHD)																				
Créer des outils d'évaluation pour prévenir les risques de fugues, d'isolement, et les risques relevant de la santé (physique et mentale) groupe de travail																				

en cours de traitement
 réalisée
 en attente

EVALUATION EXTERNE (HEA-IPM-AEMO)
PLAN D'AMÉLIORATION 2024 - 2028

Point d'étape au 20 janvier 2025					2024				2025				2026				2027				2028			
AXES PRIORITAIRES CONSOLIDE 2024-2028 --> Relevant en premier lieu du CODIR					2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Finaliser la charte informatique																								
Etablir une cartographie des faits de maltraitance devant être signalés + Charte																								
Etablir une procédure relative au recueil et au traitement des plaintes et des réclamations																								
Etablir une procédure de signalement et de traitement de EIG																								
Etablir un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité																								
Renforcer la sensibilisation et la formation sur la bientraitance (tous métiers confondus)																								
Etablir une procédure " processus d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés "																								
Rendre prioritaire la formation des professionnels aux RBPP																								
Etablir une procédure ; Gestion du risque infectieux, développer de la formation																								

en cours de traitement
 réalisée
 en attente

Les établissements de HEA et IPM ont fait l'objet d'une évaluation externe, respectivement en 2023 et 2024. En 2025, c'est la maison d'enfant de Chancelée qui a fait l'objet d'une évaluation externe.

Les critères impératifs concernant tous les établissements ainsi que l'AEMO nécessitent la réalisation de procédures associatives (tableau 1) dont le pilotage est assuré par le Directeur Général, le Directeur de l'AEMO, le Directeur Délégué et la Directrice du pôle.

Ces procédures sont déployées au sein de tous les établissements et sont abordées dans les espaces de réunions des professionnels et dans les lieux d'expressions des personnes accompagnées (Réunions hebdomadaires des équipes, réunions institutionnelles, comités de pilotage de la démarche continue, Conseils de Vie Sociale).

Les critères standards qui demandent des progrès sont représentés dans les tableaux de HEA, de l'IPM et de Chancelée.

- Evènements Indésirables et Graves – EIG :

Nous avons déclaré 4 évènements indésirables durant l'année 2025. Une pour la MECS de Chancelée, une pour l'institut Paule Maraux et deux pour les foyers HEA. Hormis celle de Chancelée qui concerne un professionnel, les déclarations concernent des mises en danger des jeunes envers eux-mêmes ou les autres.

- Plaintes et réclamation

Nous avons eu à gérer une plainte au sein de la MECS de Chancelée, qui a été réglée à différents niveaux. Par la chef de service dans un premier temps, puis par un rendez-vous avec la direction. Une organisation particulière a été mise en place avec la Délégation Territoriale, ce qui a permis l'apaisement du parent et un accompagnement de l'enfant plus serein, pour lui et les professionnels dans la vie quotidienne.

- Décloisonnement entre les services

Cette année encore, les Conseils de vie sociale animés par la direction, en présence d'un chef de service, d'un administrateur référent, les actions transversales entre foyers, services, portés par les chefs de service, ont participé du decloisonnement des services.

Les formations collectives et transversales organisées par la Direction Générale, (bientraitance-conférence éthique annuelle) sont autant de moments où les professionnels sortent de leur quotidien et vont à la rencontre des problématiques des collègues.

Ces démarches sont essentielles pour continuer à développer les recherches de solutions internes au pôle, et cela participe de la réactivité face aux événements.

L'ouverture vers l'extérieur est aussi plus simple, notons, ici, notre participation à une action de « L'Ovale de l'Espoir » avec le stade rochefortais, la mise en place, via la direction enfance-famille, d'actions avec le Fond de dotation du stade rochelais, qui permet aux enfants, adolescents et professionnels de rencontrer des sportifs, mais aussi d'autres enfants, adolescents et professionnels.

Nous avons rejoint les groupes de travail sur les risques prostitutionnels de Saintes et La Rochelle, et sommes membre de la commission locale d'insertion des jeunes auprès de la mission locale de Rochefort- Marennes- Oléron. Les services du pôle qui sont participants sont le service APMN, le SAS Transbordeur et le foyer Paule Maraux.

- Des camps pour soutenir la relation

Comme indiqué dans le rapport d'activité des MNA, la question des séjours extérieurs, courts ou plus longs est importante dans la mesure où elle permet l'ouverture sur l'extérieur pour ces jeunes, et une meilleure gestion du stress occasionné par l'urgence de trouver un apprentissage et de constituer le dossier administratif en vue de l'obtention d'un titre de séjour.

Le service APMN a permis à quelques jeunes, encore cette année, de bénéficier de 4 jours de séjours avec les MNA.

Les foyers de Paule MARAUX et HEA ont organisé des courts séjours durant les vacances d'été.

Enfin, la MECS de Chancelée a mis en place plusieurs séjours plus courts qu'une semaine, et ont permis aux enfants de découvrir des lieux comme Bordeaux à Noël, Guernesey en mai dernier. Enfin, 15 enfants ont bénéficié de séjours individuels (colonie, AFRIM, Loup Garou, ALSH de Loulay).

- Participation aux formations initiales/ accueil de stagiaires 2025

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DATE DE STAGE	DUREE DU STAGE	SERVICE
RATEAUD C	ME 1 ^{ère}	IRTS Poitou Charentes	04/11/2024 16/05/2025	16 semaines	Chancelée
NAVARETTE R.	Découverte métier ME	France travail	10 au 21/02/25	2 semaines	Chancelée
BRIOUDES E.	Découverte métier ME	France travail	24 au 28/11/25	1 semaine	Chancelée
BONNIN C.	ME 1 ^{ère} année	IRTS Poitou Charentes	03/03/2025 16/05/2025	11 semaines	IPM
LEROY C.					Foyer IPM
SILVER L.					SAS
TARROUX L.					MNA
JADAULT E.					MNA
BONNIN C.					MNA

- Formation professionnelle continue 2025

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
FORMATION COLLECTIVE-INTER ETABLISSEMENT					
5 du PHD		Recyclage SST	S. FOR	1 j	ADSEA
4 du PHD		Gestes qui sauvent	UDSP17	1 matinée	ADSEA
5		Les outils collaboratifs 365		½ journée	ADSEA
FORMATION INDIVIDUELLE					
Audrey L.	Educatrice	Stimulation sensorielle et cadre Snoezelen	Gerfi +	5 j	Chancelée
Catherine M.	Educatrice	Les visites médiatisées en protection de l'enfance	Gerdi +	4 j	Chancelée
Yaelle M.	Psychologue	La sophrologie et la relaxation par le jeu	Cerf	5 j	Chancelée
Leslie H.	Educatrice	Les visites à domicile	Gerdi +	4 j	Chancelée
Marc V. Et Sandrine V.	CDS Et Psychologue	De la culpabilité à la responsabilité : quels passages ?	Forsyfa	1 j	HEA
Adèle A.	Educatrice	Pré-ados/ados transgressifs	Gerfi +	4 j	HEA

Florence Y.	Educatrice	Pré-ados/ados transgressifs	Gerfi +	4 j	HEA
Christine M.	Maitresse de maison	Maitresse de maison qualifiée		Pluri-annuelle	HEA
Joris G.	Educateur	Le rapport des jeunes aux images et à leur image	CERF	5 j	IPM
Anne Béatrice F.	Educatrice	MNA cliniques transculturelles	SOFOR	5 j	IPM
Clémence M.	Educatrice	MNA contexte besoins et prise en charge	Gerfi +	3 j	IPM
Philippe J.	CDS	Devenir intervenant en analyse des pratiques professionnelles	Formation Anne Chimchirian	5 j	IPM
Laëtitia C.	Educatrice	Techniques relaxation et respiration / relation d'aide	Gerfi +	5 j	IPM
Olivier B.	CDS	Caferuis		Pluri-annuelle	IPM
Julien B.	Educateur	Unité complémentaire : vélo tout terrain	CRFCM		IPM
Landry L.	Educateur	Les 5 sens dans la relation		5 j	IPM
Sandra M.	Educatrice	Tutorat apprenti	Gerfi +	4 j	Chancelée / PEAD
Marc V.	CDS	Fonction tutorial SNQ		Pluri-annuelle	HEA
Marc V.	CDS	Fonction tutorial MMQ		Pluri-annuelle	HEA
Alain C.	Educateur	Fonction tutorale des maitres d'apprentissage ME	CFA 2 S	2 j	HEA
Robin F.	CDS	Fonction tutorale AES		Pluri-annuelle	HEA
Maryline R	Educatrice	Fonction tutorale ME		2 j	IPM
Soufiane Z	CDS	Fonction tutorale ME		Pluri-annuelle	Chancelée
Philippe J.	CDS	Fonction tutorale MMQ		Pluri-annuelle	
Yannis H.	Apprenti ME	ME		2025-2027	HEA
Chloé L.	Apprentie ME	ME		2025-2027	IPM
Sarah G.	Apprentie DEES	DEES		2024 – 2027	Chancelée
Laura J.	ME			Pluri-annuelle	Chancelée

B. Perspectives 2026

Après la dernière évaluation externe du pôle à la MECS de Chancelée en octobre 2025, de nouveaux travaux sont prévus pour 2026.

Le projet d'établissement de la maison d'enfant de Chancelée sera validé en 2026. Les projets de service du foyer d'adolescent de l'institut Paule Maraux et celui des foyers de HEA seront mis à jour en 2026 également.

Une démarche de diagnostic et de révision du projet de service de « La Frégate » avec un passage du PEAD à l'AED et/ou AEMO RH va débuter en janvier 2026, dans le cadre du comité de pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Nous envisageons également d'organiser une rencontre avec tous les partenaires, initialement, investit dans le projet du SAS Transbordeur, afin d'évaluer notre prestation depuis sa création et réfléchir, voire construire ensemble, des partenariats afin de répondre aux évolutions des problématiques rencontrées.

Des comités de pilotage de la démarche qualité, qui évoluent suite aux différentes évaluations externes

En 2026, toutes les évaluations externes étant terminées (préparation et organisation très importante pour la direction du pôle, les chefs de service et tous les salariés de chaque établissement), nous allons pouvoir continuer à travailler sur les plans d'amélioration ci-dessus, avec des chantiers à poursuivre.

Des groupes de travail ont été constitué pour :

- Evaluer les éléments de risque de maltraitance à partir d'une cartographie
- Mettre à jour tous les outils de la loi 2002-2 pour être en cohérence avec les évolutions
- Poursuivre le développement des partenariats, notamment dans le soin.
- Réviser les projets de service de « La Frégate » et du SAS Transbordeur.
- Poursuivre la mise en place d'un protocole transversal autour de la question des violences

De nombreux chantiers à poursuivre ou à mettre en place

Dans le cadre de l'accompagnement des professionnels face aux évolutions des profils, nous allons mettre en place une formation collective sur les gestes de premiers secours en santé mentale. Celle-ci s'inscrira en routine pour que tous les professionnels en bénéficient.

Nous allons poursuivre la formation au sujet des besoins fondamentaux au sein de la Maison d'Enfants de Chancelée.

La formation bientraitance, initiée fin 2024, prendra fin début 2025 pour les cadres de l'association, et va avoir lieu en mars pour une partie des salariés d'internat, et en novembre pour les services en milieu ouvert. Celle-ci s'inscrira également en routine pour que la question de la bientraitance soit interrogée de manière continue.

Nous allons reprendre et poursuivre la démarche RGDP (double authentification...)

Nous allons poursuivre la restauration des locaux de Chancelée, nous allons emménager dans les nouveaux locaux d'hébergement de Saintes, et engager une réflexion au sujet d'un réaménagement du foyer Paule Maraux.



Maison d'enfants de Chancelée

1 chemin de la Fayolle – 17400 LA VERGNE

Tél : 05.46.32.33.00 /

mail : chancelee@adsea17lp

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOMMAIRE

A- Première partie

1. Présentation de l'établissement
2. L'organisation
3. Organigramme de l'établissement

B- Deuxième partie

Focus sur l'activité de l'internat

C- Troisième partie

1. Bilan
2. Perspectives 2026
 - 1) Des enjeux
 - 2) Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

1. Présentation de l'établissement :

La Maison d'Enfants de Chancelée est une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) gérée, depuis 1994, par l'ADSEA 17 – La Protectrice.

En lien avec l'association ADSEA17-LP, les autorités, aux fins d'économies d'échelles, ont tranché en 2014 en faveur d'une construction de la MECS toujours localisée sur le secteur de Saint Jean d'Angély, sur la propriété de Chancelée à environ 500 mètres de l'ancien établissement dit « château ».

La Maison d'Enfants a pour mission d'accueillir toute l'année, 365 jours par an, 24 h/24, des enfants et adolescents, dans le cadre de placements administratifs ou judiciaires.

L'objectif général de la MECS est de contribuer à mener une intervention, sociale et familiale, globale en collaboration étroite avec les responsables légaux et avec les services partenaires.

Il s'agit avant tout de protéger, mais aussi d'évaluer, d'identifier et d'interroger des fonctionnements familiaux portant atteintes gravement au développement des enfants. Le but est de permettre aux familles de trouver un nouvel équilibre autorisant l'enfant « séparé » à retourner auprès des siens durablement. Pour autant que cela sera possible.....

1) Capacité autorisée

→ Etablissement Chancelée : 27 jeunes au sein de trois maisons en proximité.

≥ 10 places en internat sur la maison « Libellule »

≥ 11 places en internat sur la maison « Papillon »

≥ 6 places en internat (+5 lits en repli PEAD + lieu d'accueil spécifique lorsque la situation le nécessite) sur la maison dite « Colibri ».

→ Au sein de l'internat l'âge minimum à l'admission est de 6 ans et l'âge maximum de 13 ans. Cependant, selon le besoin d'accueil de fratrie, ou selon la situation de l'enfant, l'âge dérogatoire est fixé à 5 ans et 17 ans.

2) Profil du public et origine géographique

Tous les enfants accueillis au sein de la maison d'enfant de Chancelée, sont originaires du département 17.

Les enfants, garçons et filles, pouvant être accueillis sont âgés de 6 à 13 ans. Il s'agit d'une façon générale, d'enfants carencés (carences affectives, éducatives,) vivant des situations de danger, sociales et familiales susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychique et physique et mettant en péril leur évolution.

3) Les moyens humains

Hormis la directrice et le directeur délégué qui interviennent dans tous les internats et services du pôle, la MECS de Chancelée est constituée de :

- 1 secrétaire qui assure la gestion de la MECS mais qui assume également les missions de secrétaire de direction du pôle,
- 2 agents d'entretiens et chauffeurs,
- 1 agent polyvalent,
- 6 surveillants de nuit,
- 3 maitresses de maison,
- 19 éducateurs,
- 2 psychologues à temps partiel,
- 2 chefs de service.

En 2024, et suite à une analyse des problématiques de déficit en 2023, essentiellement sur le groupe 2, le poste d'éducateur en soutien aux apprentissages scolaires a été gelé.

2. L'organisation :

Au sein de l'internat, les enfants et les adolescents accueillis sont hébergés en verticalité et en mixité au sein des deux unités de vie « Maison Papillon et Maison Libellule ».

La troisième unité de vie « Maison Colibri » a vu ses modalités de fonctionnement évoluer depuis 2019, et plus encore depuis le Covid en 2020.

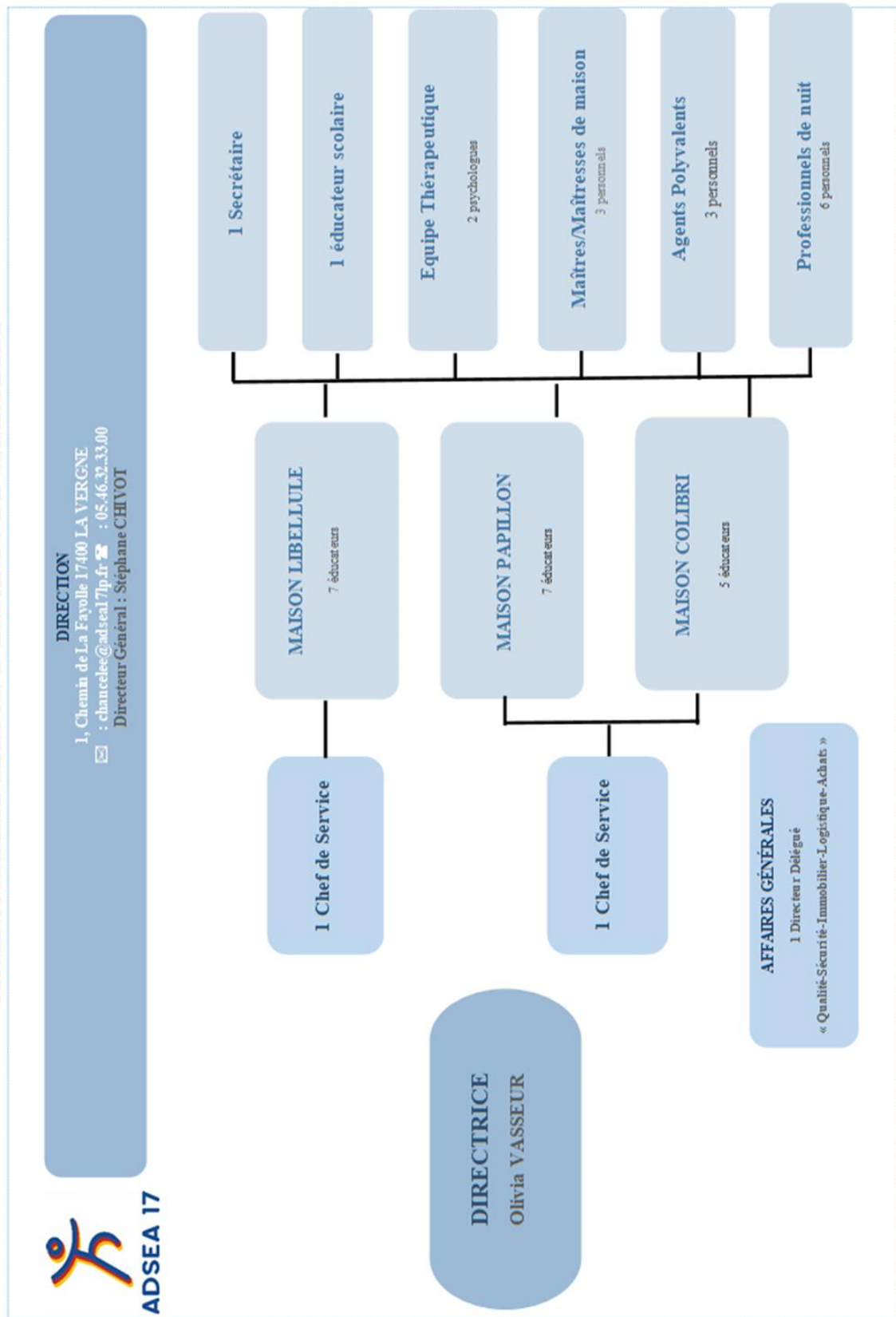
Auparavant, cette unité de vie permettait l'accueil d'enfants des deux pavillons voisins durant les week-ends et les vacances, lorsque la plupart d'entre eux entraient en famille ou partaient dans le cadre de séjours individuels.

Depuis 2020, le nombre d'enfant bénéficiant de retour aux domiciles familiaux a baissé, le nombre de jours où nous avons fermé une unité et regroupé les enfants au sein de la maison « colibri » est devenu exceptionnel et non plus un fonctionnement habituel.

Aujourd'hui, nous privilégions, sur cette maison, l'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques risquant d'être mis à mal dans un groupe accueillant au minimum 10 enfants, ou risquant de mettre ce groupe à mal.

Cela nécessite un accompagnement particulier, et qui plus est, par un éducateur qui travaille généralement seul.

3. Organigramme de l'établissement



DEUXIEME PARTIE

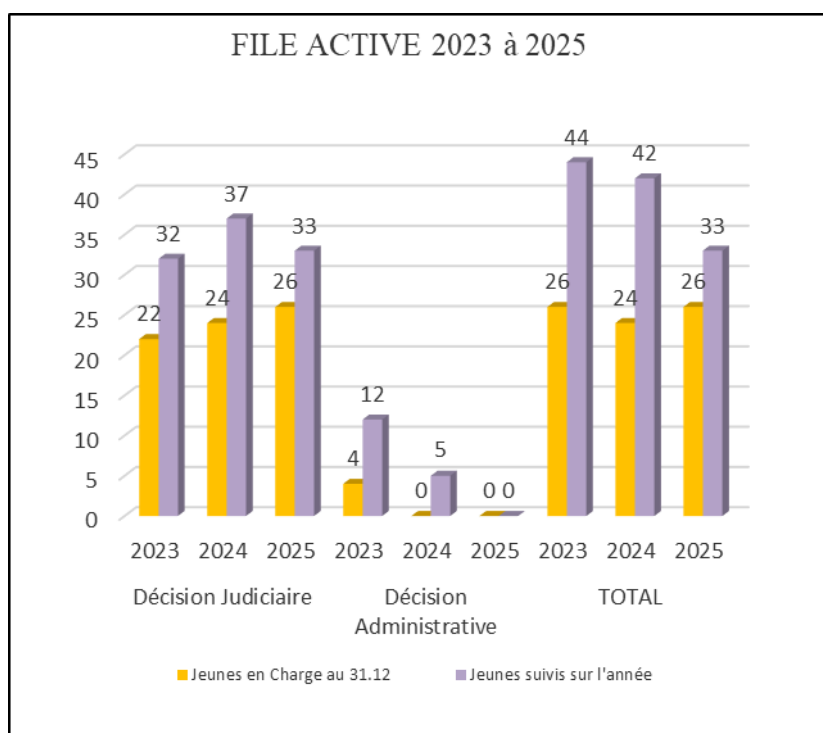
Focus sur l'activité de l'internat

Taux occupation :

Pour l'internat le taux d'occupation est de 94.63 %.

Nombre de journées extérieures : aucune, comme pour tout le PHD cette année.

File active 2023-2025



Nombre de sortie dans l'année :

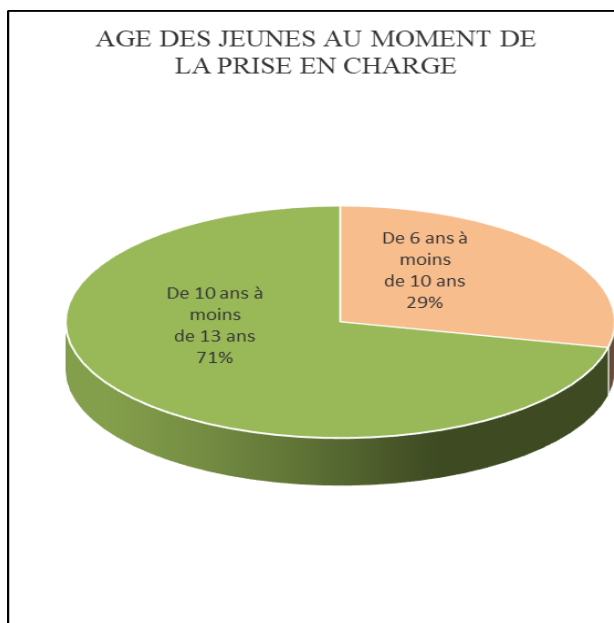
Cette année, 7 mineurs sont sortis du dispositif de la MECS, dont 3 garçons et 4 filles.

Durée moyenne des séjours :

La durée moyenne des séjours est de 42.75 mois.

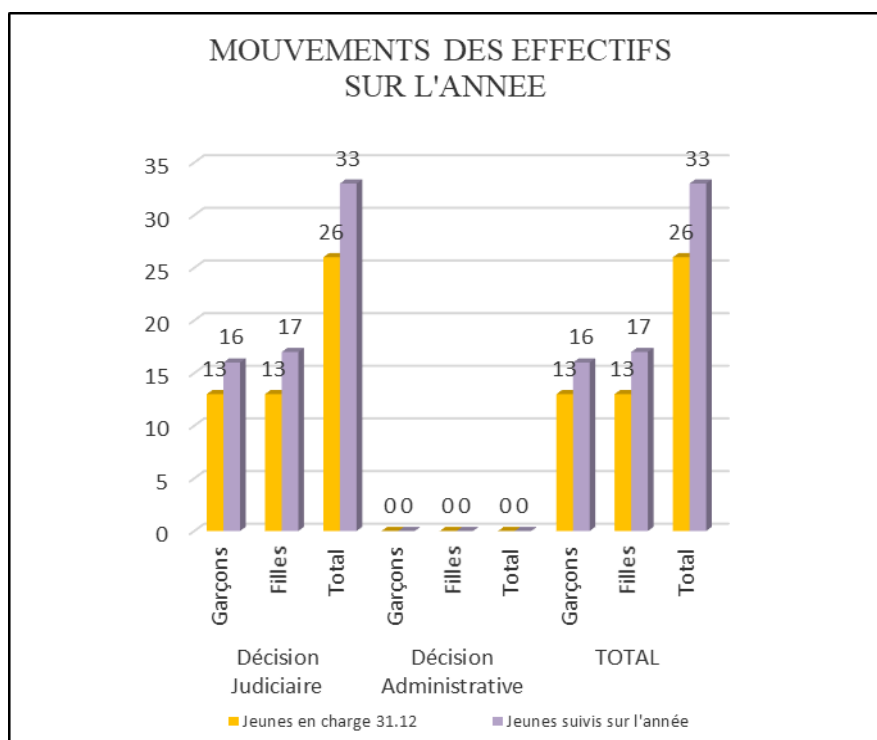
Précisons ici, que, pour la deuxième année consécutive, nous n'accueillons que des mineurs placés dans le cadre judiciaire.

Répartition des classes d'âge à l'entrée



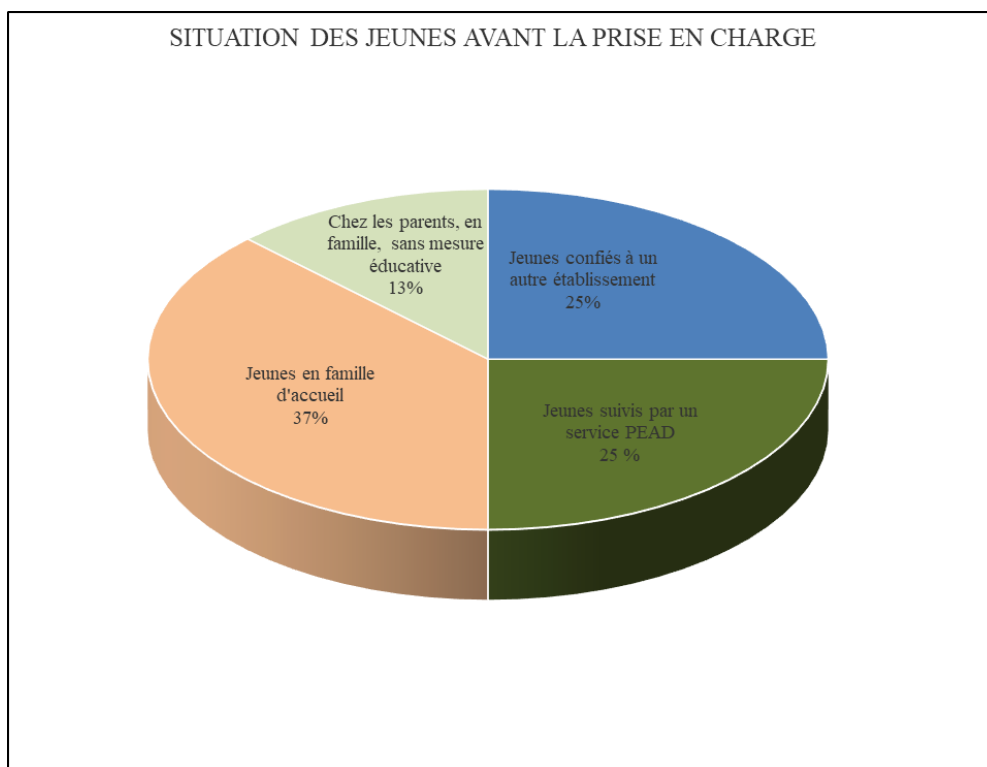
Cette année un changement a été apporté quant à l'âge maximum des adolescents. Nous sommes passés de 14 ans à 13 ans. L'augmentation des 10/13 ans s'explique par la durée moyenne des placements, mais aussi d'accueils de plus grands dans le cadre des regroupements de fratrie.

Répartition Filles/Garçons



Durant cette année 2025, nous avons suivis 16 garçons et 17 filles pour un total de 33 mineurs.

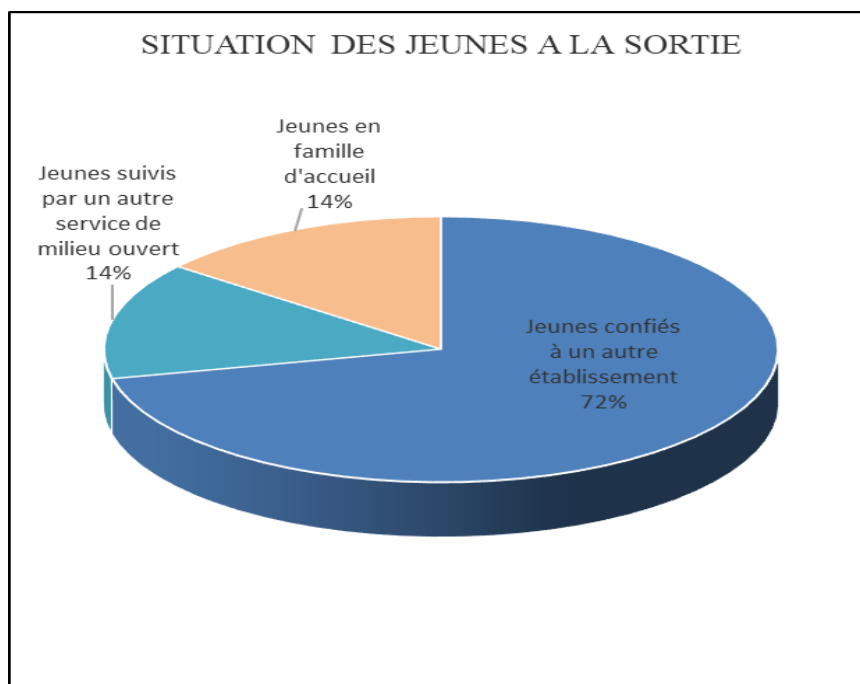
Situation des jeunes à l'entrée



Cette année, nous notons une augmentation d'accueil au sortir d'une famille d'accueil (8 % en 2024 pour 37 % en 2025). La même dynamique est constatée pour les placements à l'issue d'un PEAD.

La constitution des groupes est animée par la recherche d'un équilibre quant aux traumatismes des enfants et l'expression de ceux-ci, afin que les problématiques rencontrées par eux ne viennent pas ajouter des risques de maltraitance au sein de notre maison d'enfants.

Orientation des jeunes à la sortie

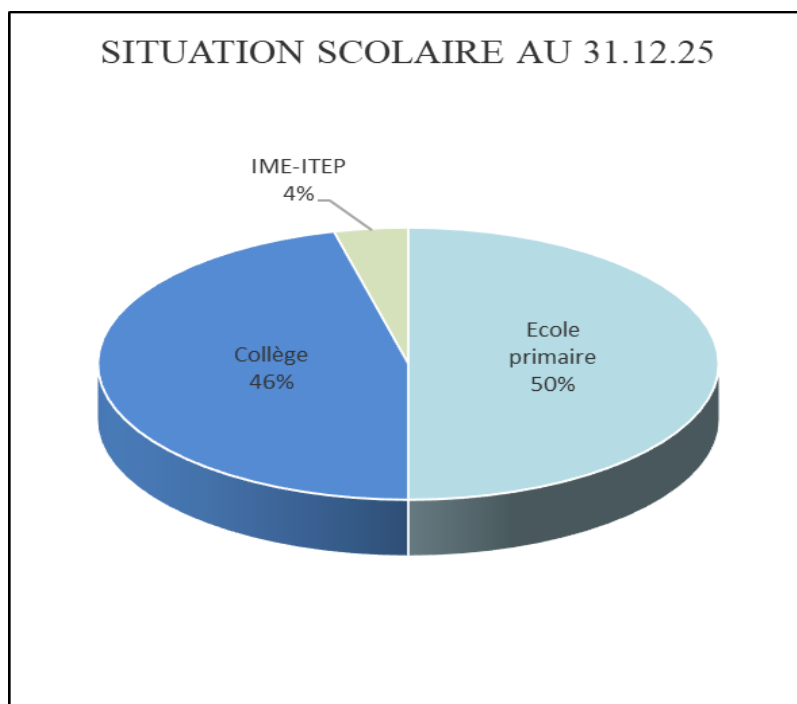


Pour cette année 2025, et suite à une année où nous avons pu noter le retour en famille pour 4 enfants, et ce, de manière progressive, en lien avec les partenaires de la délégation territoriale, nous voyons une augmentation conséquente des orientations vers un autre établissement.

Les placements qui durent longtemps au sein de la maison de Chancelée ne s'arrêtent pas, mais se poursuivent dans d'autres établissements, et notamment au sein des 3 foyers d'adolescents du pôle.

La fréquence des visites encadrées au sein de l'établissement, des temps de partage avec des actions supports, des accompagnements vers des temps au domicile parental sur des journées, est une priorité dans les projets des enfants et de leurs familles.

Situation scolaire au 31/12/2025



Nombre d'école primaire, collèges dont SEGPA, de MFR

Les 27 mineurs accueillis au sein de la MECS fréquentent plusieurs écoles primaires et collèges de l'environnement, ainsi que des établissements spécialisés.

Pour l'année 2025, les mineurs de Chancelée ont fréquenté 6 écoles primaires, 5 collèges et 2 établissements spécialisés.

Le choix d'écoles et de collèges différents a pour objectif d'éviter que les enfants soient en proximité dans tous leurs espaces, notamment le lieu de placement et la scolarité.

Nombre de mineur avec orientation MDPH :

Huit enfants ont bénéficié d'une orientation MDPH sur les 33 suivis durant l'année 2025 et une demande est en cours. Deux enfants sont en SEGPA, une enfant bénéficie d'une prise en charge en ITEP et une autre en IME.

Cartographie des établissements scolaires

Liste des écoles où vont les enfants de Chancelée :

Collèges :

- St Jean d'Angély
- St Hillaire de Villefranche
- Loulay
- Tonnay Boutonne

Primaires :

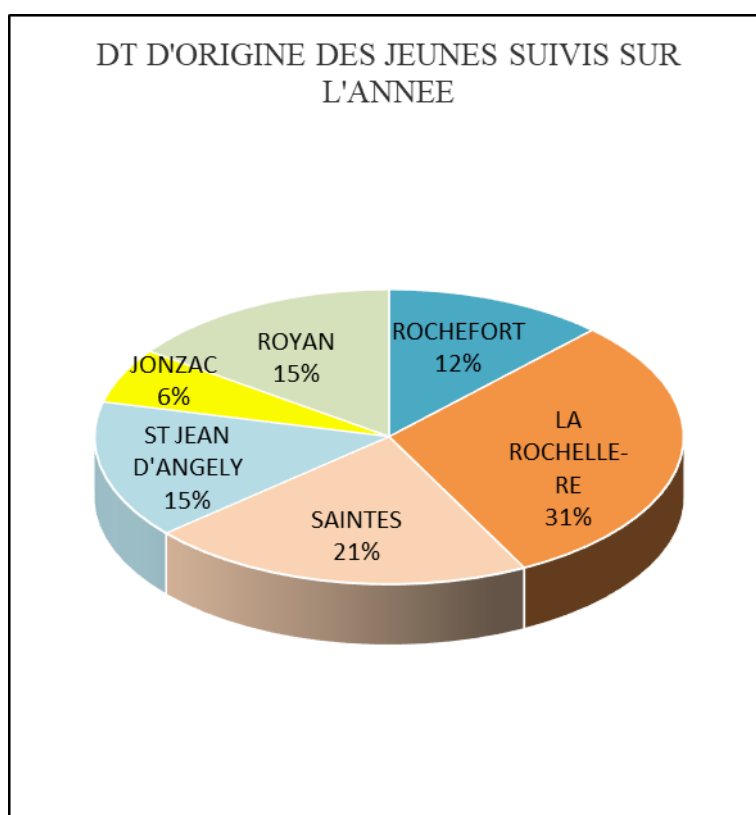
- Loulay
- St Denis du pin
- St Jean d'Angély
- St Julien de l'Escap
- Asnières la Giraud

Répartition AE/AP

Cette année, comme évoqué précédemment, nous n'avons accueillis que des mineurs dans le cadre d'un placement judiciaire.

Nous pouvons faire une hypothèse à ce sujet, l'augmentation des interventions à partir du domicile des parents, permet, peut-être un soutien plus soutenu auprès des parents, et évite des placements administratifs. Cette hypothèse mérite d'être étudiée plus précisément.

Délégation Territoriale d'origine



La répartition des délégations territoriales montre une faible variation par rapport à l'an passé.

La proximité du lieu de domiciliation des parents reste une donnée d'importance lorsqu'un travail de lien, voire de retour en famille de manière ponctuelle ou durable, peut être envisagé. Cela est un élément facilitant de l'accompagnement parental par nos équipes d'internat.

Pour autant, un placement à distance peut être préférable dans des situations plus que problématiques du côté des parents.

TROISIEME PARTIE

A. Bilan 2025

Réalisation de l'évaluation externe

Cette année 2025 les comités de pilotage de la démarche d'amélioration ont été consacrés à la préparation de l'évaluation externe d'octobre. Fortes de l'expérience des deux autres établissements du pôle, les équipes ont pu aborder ce moment de manière sereine dans la mesure où elles ont eu le temps de se familiariser à la méthodologie du service évaluateur.

Des points sont à améliorer, des procédures nouvelles attendues sont en cours de réalisation. La qualité de l'accueil, la bienveillance des professionnels à l'égard des enfants a été soulignée. La qualité des relations entre les enfants et tous les professionnels, quelques soient leurs fonctions a été soulignée.

Une dégradation des locaux nécessitant la mise en place d'un chantier d'envergure

Les trois maisons qui composent la MECS de Chancelée se sont, au fil des mois, fortement dégradées. Nous avons débuté une démarche de remise en état en fin d'année, touchant à la fois des questions d'entretien de ménage, de réparation des dégradations provoquées par des enfants, mais aussi des éléments structurels nécessitant des investissements humains et financiers conséquents. Ce projet de remise en état a débuté en novembre, et va se poursuivre durant l'année 2026.

Une démarche de professionnalisation des personnels

Les difficultés de recrutement connues après la période du Covid, nous ont conduit à recruter des professionnels sans diplôme, mais avec des compétences développées au fur et à mesure des années d'exercice. En septembre 2024, nous avons accueilli notre première apprentie, puis en 2025, une professionnelle a pu débuter une formation de monitrice-éducatrice.

Pour compléter cette démarche de professionnalisation, nous continuons à mettre en place des formations collectives ainsi que des formations individuelles.

B. Perspectives 2026

1. Des enjeux

Des axes de formation nécessaires afin de mieux répondre aux vulnérabilités des enfants

Il s'agit pour cette année 2026, de poursuivre le travail engagé sur la question des réponses à concevoir pour répondre à la violence des enfants. Ces violences peuvent s'exprimer par les enfants envers eux-mêmes, envers les autres enfants et adultes, ainsi qu'au travers des destructions de biens.

Ces formes diverses nécessitent une diversité de solutions et de réponses, qui doivent, également, répondre aux problématiques individuelles de chacun des enfants.

Ensuite, une démarche de formation va s'engager dans le cadre des premiers gestes de secours en santé mentale et a pour vocation d'offrir ces nouvelles compétences à tous les professionnels.

Enfin, un premier axe de travail va être centré sur les besoins fondamentaux des enfants, en nous appuyant sur un accompagnement de l'association « Psy au carré » avec le support de leurs outils.

Ensuite, les équipes de Chancelée rejoindront les professionnels des autres services et établissements dans la démarche associative sur la question de la prévention de la maltraitance.

Une fidélisation des professionnels au service des enfants et leurs familles

Au travers des formations et des accompagnements de proximité apportés par les chefs de service et les psychologues, nous recherchons également à fidéliser les salariés afin d'apporter des repères stables dans les figures parentales qui accompagnent les enfants.

Cette question est aussi importante pour les enfants dont le placement a vocation à perdurer, que pour les enfants qui pourront bénéficier d'un retour en famille à partir du travail mené auprès d'eux.

En effet, nous avons fait le choix à Chancelée de nommer le même référent pour l'enfant et sa famille, à partir de la demande de ces derniers (via les enquêtes menées dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement).

Construire une relation de confiance est nécessaire pour accompagner enfant et parent dans leurs réalités, et le changement d'intervenant déstabilise ceux-là mêmes qui ont besoin de confiance pour se livrer.

Des besoins croissants en termes de santé auxquels nous devons apporter des réponses

Depuis 2024 nous avons engagé des dépenses de plus en plus conséquentes sur les questions de santé, afin de permettre à des enfants de bénéficier de consultations et de suivis avec des spécialistes en libéral, leurs besoins ne souffrant pas d'attendre des suivis en centre médico-psychologique.

Le travail des deux psychologues, à temps partiel, garanti une prise en charge de qualité, notamment dans le cadre des suivis individuels.

Cependant, du temps supplémentaire serait nécessaire afin de développer plus avant le travail psycho-éducatif, élément fondamental pour accompagner les retours des enfants au domicile.

Plusieurs enfants, pris en charge dans le cadre de l'éducation spéciale, ont besoin de séances d'équithérapie individuelles, ce qui a un coût également.

Un projet de lieu d'accueil pour et avec les parents

Depuis plusieurs mois, nous accompagnons les parents pour organiser des temps de week-end avec leurs enfants, et ce, surtout si l'élément empêchant ces temps de visite et/ ou d'hébergement au domicile est lié

à des questions pratiques. Par exemple, un espace familial trop exigü au domicile, ou la présence de personnes au domicile ne permettant pas la venue de l'enfant dans ce lieu.

Ainsi, nous bénéficions d'un partenariat avec la délégation territoriale de Saint Jean d'Angély pour utiliser un logement sur des temps de journée.

Ensuite, nous mettons à disposition, avec une participation financière des parents, des lieux de type « airbnb » pour leur permettre de passer un week-end avec leurs enfants.

Un groupe de travail s'est mis en place, dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, afin de réfléchir à la recherche ou la création d'un espace d'accueil des parents.

Au préalable, celui-ci s'inscrivait dans la mise en place de groupes de paroles de parents, mais aussi d'espaces d'information et de prévention. En effet, même si nous avons un nombre d'espaces dédiés importants pour ce qui concerne les actions de prévention, nous notons que les familles dont les enfants sont placés, ne souhaitent pas se rendre dans ces lieux.

Ainsi, il est important d'offrir ce type d'actions au sein de la MECS pour ensuite accompagner les familles vers le droit commun quand le projet de retour en famille de leurs enfants se concrétisera.



Institut Paule Maraux
Foyer
29, Rue du Port – 17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.99.03.80 /
mail : p.maroux@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



FOYER DE L'INSTITUT PAULE-MARAUX

SOMMAIRE

A. Première partie

1. Présentation du service
2. Implantation géographique

B. Deuxième partie

Focus sur l'activité du service

C. Troisième partie

1. Bilan
2. Perspectives 2026
 - 1) Des enjeux
 - 2) Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

1. Présentation du service :

Le Foyer est situé au 1^{er} étage des bureaux administratifs. Sous la forme d'un hébergement collectif, il accueille 10 adolescents garçons et filles confiés par le département dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires visant à la protection et l'éducation de ces adolescents.

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel. Et plus globalement dans de le soutenir dans son projet de vie, de manière adaptée et personnalisée.

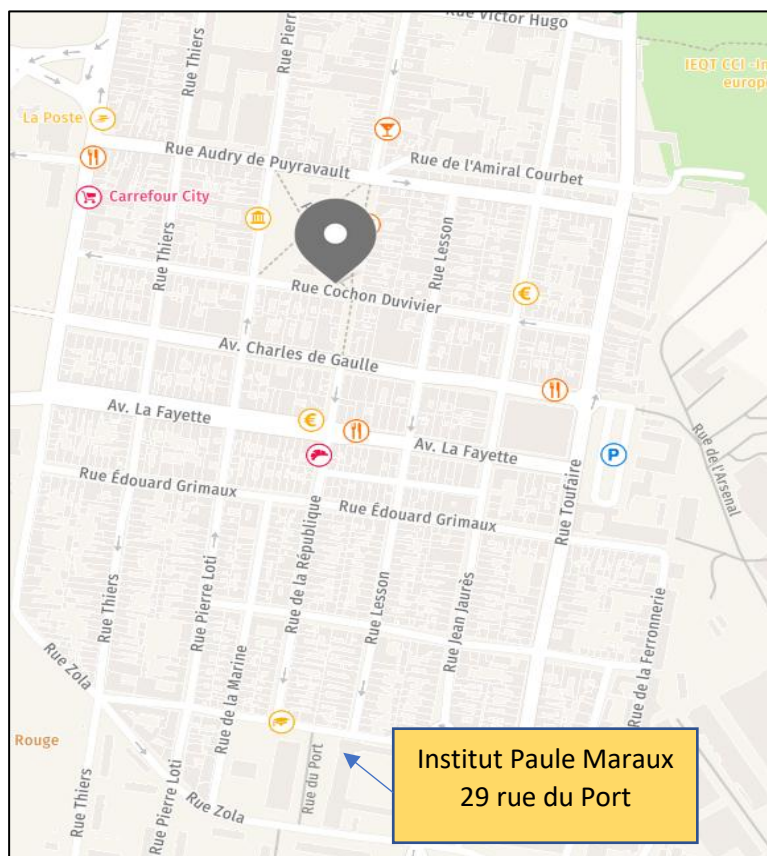
L'équipe est constituée de 7 éducateurs, 1 maitresse de maison, 2 surveillants de nuit.

La gestion administrative du secrétaire et la gestion de l'entretien sont assurées par des professionnels qui ont, également, en charge d'autres services du pôle hébergement sur le territoire de Rochefort.

Le chef de service gère le foyer et le SAS Transbordeur.

En septembre de cette année, nous avons accueilli une apprentie monitrice-éducatrice pour la première fois.

2. Implantation géographique :

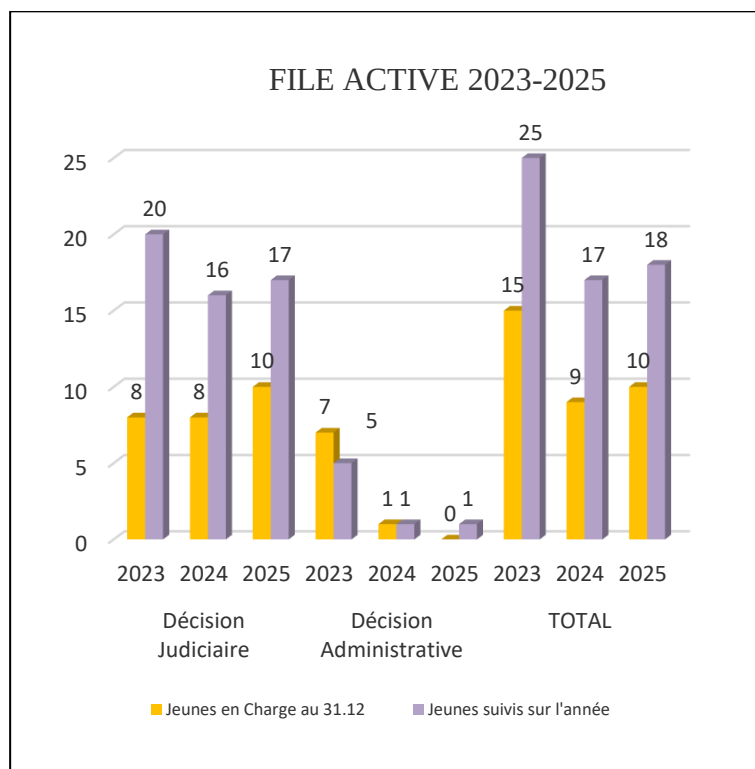


DEUXIEME PARTIE

1 – Focus sur l'activité :

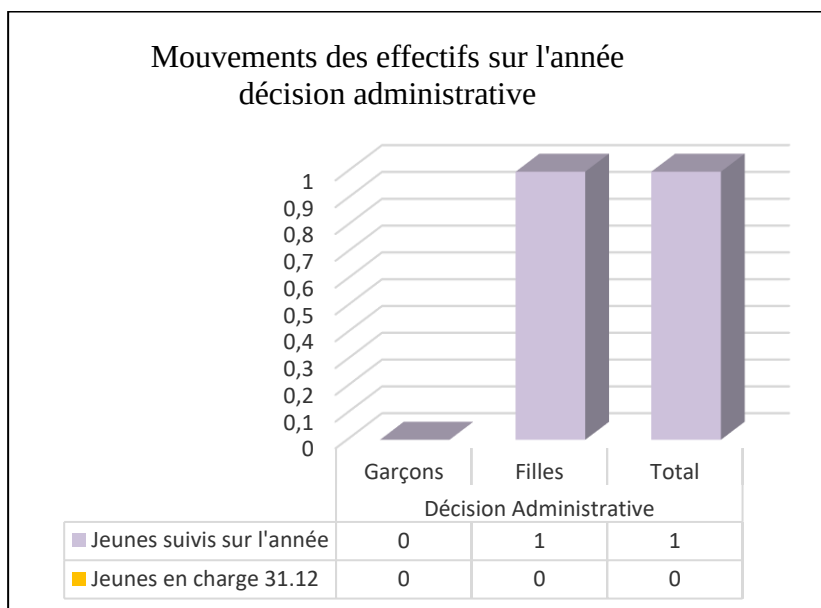
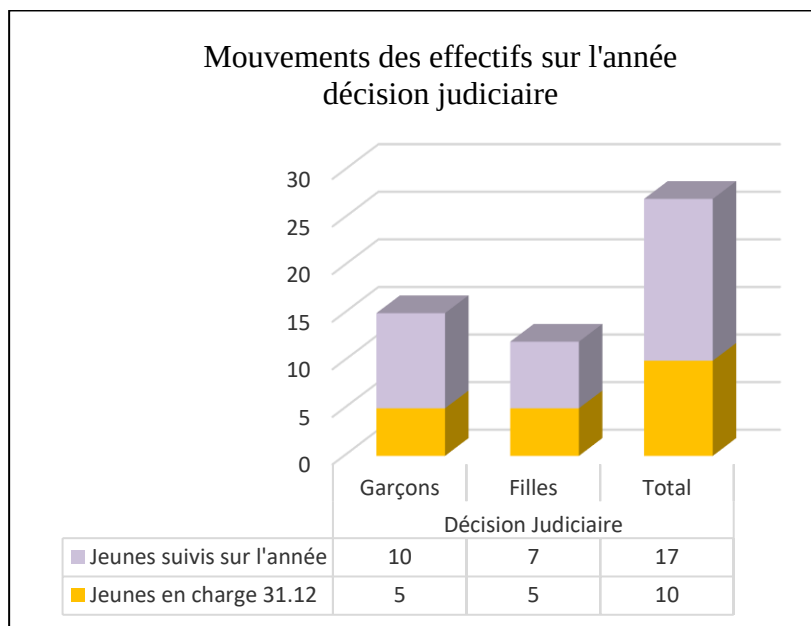
- a. **Taux d'occupation** : le taux d'occupation pour le foyer est de 90,49 % pour un taux fixé à 95%.
- b. **Nombre de journées extérieures** : aucune journée extérieure n'a été effectuée cette année.

File active 2023-2025



Nombre de sorties dans l'année : 8 jeunes dont 5 garçons et 3 filles

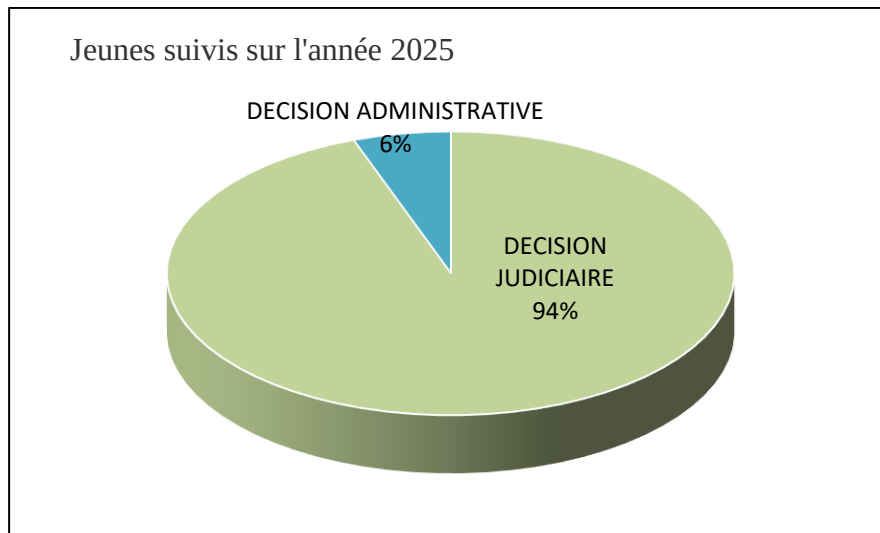
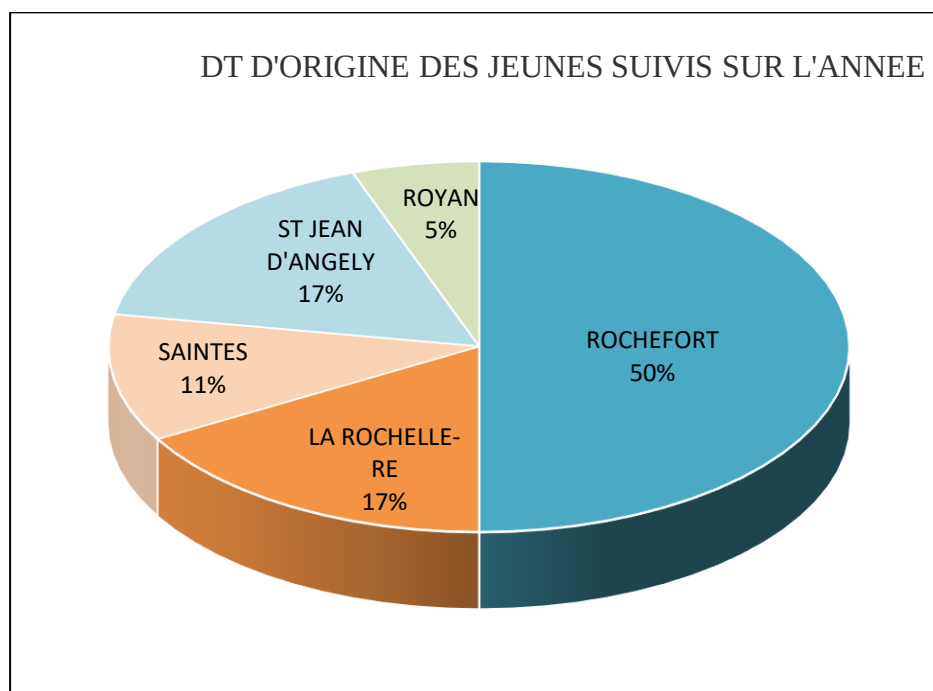
Répartition filles/garçons :



Répartition AE/AP :

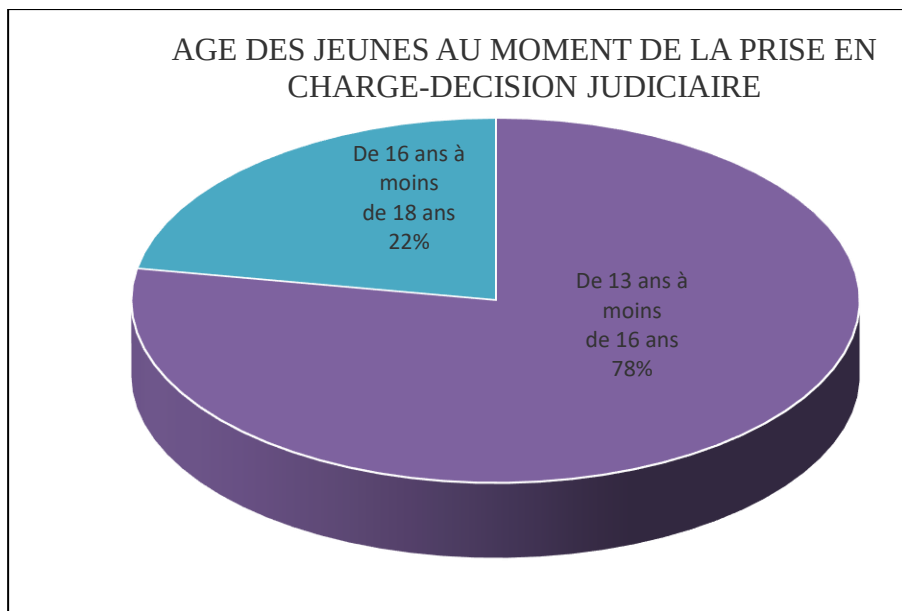
Les 10 jeunes en charge au 31/12/2025 bénéficient d'une mesure judiciaire.

Et les 18 jeunes suivis sur l'année représentent 6 % AP et 94 % AE (graphique ci-dessous).

**Délégation Territoriale d'origine :**

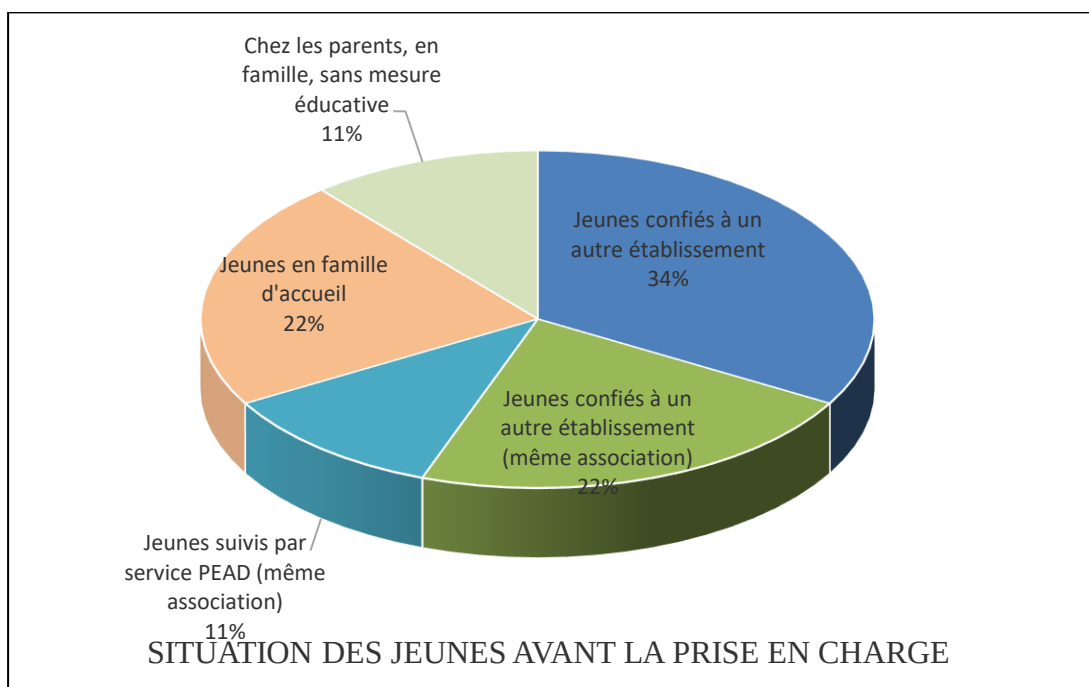
Le graphique de cette année 2025 confirme les éléments soulignés l'an passé, dans la mesure où les deux délégations principalement concernées par l'accueil de jeunes au sein du foyer Paule MARAUX sont La Rochelle et Rochefort. Dans le cadre de la délégation de référence et quand il s'agit de travailler autour d'une reprise de relation voire d'un retour en famille pour les adolescents accueillis, la qualité de la prestation exige une proximité des deux lieux de vie du mineur.

Répartition des classes d'âge à l'entrée :

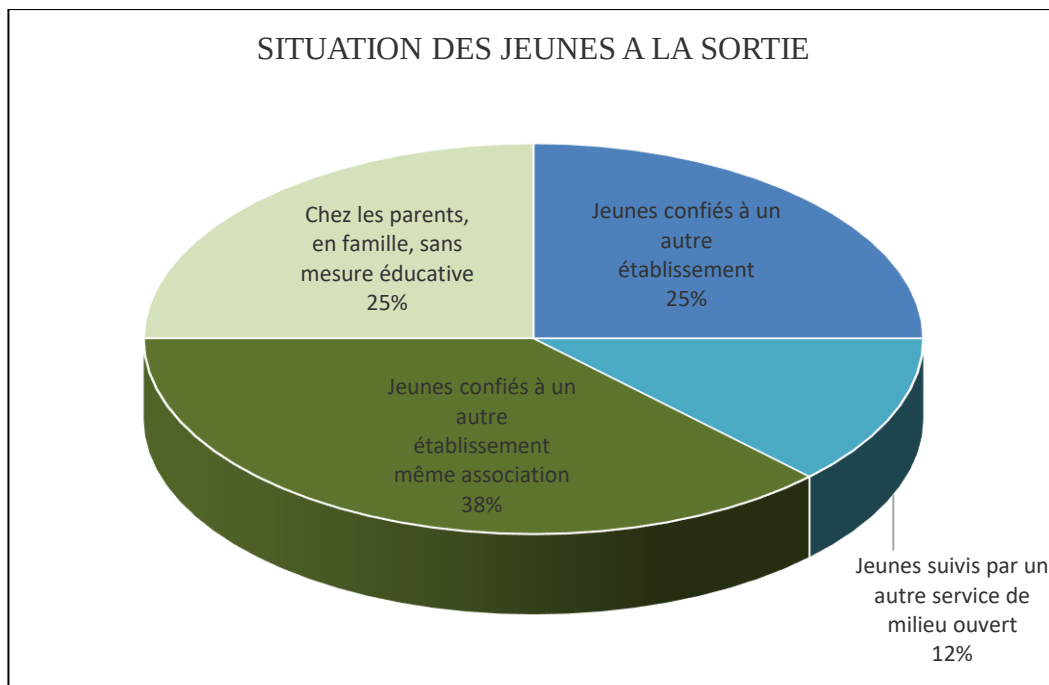


L'âge moyen à l'entrée est de 15 ans.

Situation des jeunes à l'entrée :



Un jeune garçon, accompagné dans le cadre d'un PEAD a bénéficié de deux périodes de repli, avant la sollicitation de son placement en institution. Deux jeunes filles ont été précédemment prises en charge par la MECS de Chancelée, et un jeune garçon a quitté Chancelée pour rejoindre son frère, déjà accueilli au foyer Paule MARAUX.

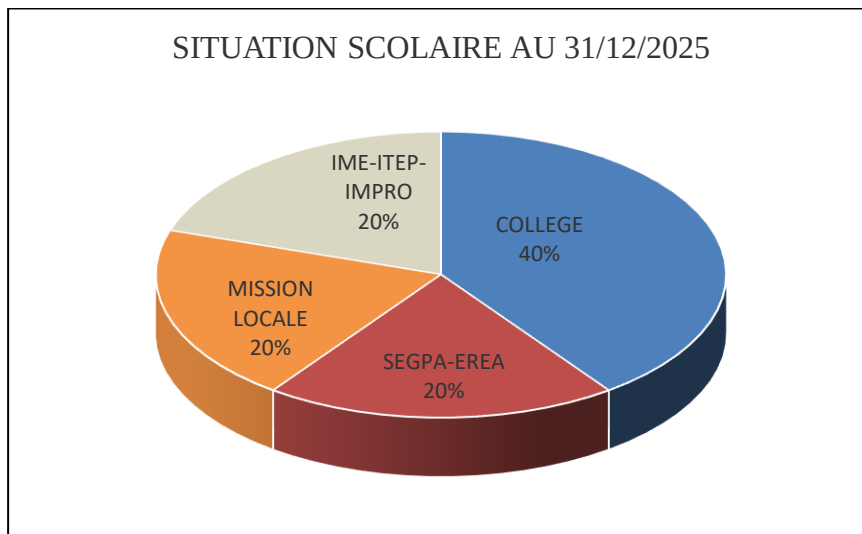
Situation des jeunes à la sortie :

L'âge moyen à la sortie est de 16 ans.

Une orientation a été effectuée durant l'année vers le Foyer De l'Enfance de Puilboreau, après de nombreuses tentatives vaines en interne (orientation de Chancelée vers le foyer, puis accompagnement séquentiel auprès du jeune et sa mère, puis orientation du foyer Paule Maraux vers le Foyer Gambetta).

Une orientation a été effectuée entre deux foyers du pôle, et une orientation vers l'APMN a eu lieu durant le second semestre.

Situation scolaire au 31/12/2025 :

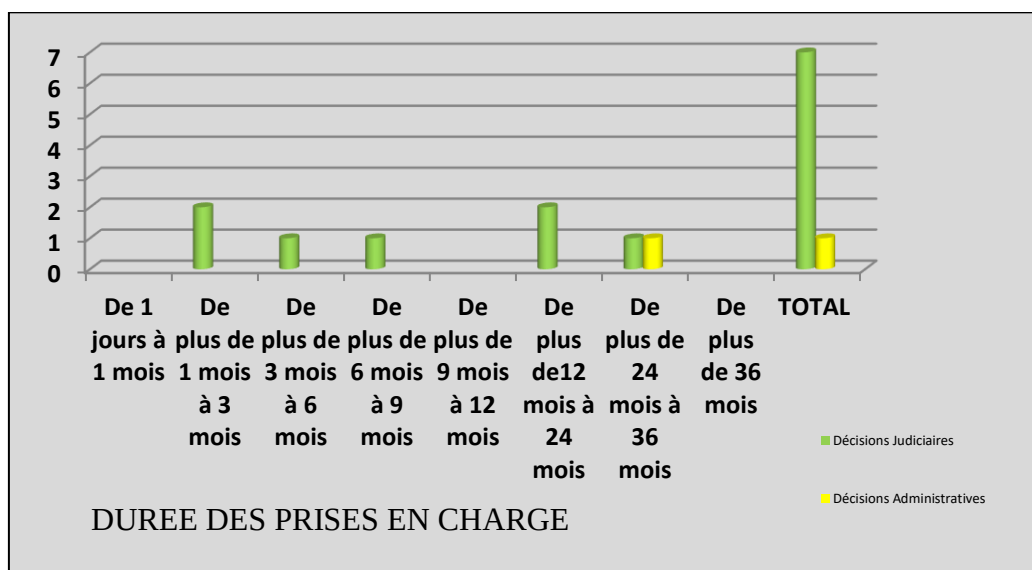


Cartographie : Rochefort ; Tonnay- Charente ; Saintes ; Arvert ; Meschers

Il est important de souligner qu'un nombre important d'adolescents accueillis au sein du foyer durant l'année 2025 présentaient des difficultés touchant à l'insertion scolaire et professionnelle. Celles-ci s'expliquaient par des problématiques de santé mentale mais aussi des troubles de l'attachement, ne permettant pas aux jeunes d'accéder aux apprentissages.

Ainsi, sur le dernier trimestre, 7 jeunes étaient en recherche de projet professionnel, voire en période de stabilisation au sein du foyer, pour pouvoir, ensuite, accéder à des recherches de stages et autres activités. Les troubles relationnels sont un empêchement conséquent à la scolarité classique, et de nombreuses actions préalables doivent être mises en place.

Durée moyenne des séjours est de 15 mois



Situation MDPH-SUIVI PSYCHOLOGIQUE-SUIVI PSYCHIATRIQUE au 31/12/2025 :

Sur l'effectif des 10 jeunes accueillis, 3 garçons bénéficient d'une notification MDPH ; trois garçons et une fille bénéficient d'un suivi par un psychologue et un garçon et une fille bénéficient d'un suivi psychiatrique.

TROISIEME PARTIE**1. Bilan :*****Une évolution des profils des adolescents accueillis qui se confirme et s'accélère.***

Les demandes, d'admission, que nous recevons, concernent de plus en plus des jeunes présentant de multiples vulnérabilités, et qui ont un parcours déjà conséquent dans le cadre de la protection de l'enfance.

Leurs souffrances s'expriment, entre-autre, par une impossibilité à s'inscrire dans un projet scolaire et/ou professionnel, mais aussi par un niveau de frustration très faible.

Les conséquences vont se trouver dans la difficulté, pour les professionnels, à faire du groupe un levier de socialisation. L'élément le plus prégnant réside dans la recherche d'un maintien de relations adaptées au sein du foyer, et la prise en compte de la particularité de chaque jeune.

Cette année aura été marquée par un nombre important de passages à l'acte, essentiellement, des jeunes envers eux-mêmes :

- Tentatives de suicide,
- Vol de voiture et conduite de celle-ci jusqu'à l'Ile d'Oléron,
- Fugues avec des mises en danger pour les filles,
- Fugues et alcoolisation répétées pour un garçon....

Cette évolution des profils au sein des MECS peut être liée aux hypothèses suivantes :

- Le développement de recherche de solution via le domicile familial dans son sens large et l'augmentation de ce type de mesure, ce qui est un élément plutôt positif.
- Un virage inclusif sous toutes ses formes, qui est un objectif louable, mais qui n'est pas soutenu par des moyens adaptés.
- Une dégradation des situations familiales, qui empêche les parents à garantir la protection de leurs enfants, ajouté par l'intrusion plus que significative des réseaux sociaux dans leur vie.

A la fin de l'année 2025, une jeune fille du foyer a été orientée vers un autre foyer du pôle, suite à des tentatives de suicide, des agressions envers d'autres jeunes, et des dégradations des locaux.

Le nombre important de jeunes sans projet scolaire ou professionnel a été une difficulté sérieuse pour l'équipe éducative, dans la mesure où, derrière cette absence de projet, c'est surtout à un état dépressif, à l'absence d'envie d'être avec l'autre, à l'isolement dans lequel s'inscrivent ces jeunes auquel les professionnels ont à faire face.

Des actions collectives difficiles à mettre en place et des sorties individuelles privilégiées.

Deux jeunes du foyer ont pu bénéficier d'un week-end dans le cadre du partenariat « Grand Large », et deux courts séjours éducatifs ont été organisés durant les congés d'été pour un nombre restreint de jeunes.

Un garçon a eu besoin d'un séjour de rupture avec « Océan Peak » et a participé à des projets « Parenthèse », courts séjours internes organisés pour des besoins spécifiques (remobilisation professionnelle, dépassement de soi, éloignement du collectif et partage d'actions en individuel avec un professionnel).

Il est resté difficile de mobiliser des jeunes autour des actions de prévention du pôle, tel que les matinées VTT organisées par un éducateur sportif du SAS Transbordeur, activité ouverte à tous les jeunes des foyers et services du pôle.

En février 2025, 3 jeunes ont participé à la journée avec le stade Rochefortais grâce à l'association « Ovale de l'espoir », et 4 garçons ont bénéficié de la journée organisée par la Fondation du stade rochelais.

Ces jeunes participants sont ceux qui sont inscrits dans des cursus scolaires spécialisés, ou dans de la recherche de stage en vue d'un projet professionnel.

Nous n'avons pas réussi à mobiliser les jeunes dont nous parlons dans le premier chapitre de cette partie, jeunes pour lesquelles, seule, la sollicitation en un pour un peut porter quelques fruits.

Une année 2025 perturbée sur le plan des ressources humaines

L'année 2025 a été marquée par la constitution et l'accompagnement d'une équipe éducative, suite au départ de deux professionnels vers le service PEAD, fin 2024.

Ce renouvellement ne s'est pas fait sans mal, dans la mesure où les situations des jeunes venaient mettre à mal un cadre éducatif qui se construisait.

Sans que nous ne puissions en trouver une explication, nous avons été en difficulté pour recruter des professionnels sur le territoire de Rochefort, et ce, durant toute l'année.

En novembre, les nouvelles admissions (plusieurs profils complexes), le départ en formation puis la démission du chef de service, ont ajouté aux difficultés de l'équipe.

Nous avons fait le choix de recruter un cadre en CDD durant deux mois afin de soutenir l'équipe, le chef de service qui constitue le binôme a accompagné ce cadre en CDD de manière soutenue.

La gestion d'un autre service, dévolue habituellement au chef de service du foyer, a été assurée par la direction et la mise en place d'une coordination.

La procédure de recrutement du chef de service s'est achevée à la fin du mois de novembre, pour une entrée en fonction le 5 janvier 2026. Notre choix s'est centré sur l'accueil d'un cadre avec une expérience dans la prise en charge de situations complexes et issu du secteur médico-social.

La vie quotidienne du foyer a été perturbée par deux longs arrêts maladie (maitresse de maison et éducatrice), absences qui participent de la difficulté à stabiliser une équipe, qui plus est, est mise à mal par les souffrances et symptômes des jeunes. Le recours à des CDD qui ne restent pas toujours longtemps à nos côtés est un élément qui vient, également, poser des difficultés quant à la permanence des personnes repères dont ont besoin ces jeunes.

2. Perspectives 2026 :

a. **Des enjeux :**

Hormis la question du recrutement dans notre secteur d'activité, et plus principalement dans les internats collectifs, c'est la question de l'accompagnement de professionnels ayant en charge un public présentant de multiples vulnérabilités, qui se veut un enjeu central.

Afin d'apporter des réponses à ces problématiques, nous avons, comme indiqué ci-dessus, recruté un chef de service ayant de l'expérience dans le secteur médico-social, et qui a eu à accompagner, par ailleurs, des situations complexes de jeunes (allant par exemple, des actes de délinquance aux troubles psychiatriques).

Nous allons mettre en place une formation récurrente sur les gestes de premiers secours en santé mentale afin que les éducateurs puissent mieux appréhender les signes précurseurs d'un passage à l'acte.

Nous allons poursuivre un travail transversal au pôle, pour concevoir des réponses à la violence des jeunes accueillis (celles-ci prennent leur source dans des actions de prévention, sur le passage à l'acte, puis sa gestion après coup).

b. **Des chantiers à poursuivre et à ouvrir :**

L'organisation des locaux du foyer Paule MARAUX permet d'éviter que les 10 jeunes n'aient qu'un seul espace de vie. En effet, au deuxième étage, deux espaces, aménagés en studio, permettent d'accompagner deux garçons d'un côté et deux filles de l'autre. Ces jeunes sont scolarisés ou inscrits dans un projet professionnel, à minima, et nous travaillons, avec eux, leur sortie du foyer.

Au premier étage, espace des communs, 2 chambres se trouvent en face du bureau des éducateurs ; 2 chambres sont situées près de la cuisine, et enfin 2 autres chambres sont décentrées, même si elles sont au même étage.

L'occupation des chambres est organisée à partir de l'évaluation des vulnérabilités et besoins des jeunes. Ainsi, à son arrivée, un jeune va occuper l'une des 6 chambres situées sur le même palier que le bureau des éducateurs, et va changer de lieu en fonction de son évolution. Un jeune qui présenterait des ressources sur le plan de son autonomie pourrait, bien-sûr, être accueilli directement dans l'un des deux studios.

Nous envisageons de revoir les espaces et l'organisation des locaux, pour offrir une cuisine ouverte sur la grande salle à manger, salon. Mais aussi, et en tout premier lieu, améliorer le cadre de vie, après les nombreuses dégradations auxquelles nous avons eu à faire face durant l'année.



Institut Paule Maraux

SAS Transbordeur

29, Rue du Port – 17300 ROCHEFORT

Tél : 05.46.99.03.80 / mail : p.maraux@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



SAS TRANSBORDEUR

SOMMAIRE

A. Première partie

1. Présentation du service
2. Implantation géographique

B. Deuxième partie

Focus sur l'activité du service

C. Troisième partie

1. Bilan
2. Perspectives 2026
 - 1) Des enjeux
 - 2) Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

1. Présentation du service :

Le projet du SAS Transbordeur a pour vocation de proposer à 8 adolescents (14-18 ans) « en rejet » du système classique de placement en internat (souvent dans un processus de fugues répétitives, de comportements pouvant tendre à l'agressivité et/ou à la violence.) un lieu « ressource », une écoute, un retour à du lien éducatif ..., leur donner envie d'adhérer à un lieu « **SAS** », permettant d'être accueilli, de se poser, et d'accrocher à un projet ...

Ce projet fonctionne en complémentarité avec les différents acteurs et partenaires en matière scolaire (formation), professionnelle (insertion), protection judiciaire, sanitaire et se veut d'être cohérent avec tous les dispositifs en vue de l'accompagnement du jeune dans son parcours.

Il cherche à permettre, à chaque fois que cela est possible, la proximité du lieu d'accueil et du lieu de vie habituel de l'adolescent(e) et de sa famille.

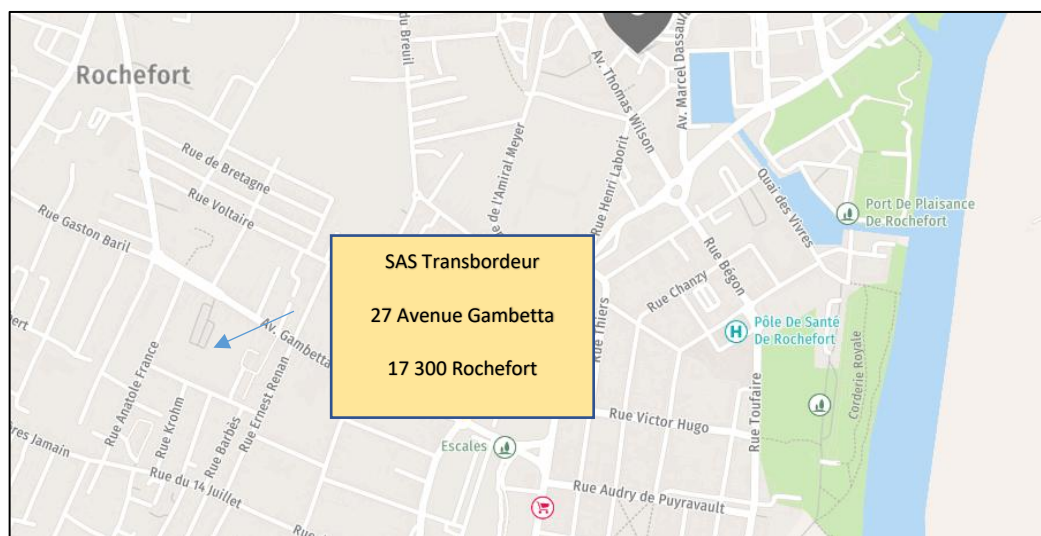
L'équipe qui constitue le SAS Transbordeur est composée de 5 éducateurs dont quatre assurent l'accompagnement en qualité de référents éducatifs, le cinquième assurant d'une part le suivi et la gestion des logements avec les jeunes. Il complète son intervention par des actions centrées sur les questions de santé et de bien-être (notamment au travers d'actions de prévention en sport).

Deux surveillants de nuit assurent la sécurité des jeunes dans les logements diffus sur la ville de Rochefort, en effectuant 4 tournées sur une amplitude de 21h30 à 6h30.

La gestion administrative et la gestion de l'entretien sont assurées par deux professionnels qui prennent en charge celles du foyer Paule MARAUX ainsi que les services du pôle du territoire de Rochefort.

Le chef de service du SAS Transbordeur assure également la gestion du foyer Paule MARAUX.

2. Implantation géographique :



Deux studios sont situés au même étage que le foyer Paule MARAUX, mais leur accès s'effectue par une entrée indépendante. Ces deux studios, tout équipés, dits « tremplins », sont privilégiés pour un premier accueil, le foyer étant un lieu de ressource sécurisée en termes de surveillance, en plus des tournées des surveillants de nuit, dans les situations de grande fragilité.

Les six autres studios se situent dans le cœur de Rochefort, essentiellement en rez-de-chaussée afin d'éviter que les passages des surveillants de nuit ne posent pas de problèmes avec les autres locataires.

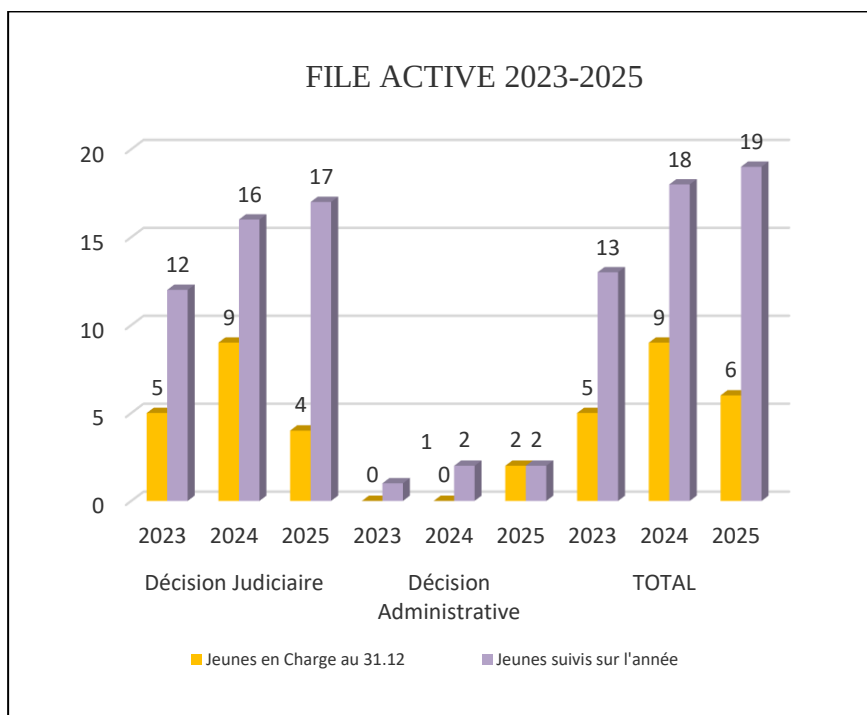
Enfin, une maison « ressource », rue Gambetta à Rochefort, constitue un espace relais pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, documents administratifs à réaliser, CV...).

DEUXIEME PARTIE

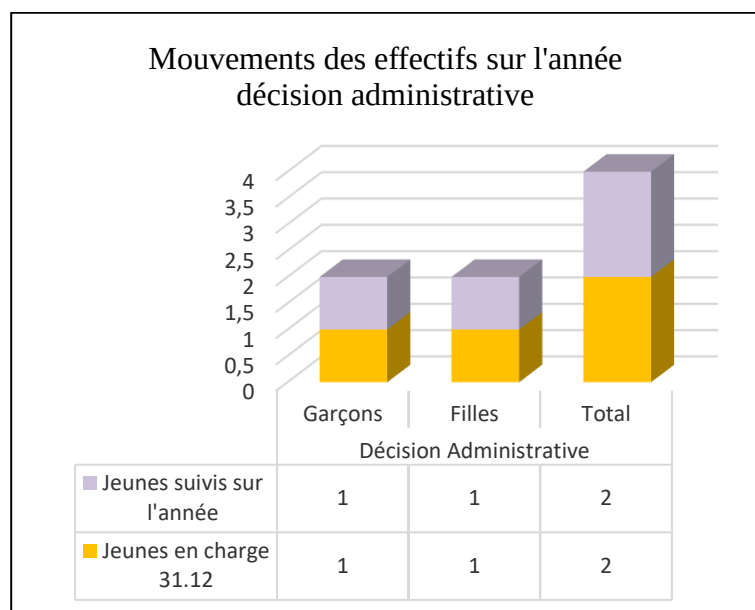
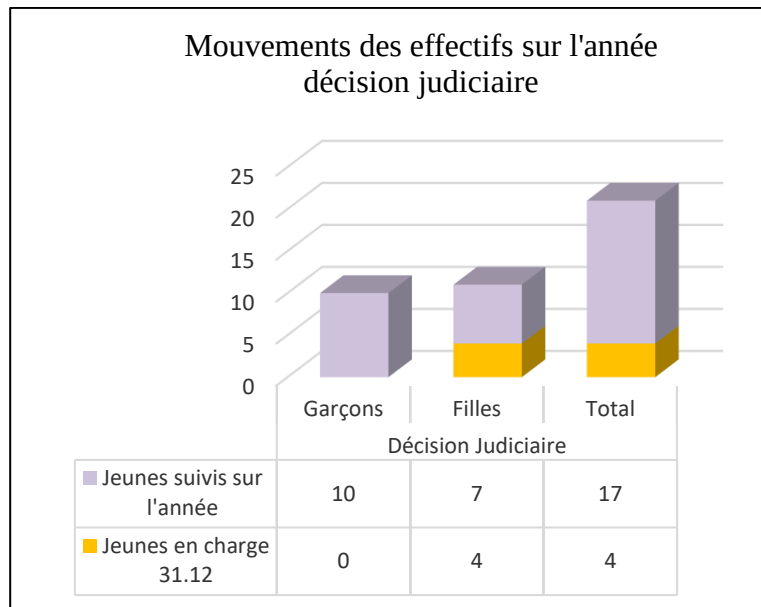
1 – Focus sur l'activité :

- a. **Taux occupation** : le taux d'occupation du SAS est de 95,65 pour un taux prévisionnel de 95%.
- b. **Nombre de journées extérieures** : nous n'avons effectué aucune journée extérieure.

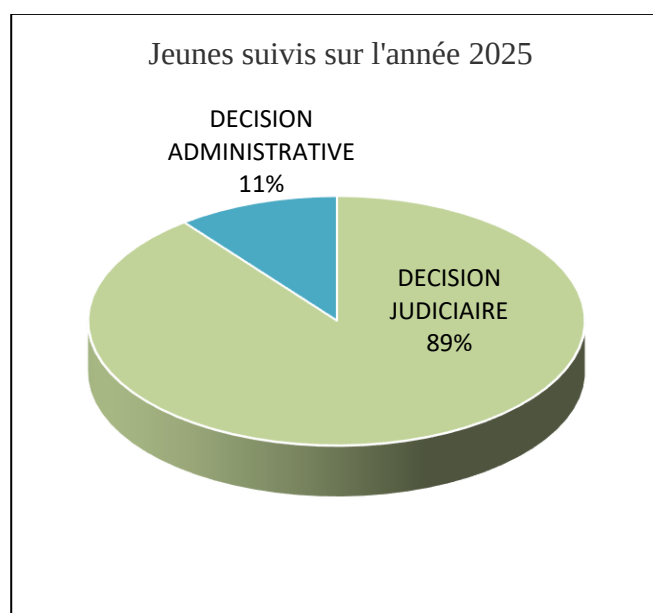
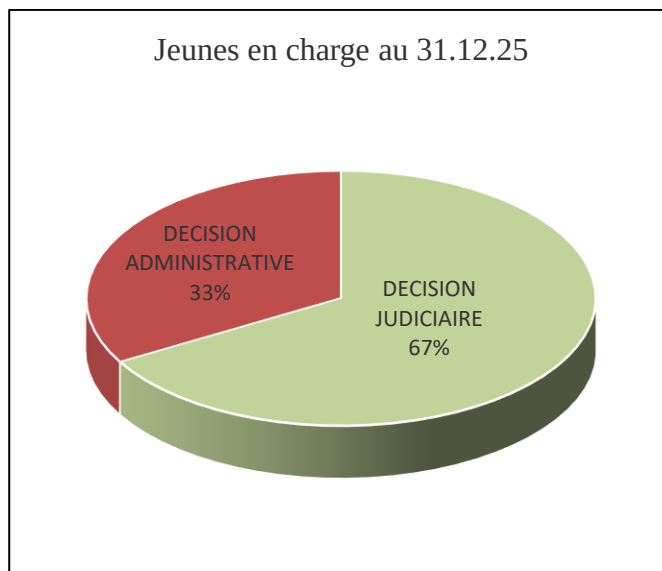
File active 2023-2025

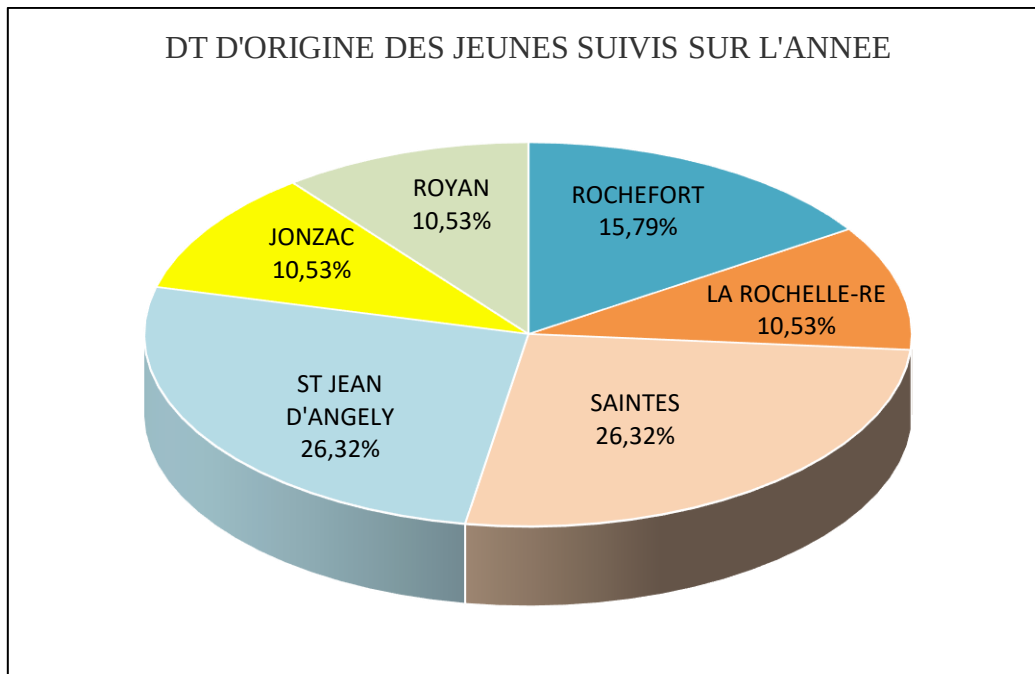


Nombre de sorties dans l'année : 13 jeunes dont 10 garçons et 3 filles.

Répartition filles/garçons :

Sur l'effectif du service SAS Transbordeur, au 31 décembre 2025, un garçon est accueilli dans le cadre d'une décision administrative (pupille de l'état), et une fille est accueillie dans le cadre d'une délégation de l'autorité parentale.

Répartition AE/AP :

Délégation Territoriale d'origine :

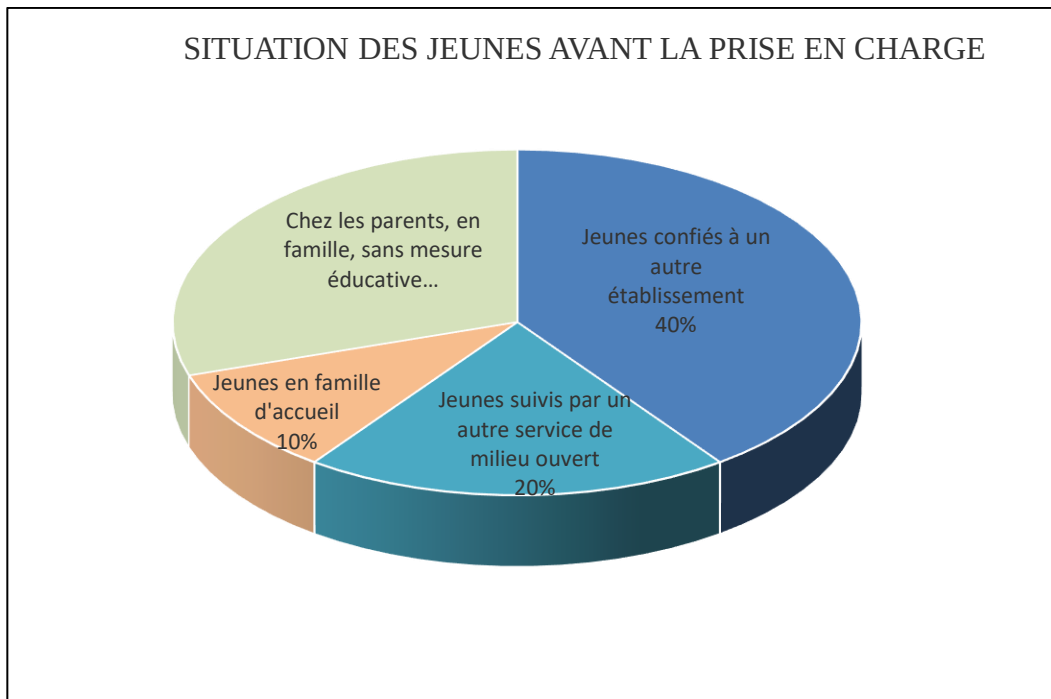
En 2025, nous notons une baisse de prise en charge de la délégation territoriale de Saint Jean d'Angély, et un élargissement d'accueil des autres délégations. Les délégations de Saintes et Saint-Jean d'Angély restent, cependant, majoritaires comme l'an dernier.

Répartition des classes d'âge à l'entrée :

Sur les 10 jeunes confiés durant l'année en décision judiciaire ou décision administrative. La classe d'âge à l'entrée est de 16 ans à 18 ans.

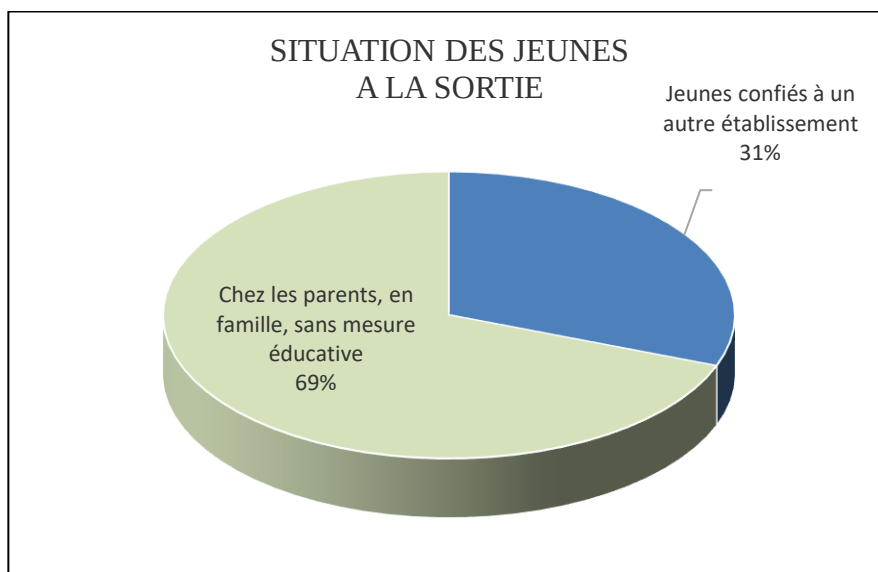
L'âge moyen à l'entrée est de 16 ans.

La moyenne d'âge à l'entrée du dispositif est de 17 ans et celle à la sortie est de 18 ans. Soit le jeune qui atteint les 18 ans quitte le dispositif sans solution adaptée, soit il est orienté vers l'APMN. Cette année, 2 jeunes ont été accompagnés vers un retour en famille.

Situation des jeunes à l'entrée :

Parmi les jeunes confiés, un jeune était suivi par la PJJ (structure CEF).

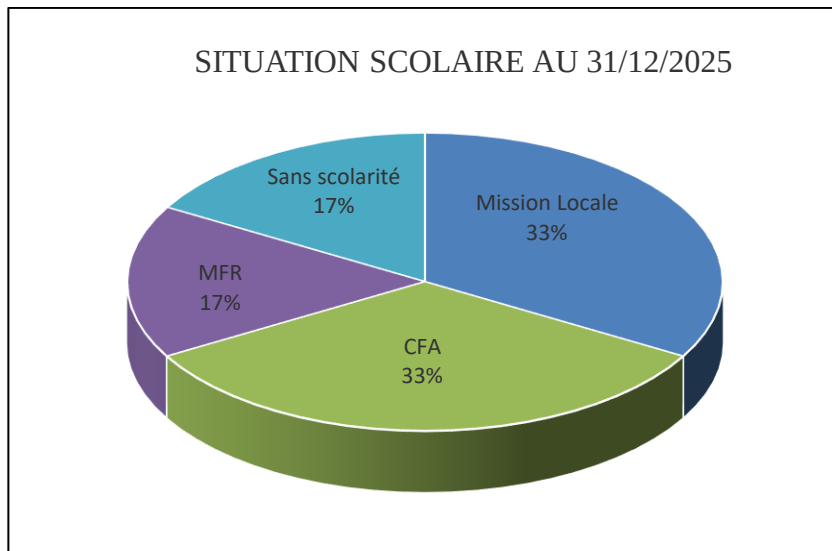
La proportion des entrées au SAS Transbordeur a augmenté de 12 % par rapport à l'an dernier, pour ce qui concerne les situations de jeunes en famille sans mesure éducative.

Situation des jeunes à la sortie :

L'âge moyen à la sortie : 17 ans

Sur les 31% des jeunes confiés à un autre établissement, 1 jeune est parti vers un CEF.

Situation scolaire au 31/12/2025 :

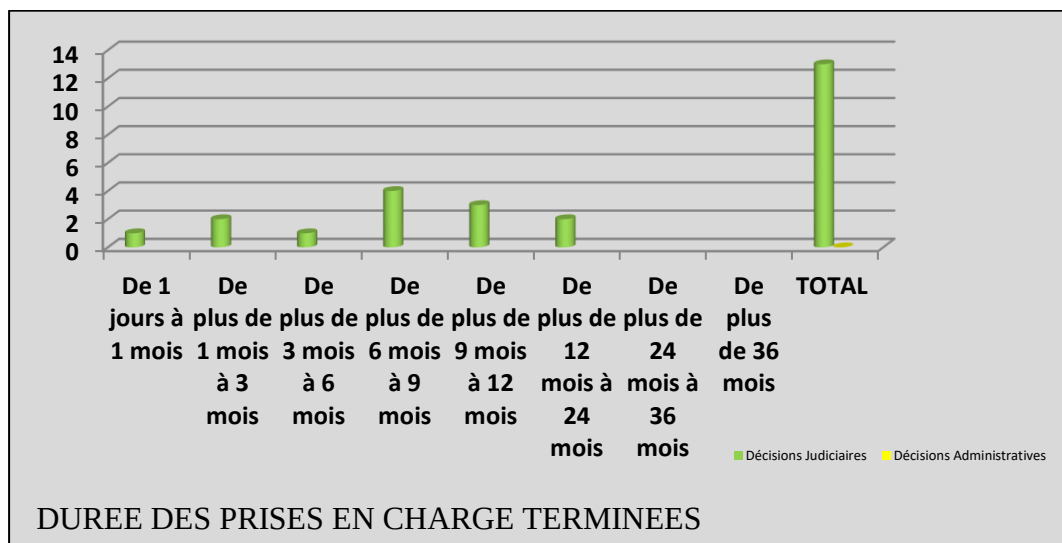


Cartographie : Rochefort ; Saint Germain de Lusignan ; Pont l'Abbé d'Arnoult ; La Rochelle.

Cette année 2025 a été marquée par des situations de jeunes qui se sont trouvés en rupture familiale, mais qui étaient déjà inscrits, ou se sont rapidement inscrits dans une démarche de formation.

Les temps partagés au sein de la maison du SAS Transbordeur ont permis de créer des liens entre des jeunes, dont la séparation avec la famille a été violente et douloureuse.

Durée moyenne des séjours est de 8 mois



Le chiffre de durée moyenne des séjours reste stable par rapport à l'an dernier.

Situation MDPH-SUIVI PSYCHOLOGIQUE-SUIVI PSYCHIATRIQUE au 31/12/2025

Sur l'effectif des 6 jeunes accueillis, 3 filles bénéficient d'un suivi par un psychologue. Un garçon bénéficie d'un accompagnement renforcé (MDPH, suivi et traitement psychiatrique, PCPE...).

TROISIEME PARTIE**1. Bilan :*****Un service qui applique le « pas de côté » comme un principe...***

Cette année 2025, le SAS Transbordeur a vu son taux d'occupation prévisionnel passer de 80 à 95 %. Ainsi, le taux réalisé est à peine au-dessus de l'attendu, mais confirme le souci de ce service de répondre aux besoins du territoire avec beaucoup de réactivité.

Ce service, qui certes ne peut pas répondre à toutes les problématiques, montre au travers de son équipe pluridisciplinaire sa capacité à faire évoluer sa pratique pour s'adapter aux besoins des mineurs.

Le début d'année 2025, pour ce service, a consisté à accompagner un jeune atteint de schizophrénie jusqu'à une orientation sur le service APMN.

Durant le premier semestre, les situations revêtaient principalement des problématiques de ruptures familiales, avec des jeunes filles, notamment, inscrites dans des projets professionnels.

La seconde partie de l'année, certaines de ces situations se sont dégradées, les souffrances personnelles prenant le pas sur le désir nécessaire à l'investissement d'un projet personnel et professionnel pour soi. La recherche de lien d'affection de certaines jeunes filles les entraîne dans des conduites à risques.

Enfin, les deux derniers mois de cette année ont été centrés sur la poursuite de l'accompagnement des jeunes du service mais a été marqué par un aménagement du service afin de répondre à un besoin particulier. Ainsi, au sein des deux studios situés près du foyer Paule MARAUX, et suite à la fin de la prise en charge d'un jeune, nous avons déménagé la personne du second studio afin de mettre en place l'accompagnement particulier d'un jeune homme. Celui-ci occupe un des studios, et des professionnels spécialement dédiés à sa prise en charge occupent le logement qui jouxte le sien.

Dans chacune de ces situations, l'équipe du SAS répond toujours, simplement, en étant présente, et en faisant en fonction du rythme de l'adolescent qu'elle a devant elle.

...et qui confirme sa fonction de support pour le pôle hébergement diversifié :

- Par ses actions de prévention autour de la question du bien-être et de la santé qui touchent des enfants de la MECS de Chancelée, des MNA, des adolescents du foyer de l'IPM, des jeunes du SAS et qui s'est élargi à une situation des foyers de HEA.

- Par les séjours « parenthèses », qui, cette année, ont permis à 21 jeunes du pôle de bénéficier de séjours, soit de remobilisation sur le plan professionnel, soit de mise à distance du quotidien afin de les amener à réagir autrement, face aux difficultés, que par le seul axe de la violence, soit d'actions de dépassement de soi, notamment pour les jeunes inscrits dans du vide ou dans de la destruction de soi.

2. Perspectives 2026 :

b. **Des enjeux :**

Durant l'année 2026, nous allons devoir relever deux enjeux importants :

Le premier va consister à l'accompagnement du chef de service recruté suite au départ du précédent collaborateur. Le choix d'un chef de service ayant une connaissance du champ médico-social et ayant exercé ses premières fonctions de cadre auprès de situations complexes, sont autant d'éléments qui devraient permettre d'aller plus loin sur la question du « pas de côté » par un nouveau regard sur les situations accueillies.

Le management des équipes, enrichi d'un regard clinique différent, a pour vocation de participer à la mise en place de moyens innovants afin d'accompagner les professionnels dans la gestion, au quotidien, de situations aux vulnérabilités multiples.

Le second s'inscrit dans la reprise d'une démarche d'évaluation de la prestation du service qui a accompagné la mise en place de ce projet particulier et qui se concrétisait par une réunion annuelle des différents partenaires investis et engagés à l'origine dans ce dispositif.

Nous n'avons pas la prétention de remettre en place une réunion annuelle, mais envisageons, avant la fin de cette année 2026, de réunir les partenaires qui nous ont accompagné depuis le début, afin de faire un point étape, et préparer la révision complète du projet de service, en s'attachant, à la fois, aux besoins du territoire aujourd'hui, et aux compétences à l'œuvre au sein du SAS Transbordeur.

c. **Des chantiers à poursuivre et à ouvrir :**

Au même titre que le service APMN de Rochefort et les deux lieux de vie MNA, un accent particulier est mis sur la question de la qualité de l'accueil, via la problématique des logements, et la gestion du voisinage.

Nous avons toujours entretenu des relations cordiales avec les agences immobilières avec lesquelles nous travaillons, ainsi qu'avec les propriétaires privés avec lesquels nous sommes en lien direct.

Pour autant, et quelque soit le type de service, nous sommes de plus en plus confrontés à des propriétaires qui nous demandent de quitter les logements, suite à des plaintes des voisins, notamment. Cette situation s'est présentée deux fois pour le SAS en 2025.

Pour répondre à cette problématique de recherche de logement, de déménagements, mais aussi d'entretien, de réparation, nous engageons une réflexion au niveau du pôle hébergement afin d'équilibrer les interventions des agents d'entretien sur les trois sites (Chancelée / Saintes et Rochefort).



Institut Paule Maraux

MINA-RELAJ 17

MNA

29, Rue du Port – 17300 ROCHEFORT

Tél : 05.46.99.03.80 / mail : p.maroux@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



LES LIEUX DE VIE

MINA ET RELAI 17

SOMMAIRE

A. Première partie

- 1 Présentation du service
2. Implantation géographique

B. Deuxième partie

Focus sur l'activité du service

C. Troisième partie

1. Bilan
2. Perspectives 2026
 - 1) Des enjeux
 - 2) Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

1.Présentation du service :

Les lieux de vie RELAI et MINA 17

Mission :

Les deux lieux de vie ont ouvert en 2017 pour l'un et en 2018 pour l'autre, en vue d'accueillir **20** jeunes **mineurs non accompagnés** en permettant, dans leurs objectifs généraux, une mise à l'abri, en termes de protection et de sécurité tout en prenant en compte leurs besoins fondamentaux et en les accompagnant au quotidien dans leurs démarches administratives, d'insertion.

Le service **RELAJ 17**, a ouvert fin décembre 2016 à la demande du Conseil Départemental. Les jeunes sont arrivés entre le 16/12/2016 (pour 4 d'entre eux), le 29/12/2016 (pour 4 jeunes) et le 16/01/2017 (pour 2 jeunes). Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Le service **MINA 17**, a ouvert fin avril 2017 à la demande du Conseil Départemental. Ces mineurs sont arrivés à partir du 10/04/2017 pour 4 d'entre eux, en sureffectif sur le Relai 17, en attendant l'ouverture du MINA 17. Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Depuis 2 ans, une augmentation du nombre de jeunes accueillis a été demandée par le Conseil Départemental. Ainsi, le Relai est prévu pour un accueil de 12 places et le Mina pour 13 places.

Les deux lieux de vie sont rattachés à l'Institut Paule MARAUX, pour l'accueil administratif, les admissions, les entretiens, les réunions ...

→ **RELAJ 17** : quatre appartements collectifs, pour deux à trois jeunes, situés en centre-ville, quartier du bassin Bougainville et près du vieux port de Rochefort. Ainsi qu'un appartement plus grand qui accueille 4 jeunes où se situe le bureau des éducateurs.

→ **MINA 17** : deux appartements collectifs, pour six jeunes, situés en ville et **une maison « relai »**, rue de la Marine à Rochefort, qui héberge quatre jeunes ; c'est aussi un lieu /ressources pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, démarches administratives ...).

Les axes prioritaires de l'intervention auprès des MNA consistent à les accompagner d'abord sur la question de la scolarité, de l'apprentissage de la langue, puis d'une recherche de stage en vue de la mise en place d'un contrat d'apprentissage.

Parallèlement à cet axe, la préparation du dossier administratif est effectuée en vue de l'obtention d'un titre de séjour à la majorité.

Ces deux fils rouges essentiels dans l'accueil de ces jeunes s'accompagnent d'un soutien à la vie quotidienne, d'une attention à la santé dans tous ses aspects et d'actions sportives et culturelles...

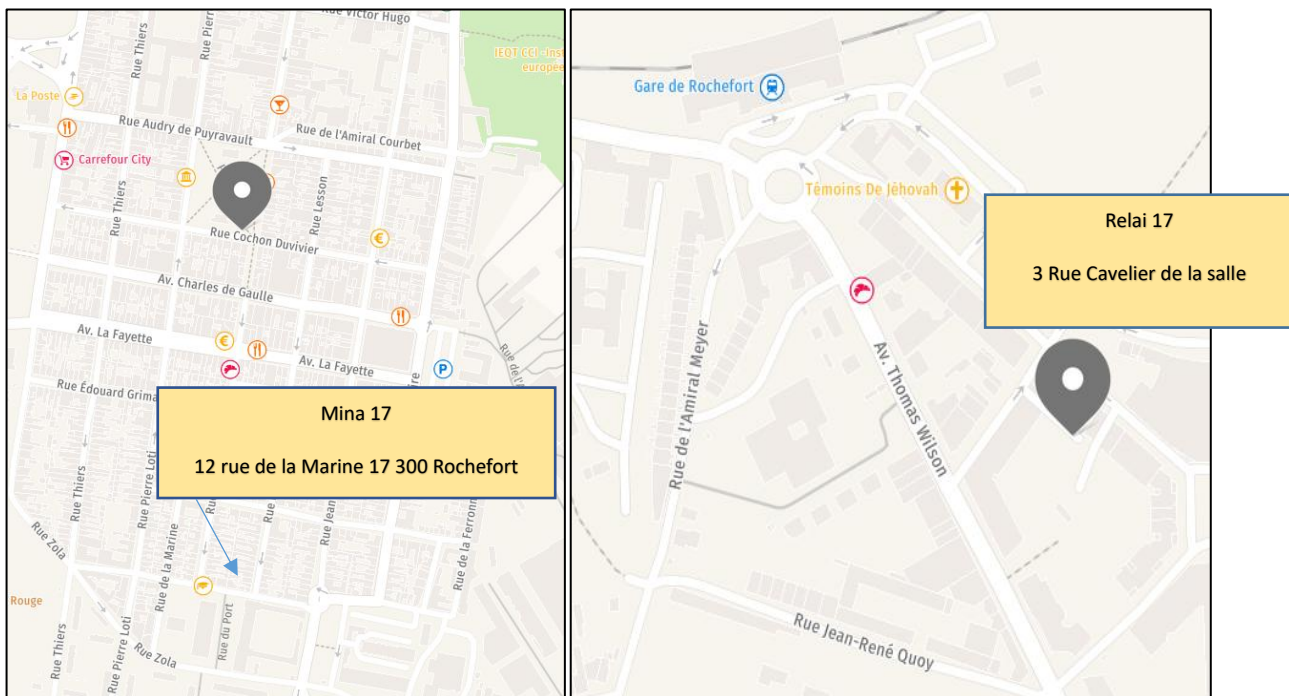
L'équipe est constituée de 3 ME et 1 AES (2 professionnels par lieu de vie).

Depuis 2024, une intervenante scolaire a été recrutée à temps partiel.

La gestion administrative et la gestion de l'entretien sont assurées par 2 professionnels qui ont, également, en charge le foyer Paule Maraix et d'autres services du pôle hébergement sur le territoire de Rochefort.

Enfin, la gestion du service est assurée par un chef de service à temps partiel.

2. Implantation géographique :

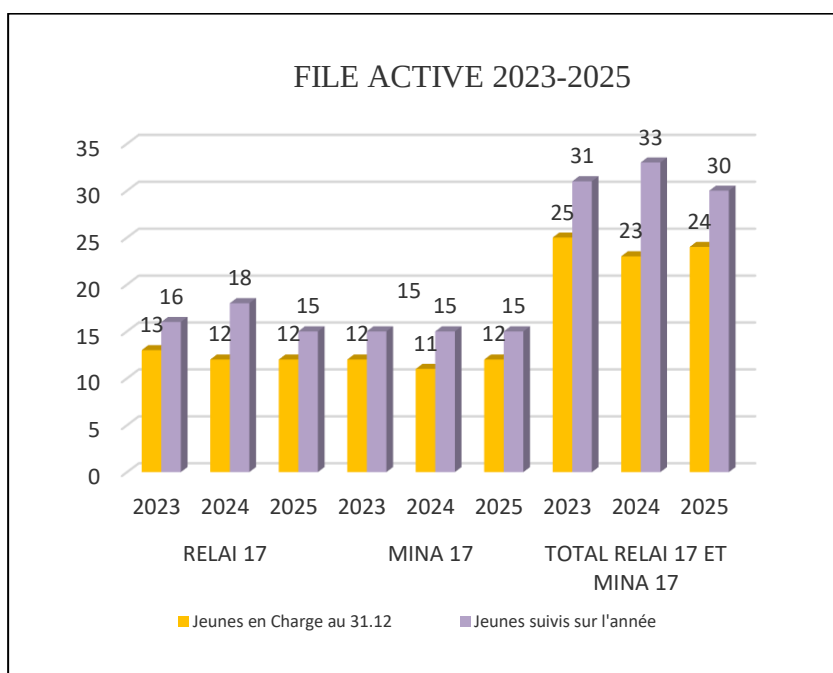


DEUXIEME PARTIE

1 – Focus sur l'activité :

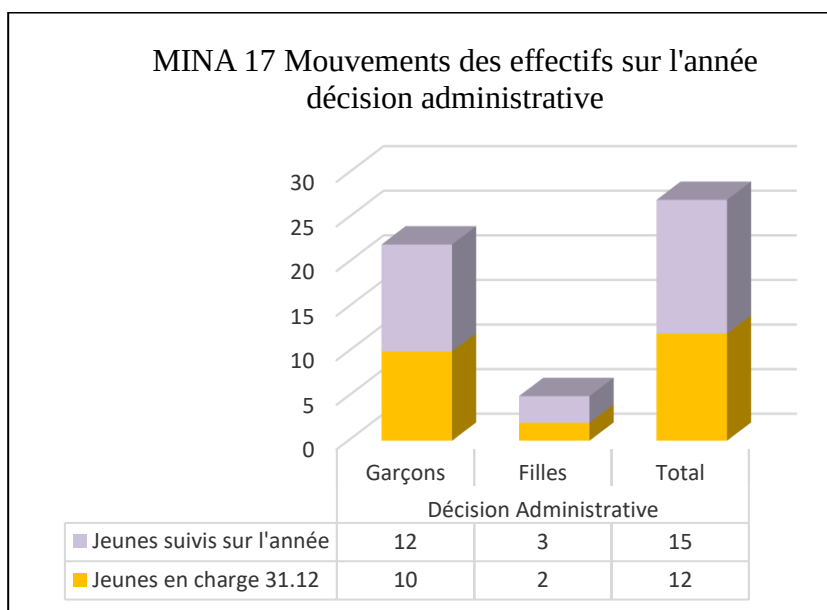
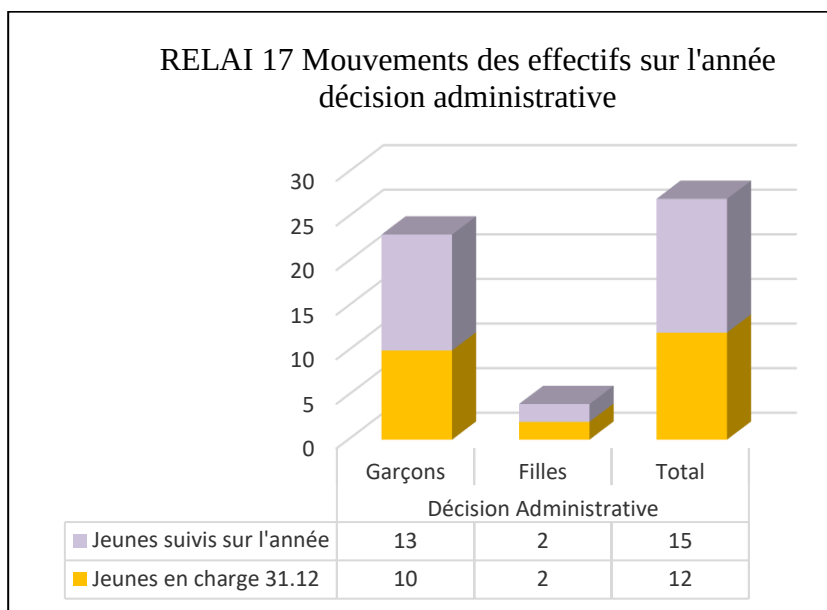
- a. **Taux d'occupation** : pour les 13 places du MINA, le taux d'occupation global a été de 91,84 %. Et pour les 12 places du RELAI, le taux d'occupation global a été de 98,95%.
- b. **Nombre de journées extérieures** : Les lieux de vie MNA n'ont pas vocation à effectuer des journées extérieures.

File active 2023-2025



Nombre de sorties dans l'année : 7 jeunes dont 6 garçons et 1 fille

Répartition filles/garçons :



Répartition par service :

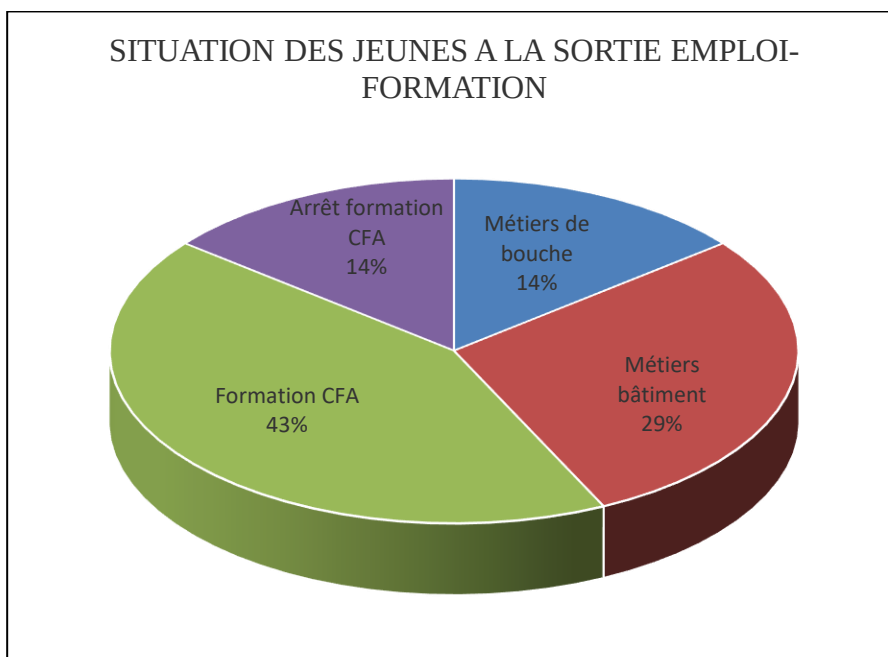
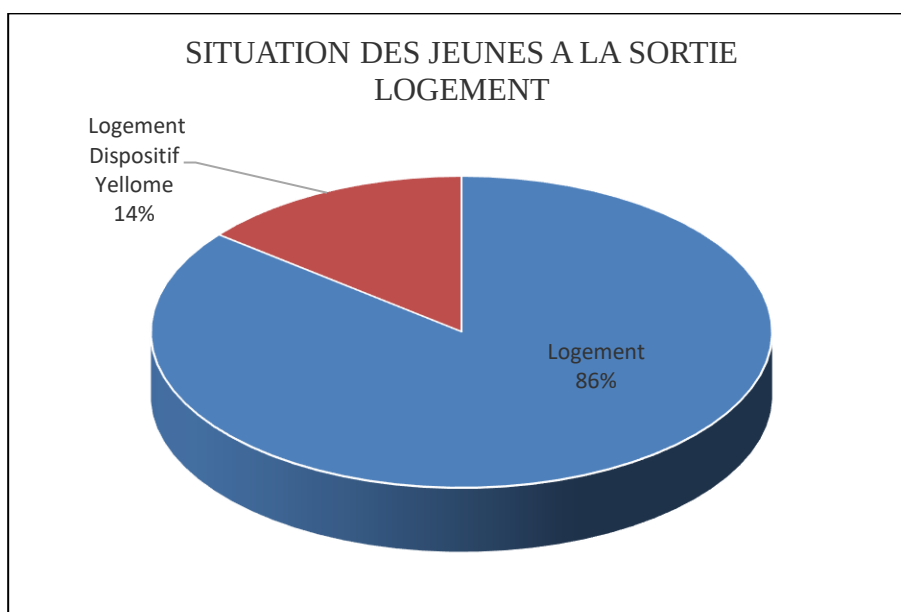
Les jeunes en charge au 31/12/2025 représentent 50 % sur le service MINA et 50 % sur le service RELAJ, identique pour les jeunes suivis sur l'année. Sur les 24 mesures au 31/12/2025, 12 jeunes bénéficient d'un Contrat Jeune Majeur.

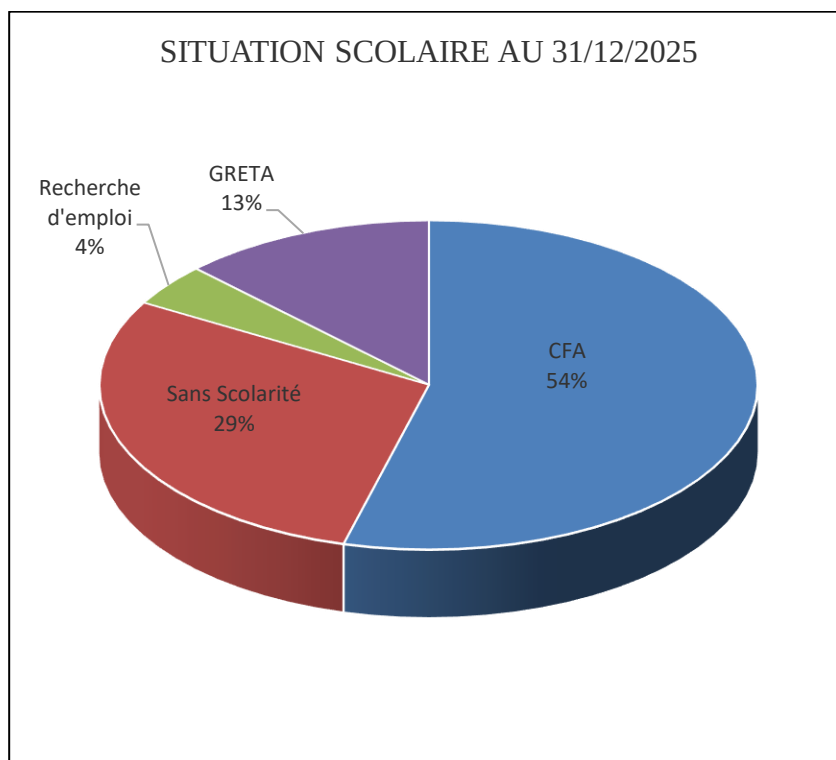
Répartition des classes d'âge à l'entrée :

L'âge moyen est de 16 ans.

Pour le service RELAI, 100 % des jeunes se trouvent dans la tranche d'âge de 16 ans à moins de 18 ans.

Pour le service MINA, 67 % des jeunes se trouvent dans la tranche d'âge de 16 ans à moins de 18 ans et 33 % des jeunes se trouvent dans la tranche d'âge de 13 ans à moins de 16 ans.

Situation des jeunes à la sortie :

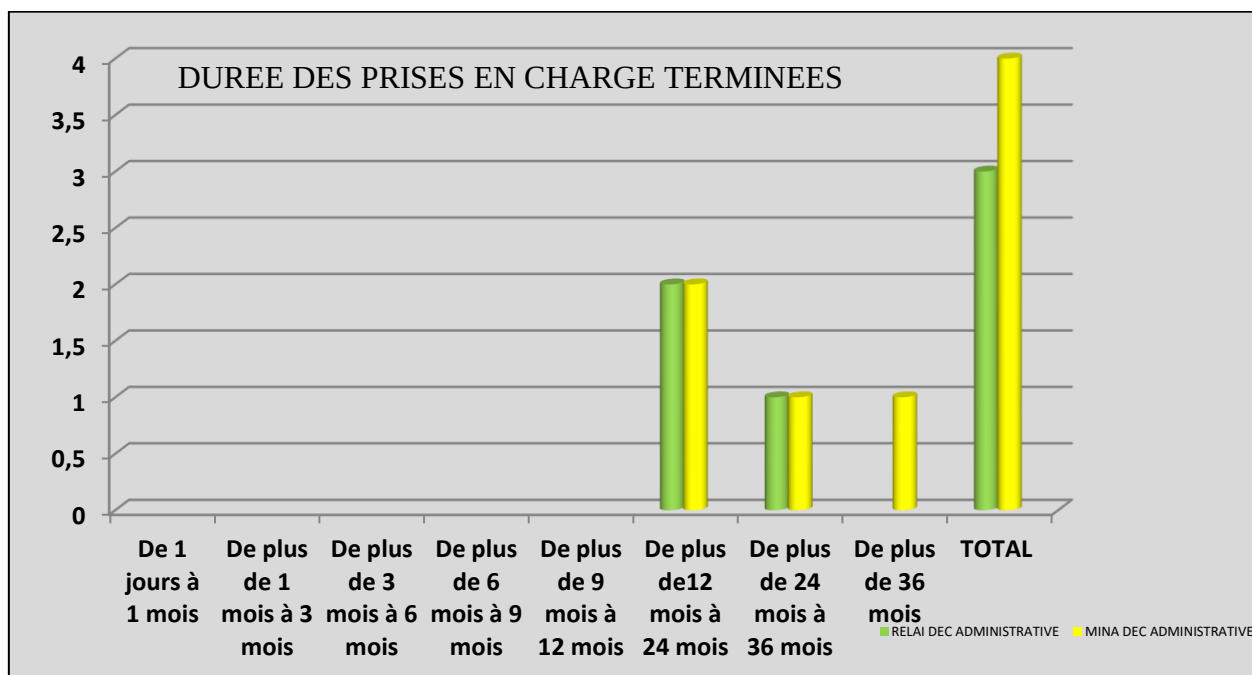
Situation scolaire au 31/12/2025 :**Cartographie : Rochefort ; La Rochelle ; Saintes ; Tonnay-Charente**

Les jeunes MNA sans scolarité au 31 décembre 2025 sont des jeunes dont les arrivées ont été récentes. En effet, la situation de ces jeunes ne leur permet pas de rester sans projet scolaire et/ou professionnel car leur présence au sein du dispositif de protection de l'enfance est assortie à cela. Ils bénéficient du soutien d'une professionnelle spécialisée dans les questions de scolarité et de formation professionnelle, dans la recherche de stage et d'intégration dans le milieu scolaire. Les jeunes bénéficient également du soutien d'une bénévole dans le cadre de leur scolarité, particulièrement investit à nos côtés depuis plusieurs années.

Ainsi, une fois l'âge du collège passé, les jeunes effectuent rapidement des stages afin de s'orienter vers un projet professionnel, d'où la fréquentation importante du CFA.

Le représentant légal de ces jeunes accueillis étant le département, nous ne sommes que dans des accueils administratifs.

Durée moyenne des séjours est de 28 mois



Situation MDPH-SUIVI PSYCHOLOGIQUE-SUIVI PSYCHIATRIQUE au 31/12/2025 :

Sur l'effectif des 24 jeunes accueillis, 3 garçons bénéficient d'un suivi par un psychologue en interne.

TROISIEME PARTIE

2. Bilan :

Un accompagnement individualisé soutenu qui porte ses fruits.

L'ensemble des jeunes sortis des deux lieux de vie, durant l'année 2025, a pu accéder à un Titre de Séjour, avec un emploi et un logement ou hébergement.

Les trois jeunes qui se sont présentés à un examen (CAP) en juin 2025 l'ont obtenu.

Aucune OQTF n'a été ordonnée cette année.

Des actions collectives qui se développent et se multiplient, à l'interne comme à l'externe.

- Au niveau des apprentissages et de la vie quotidienne

Depuis l'augmentation de notre capacité d'accueil (passage de 20 à 25 jeunes), nous avons pu enrichir notre équipe d'un temps partiel, centré principalement sur les aspects scolaires. Les jeunes bénéficient, ainsi, d'un soutien accru dans l'apprentissage du français écrit, lu et parlé.

Cet accompagnement renforcé est d'autant plus important qu'il répond à la pression croissante pour l'obtention d'un DELF (diplômes en langue française) qui va passer au niveau A2 à partir de janvier 2026.

- **Au niveau santé, sport et loisirs, et ouverture sur l'environnement**

L'année 2025 a été riche en actions.

Le centre de planification et de santé sexuelle est intervenu à deux reprises (une fois auprès des garçons, et la seconde auprès des filles) dans le cadre d'ateliers vie sexuelle et affective.

Plusieurs jeunes des deux lieux de vie ont activement participé aux activités santé / sport organisées par l'éducateur sportif du SAS Transbordeur (Apprentissage de la natation, vélo).

La deuxième édition de la soirée pique-nique en juin dernier a été un succès. Elle réunit tous les services du pôle hébergement diversifié situés à Rochefort. Sont réunis, le service SAS Transbordeur, les jeunes du service APMN de Rochefort, les jeunes du foyer Paule MARAUX et les deux lieux de vie. Plus encore qu'en 2024, chacun s'est mobilisé pour faire de ce moment un temps convivial.

La participation d'un groupe de jeune à un week-end Grand Large a été renouvelée, avec les jeunes du foyer Paule MARAUX et des éducateurs des différents services. Dans ce cadre, ils ont pu faire de la voile en Bretagne.

Trois nouveaux événements ont marqué l'année 2025, avec la participation en février à une journée avec le stade de rugby Rochefortais et l'association « L'ovale de l'espoir ». Les jeunes ont pu bénéficier d'une initiation le matin, d'un déjeuner commun avec les joueurs et les entraîneurs, et ont pu participer à la haie d'honneur avant le match des adultes l'après-midi.

En juin, les jeunes ont participé aux « olympiades » organisées par l'Escale à La Rochelle, notamment au tournoi de football.

Enfin, depuis cette année et de manière pérenne, nous bénéficions d'un partenariat avec la Fondation du Stade Rochelais. Les actions qui traversent l'année sont particulièrement appréciées par les jeunes qui sont assidus et toujours présents sur ces journées. La première a eu lieu à La Rochelle.

- **Au niveau culturel et ouverture sur l'environnement**

En 2025, le service a voulu développer des actions culturelles en développant de nouveaux partenariats. L'ouverture sur l'environnement et le développement de connaissances culturelles ont toujours existé au sein du service. Par exemple, lorsque les éducateurs accompagnent des jeunes à Paris pour des besoins administratifs, ils en profitent pour mettre en place des visites et la découverte du patrimoine. Cette année, des jeunes ont pu participer à un séjour en Vendée, durant l'été, avec des jeunes du service APMN.

Des jeunes ont pu assister à des spectacles à La Coupe d'Or.

Un partenariat est en cours de développement avec le Clos Lapérouse (Tiers-lieu culturel de Rochefort). Un des jeunes du service est bénévole au Clos Lapérouse.

Une équipe de professionnels stabilisée.

Cette année 2025, l'équipe reste stable. Elle est constituée de trois moniteurs-éducateurs et d'un accompagnant éducatif et social, à temps plein. Depuis fin 2024, elle s'est enrichie d'une intervenante en FLE/FLS à temps partiel. Une bénévole intervient de manière très régulière depuis plusieurs années.

Une démarche de formation engagée.

Que ce soit sur le plan juridique ou sur d'autres aspects, l'accompagnement éducatif nécessite d'actualiser les connaissances et les évolutions du contexte de manière régulière.

Cette année une éducatrice a pu participer aux ateliers de consultation transculturelle à Bordeaux.

Après une formation collective en 2024, 3 professionnels ont pu bénéficier de formations individuelles en 2025.

Enfin, pour toujours interroger nos pratiques et éviter de s'inscrire dans des « évidences », nous avons accueillis trois stagiaires moniteurs-éducateurs durant l'année. Enfin, l'équipe bénéficie de séances d'analyse de la pratique.

Une gestion du parc immobilier chronophage.

Au début de l'année 2025, nous avons emménagé dans un logement supplémentaire afin de répondre à l'augmentation de notre capacité d'accueil.

Nous avons eu à gérer une infestation de punaises de lit au sein de la maison du MINA. Des techniciens sont intervenus pour traiter ce problème et plusieurs nettoyages de fond en comble de la maison ont été effectués par les éducateurs, le chef de service et l'agent d'entretien. De nouveaux lits et mobiliers ont été achetés. Durant la période de traitement, les jeunes ont été accueillis dans la maison du SAS Transbordeur.

Dans cette même maison nous rencontrons des problèmes d'humidité qui perdurent malgré l'intervention du bailleur et de plusieurs artisans.

De même, pour le RELAI 17, tous les logements sont situés autour de la gare. Nous avons dû interpellier l'agence à plusieurs reprises pour que le syndic se mobilise pour réparer les balcons. Ceux-ci ont dû être condamnés pendant plusieurs mois car ils devenaient trop dangereux pour les jeunes.

Un dégât des eaux important a eu lieu et est en cours de règlement. De nombreux travaux ont débuté et vont se poursuivre en 2026.

3. Perspectives 2026 :

a. Des enjeux :

L'enjeu majeur pour les deux lieux de vie réside dans la gestion des entrées de jeunes mineurs non accompagnés sur le territoire de Charente Maritime.

En 2024, nous avons vu notre capacité d'accueil augmenter au regard des nombreuses entrées de MNA au sein du département. Durant l'année 2025 nous avons noté une baisse significative des entrées, que ce soit sur le plan départemental ou national.

Sur ce point, grâce aux réunions inter-structures animées par le département, le suivi et des ajustements ponctuels sont plus aisés à organiser.

Un autre enjeu concerne directement les jeunes accueillis qui voient le niveau d'exigence augmenter pour obtenir le DELF. L'intervention d'une professionnelle sur les questions scolaires, ainsi que le soutien d'une bénévole sont un appui non négligeable pour accompagner ces jeunes face aux injonctions de plus en plus nombreuses pour pouvoir rester sur le territoire français.

b. Des chantiers à poursuivre et à ouvrir :

Le chantier sur lequel nous concentrons nos efforts consiste dans la recherche de logement adaptés pour accueillir 3 jeunes dans un même lieu afin de répondre à la demande de la 13^{ème} place au sein du lieu de vie MINA, mais aussi pour nous séparer de logements qui sont anciens et posent des problèmes, notamment, de dégâts des eaux.

De plus, sur le même sujet, nous sommes confrontés à de nouveaux propriétaires, qui ont racheté les logements que nous occupons, et qui nous demandent de quitter le bien, ou qui nous informent qu'ils ne renouvelleront pas le bail. Ainsi en 2026 nous devrons quitter 2 logements.

La recherche de logement est un élément de plus en plus problématique pour les jeunes, à la sortie du dispositif, et ce depuis deux ans. Nous sommes partenaires de la mission locale, dans le cadre du comité local d'insertion des jeunes.

Face à toutes les problématiques rencontrées, il est important de noter que les réunions inter-structures portées et organisées par le service du département, permettent de créer des synergies qui aident à répondre aux mieux aux exigences attendues dans ces situations particulières et aux besoins des jeunes accueillis.



HEBERGEMENT EDUCATIF POUR ADOLESCENTS

9 rue l'ormeau de pied– 17100 SAINTES

Tel : 05.46.95.69.70 – mail : hea@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



**SERVICE APMN
(Accueil Personnalisé en Milieu Naturel)
SAINTES-ROCHEFORT**

SOMMAIRE

A- Première Partie

1. Présentation du service

2. Implantation géographique

3. Deuxième partie

Focus sur l'activité du service

4. Troisième partie

1. Bilan

2. Perspectives 2026

1. Des enjeux

2. Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

1. Présentation du service :

Le service d'Accueil Personnalisé en Milieu Naturel, (APMN) assure l'accompagnement de jeunes en studio (24 places externalisées sur 2 antennes : 12 à Saintes et 12 à Rochefort).

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement l'inscription dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

L'équipe de l'antenne de Saintes est composée de deux éducateurs spécialisés, une psychologue à temps partiel (intervenant également sur l'antenne de Rochefort) et un chef de service à temps partiel. Le chef de service est basé à Saintes. Il prend, également en charge le service PEAD et les 4 surveillants de nuit des foyers HEA.

L'équipe de l'antenne de Rochefort est composée de deux éducatrices spécialisées, la psychologue citée ci-dessus, et un chef de service à temps partiel. Ce dernier est basé à Rochefort. Il prend en charge, également, le service MNA et les 4 surveillants de nuit du foyer de l'IPM et du SAS Transbordeur.

2. Implantation géographique :

APMN-SAINTES
9 Rue de L'Ormeau de Pied
17100 SAINTES

☎ 05.46.91.31.32

APMN ROCHEFORT
7 bis rue Cochon Duvivier
17300 ROCHEFORT

☎ 05.46.99.75.83



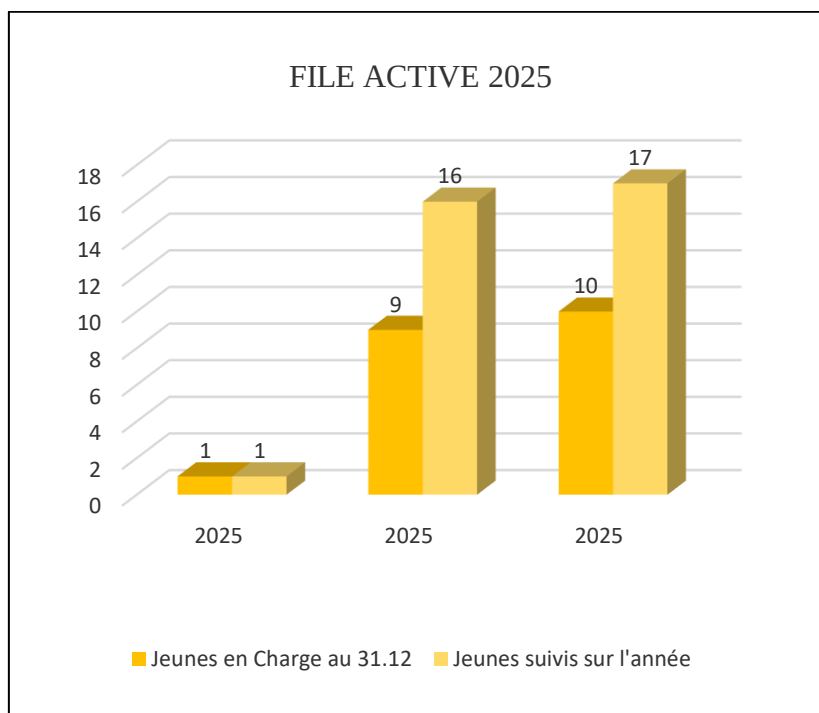
DEUXIEME PARTIE

1 – Focus sur l'activité :

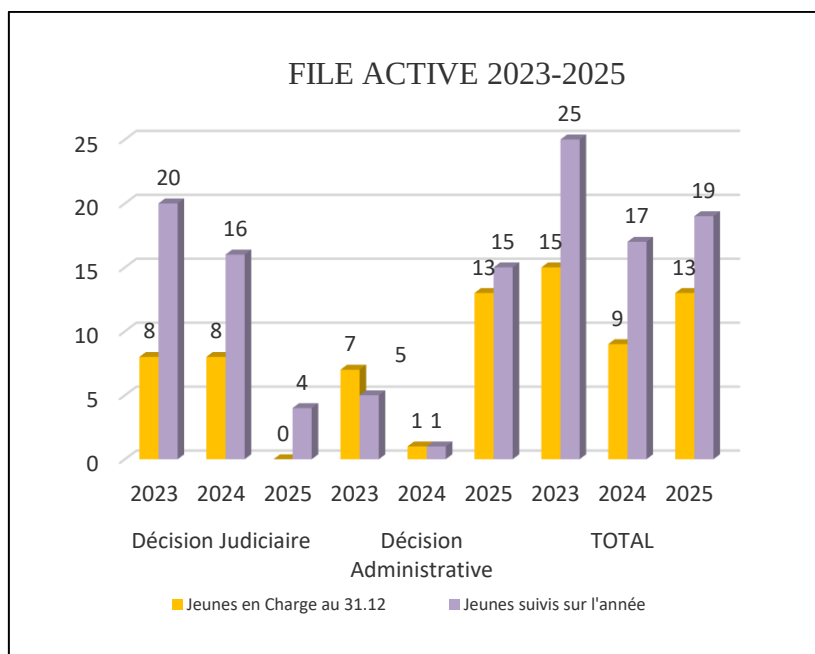
a. **Taux d'occupation :** Le taux d'occupation global des deux services est de 96.69% pour un taux fixé à 95 %.

b. **Nombre de journées extérieures :** Comme pour les autres établissements et service du PHD, le service APMN n'a pas effectué de journées extérieures.

File active 2025 pour l'APMN de Saintes



File active 2023-2025 pour l'APMN de Rochefort



Nombre de sorties dans l'année :

Pour les deux sites de Rochefort et Saintes, 13 jeunes ont quitté le dispositif.

Durée moyenne des séjours :

La durée moyenne des séjours est de 24 mois pour l'APMN de Saintes et 12 mois pour l'APMN de Rochefort.

Répartition des classes d'âge :

A l'entrée :

Les jeunes accueillis sur les deux services en décisions judiciaires ont tous entre 16 et 18 ans.

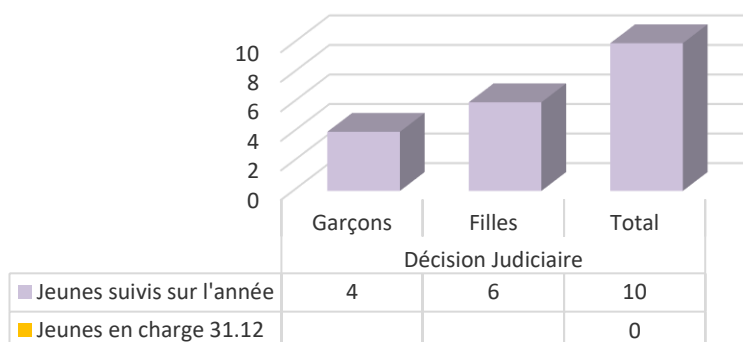
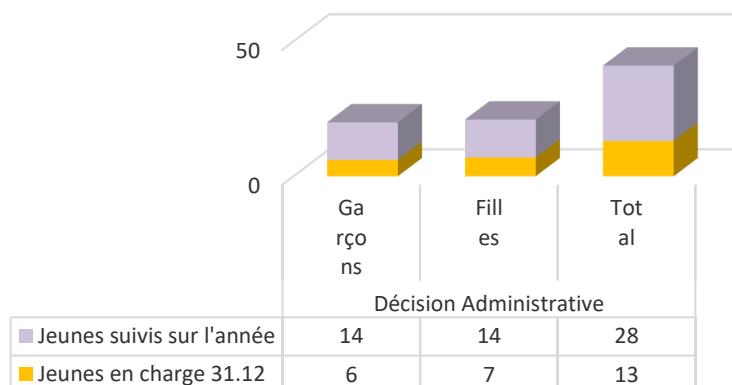
Les jeunes accueillis sur les deux services en décisions administratives ont tous entre 18 et 21 ans.

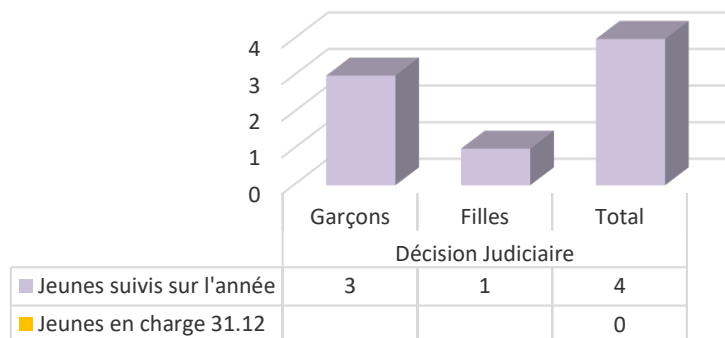
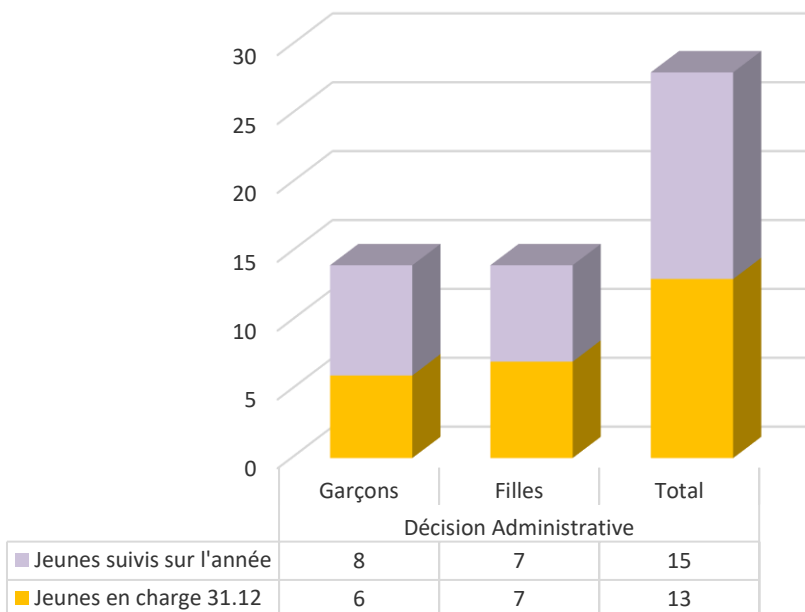
Age moyen à l'entrée, à la sortie :

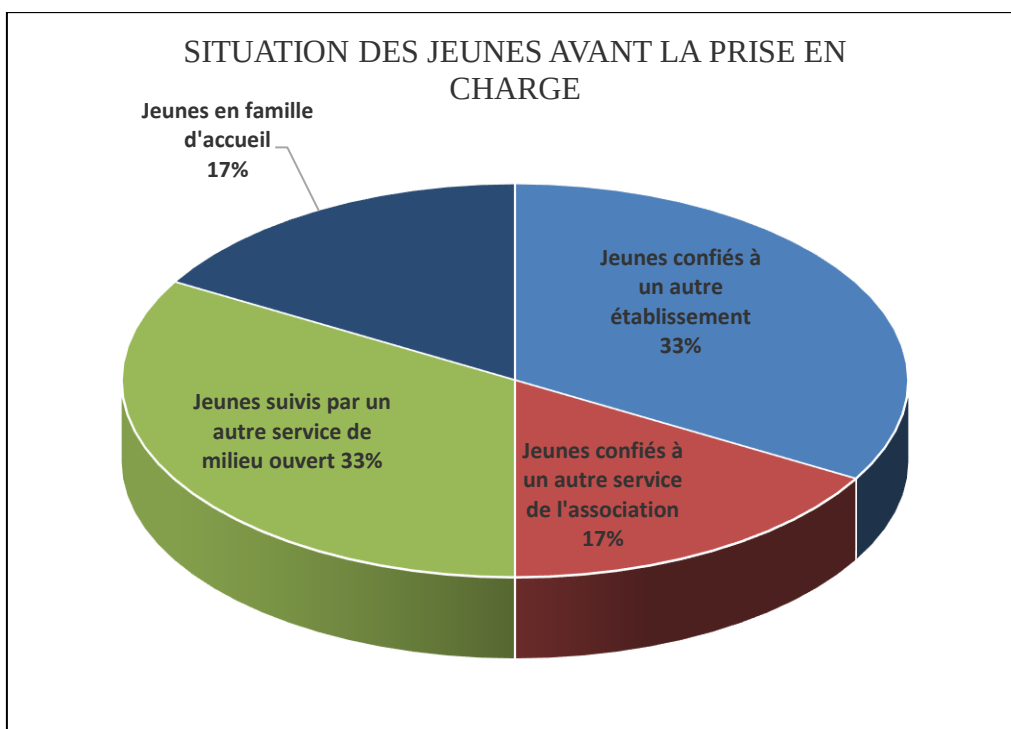
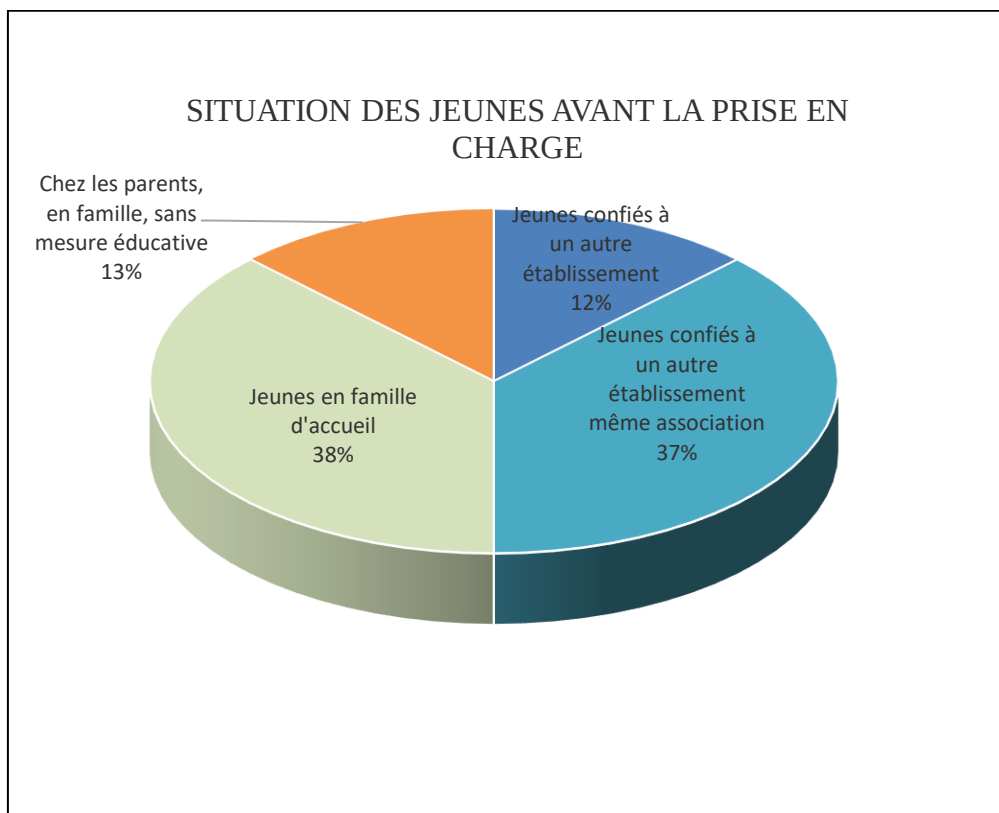
Les jeunes accueillis sur les deux services sont âgés de 18 ans en moyenne.

Les jeunes sortis sur le service APMN de Saintes sont âgés de 20 ans en moyenne.

Les jeunes sortis sur le service APMN de Rochefort sont âgés de 18 ans en moyenne.

Répartition filles/garçons :**APMN SAINTES****Mouvements des effectifs sur l'année
décision judiciaire****Mouvements des effectifs sur l'année
décision administrative**

Répartition filles/garçons :**APMN ROCHEFORT****Mouvements des effectifs sur l'année
décision judiciaire****Mouvements des effectifs sur l'année
décision administrative**

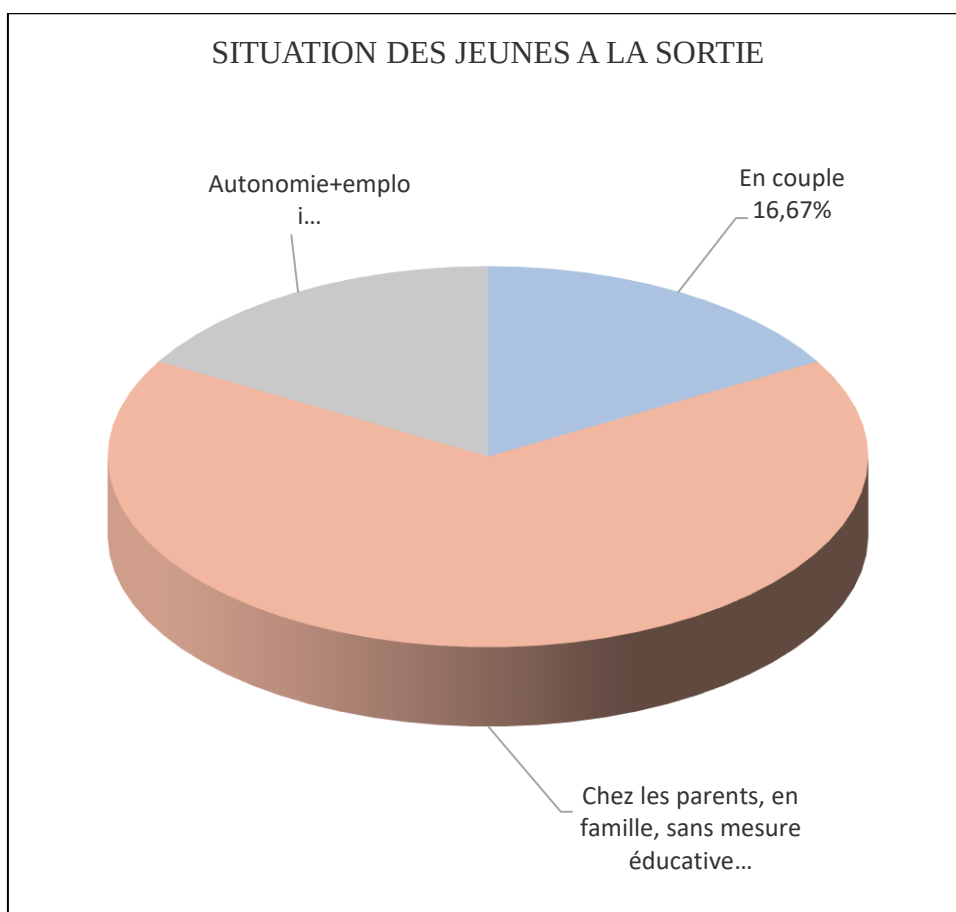
Situation des jeunes à l'entrée :**APMN SAINTES****APMN ROCHEFORT**

Les situations des jeunes avant la prise en charge en APMN ne sont pas du même ordre selon les territoires de Rochefort ou de Saintes.

Hormis les 13 % de jeunes qui étaient chez leurs parents, sans mesure éducative, ou les jeunes qui bénéficiaient d'une mesure AEMO, il apparaît assez logique que la plupart d'entre eux fassent l'objet d'une mesure de placement avant l'accueil. En effet, la priorité des prises en charge jeunes majeurs répondent avant tout à l'absence de ressources familiales, et aux longs parcours des jeunes dans le dispositif ASE.

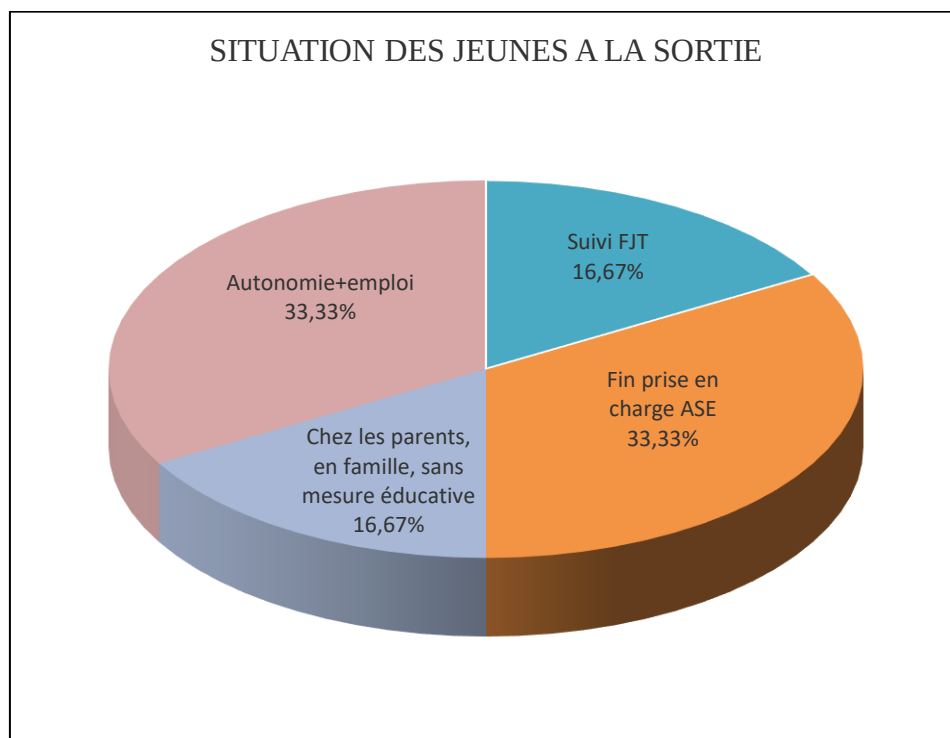
Orientation des jeunes à la sortie :

APMN SAINTES

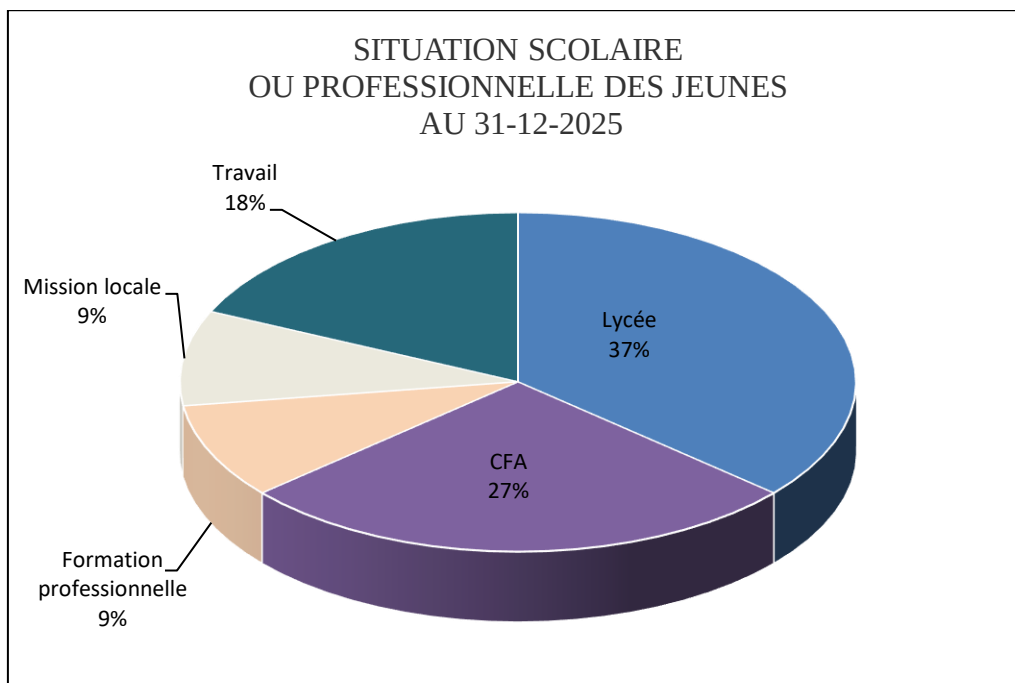


Sur les 6 jeunes (35%) qui ont quitté le service en 2025 :

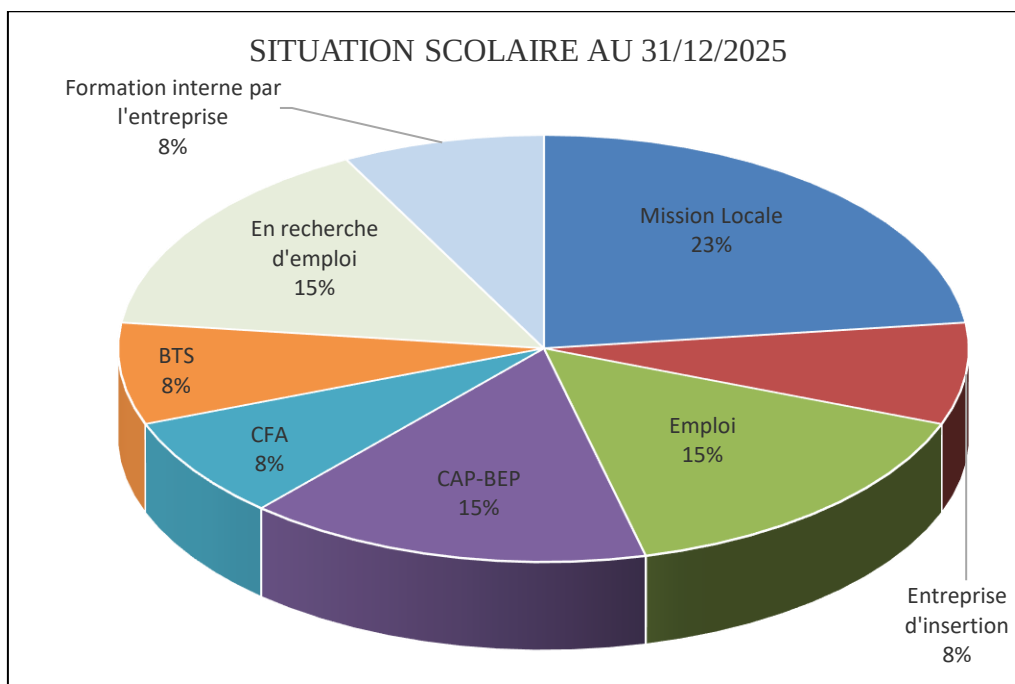
- 4 sont repartis dans leur famille,
- 1 est parti vivre en couple,
- 1 est en autonomie (son propre logement et un CDI).

Orientation des jeunes à la sortie :**APMN ROCHEFORT**

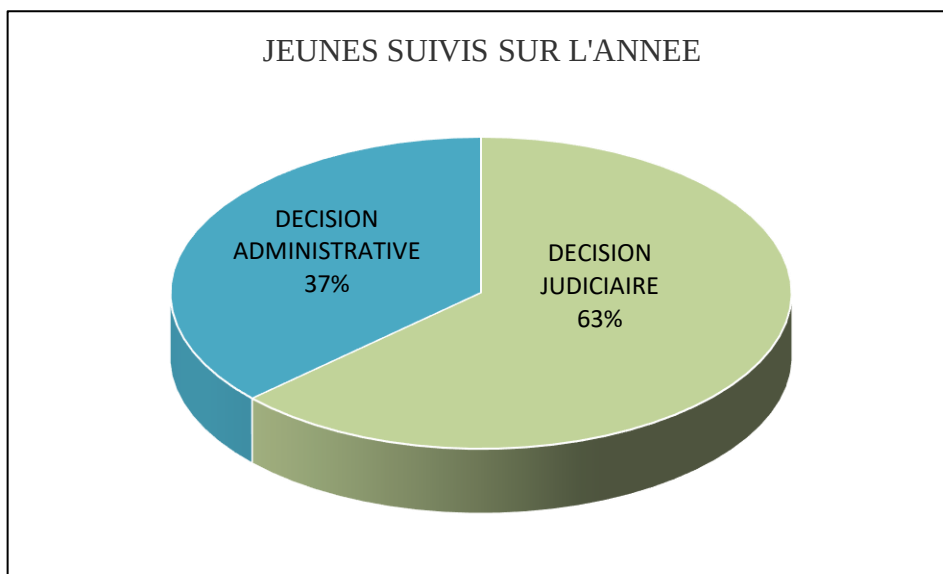
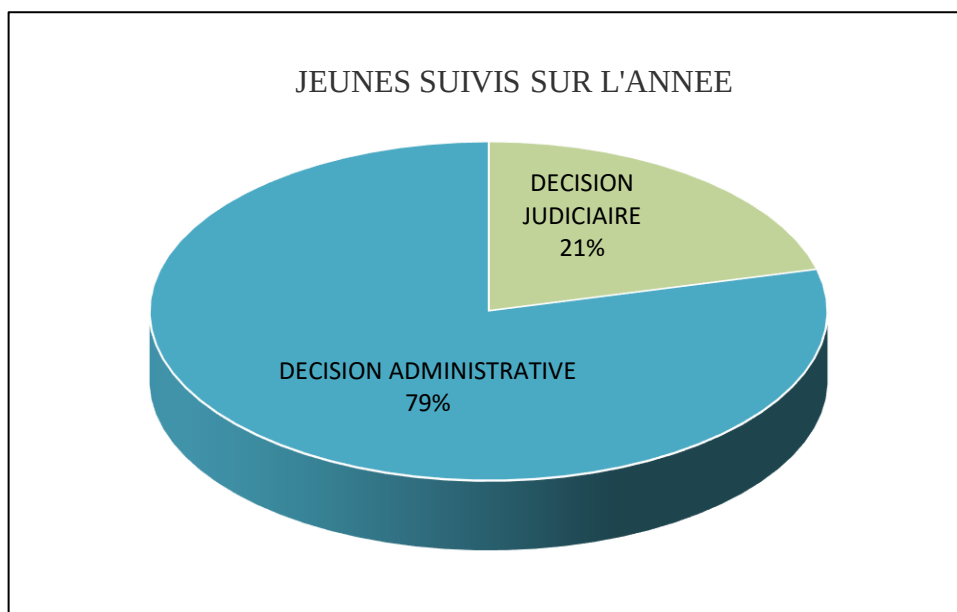
La moitié des jeunes qui a quitté le service APMN en situation d'autonomie a un travail et un logement qu'il occupe seul ou en couple.

Situation scolaire au 31/12/2025 :**APMN SAINTES**

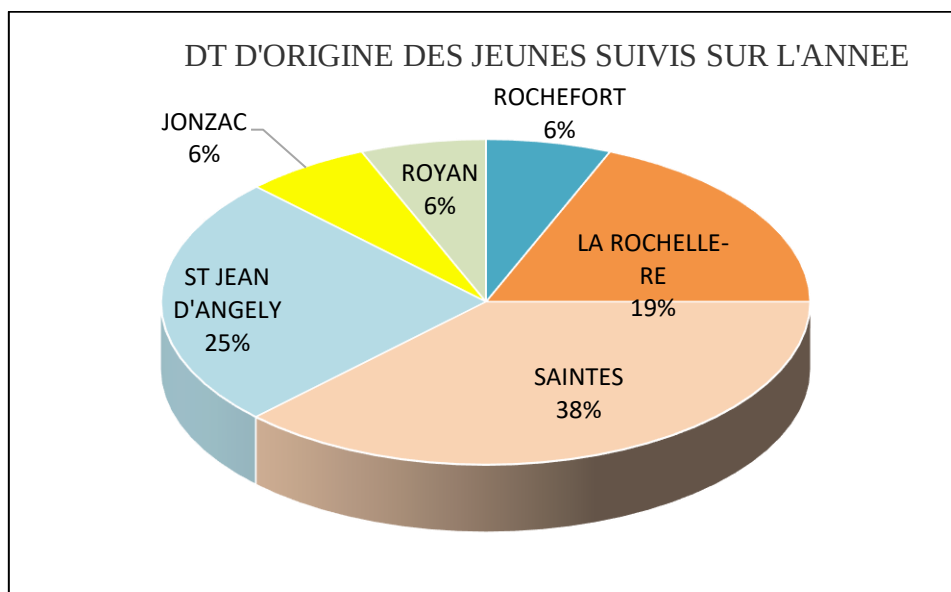
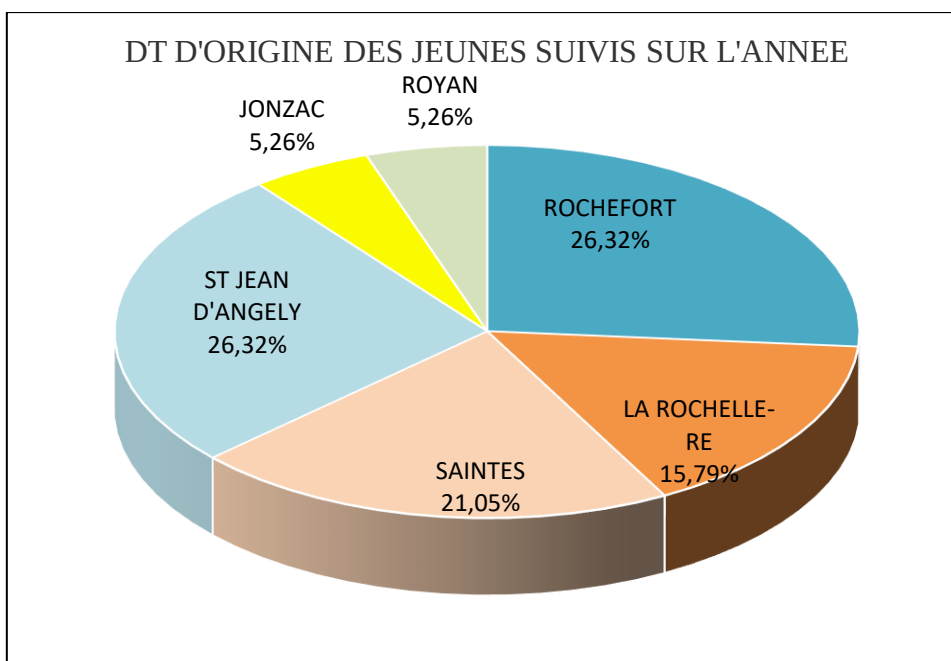
Zone géographique : Saintes - Pont l'Abbé d'Arnoult

APMN ROCHEFORT

Zone géographique : Rochefort ; La Rochelle ; Surgères ; Saintes ; Tonnay-Charente

Répartition AE/AP :**Sur les jeunes suivis sur l'année :****APMN SAINTES****APMN ROCHEFORT**

La proportion des jeunes mineurs dont le placement est judiciaire est plus importante à Rochefort qu'à Saintes. Un des éléments d'explication réside dans le nombre plus important de jeunes qui ont quitté le dispositif d'internat collectif avant la majorité, car le niveau d'autonomie et la demande du jeune à rejoindre l'APMN ont pu se réaliser plus tôt que prévu, et notamment, dans le cadre du projet (entretien des 17 ans et projet d'accompagnement personnalisé). Toutes les situations d'accueil de mineurs (plus de 17 ans) au sein de ce service s'appuient sur la demande explicite du jeune et des capacités en termes d'autonomie, notamment à vivre seul.

Délégation Territoriale d'origine :**APMN SAINTES****APMN ROCHEFORT**

Les délégations territoriales de rattachement font le choix du service APMN de Saintes ou de Rochefort en fonction des besoins repérés pour le jeune. Soit il s'agit de garantir la poursuite de la scolarité ou du projet professionnel à proximité du lieu d'hébergement, soit il s'agit de proposer un éloignement d'un territoire. La question du choix par la disponibilité de places n'est pas à négliger non plus.

TROISIEME PARTIE

1.Bilan

Un service à part entière avec une nouvelle organisation

L'année 2025 a été marquée par des changements importants, à compter de mars, sur le plan structurel et organisationnel pour le service APMN.

Pour rappel, auparavant le service APMN de Rochefort était rattaché au budget de l'institut Paule MARAUX. Le service de Saintes était rattaché au budget de l'établissement HEA. La gestion administrative était centrée à Saintes, et le chef du service était également implanté à Saintes. Ce même chef de service assurait la gestion du service PEAD pour 28 mesures jusque octobre 2024.

Depuis cette année 2025, le service est budgétairement un service à part entière. Le projet de service et les conseils de vie sociale sont communs pour les deux lieux d'intervention.

Cependant, et afin d'aller au plus près de la prise en charge, un chef de service à temps partiel gère le service de Rochefort et un autre gère celui de Saintes. Le départ, en 2024, du chef de service du PEAD et de l'APMN pour les deux sites, a été l'occasion de réfléchir à la gestion des moyens humains au bénéfice des personnes accompagnées. L'organisation administrative est gérée par les secrétaires des deux lieux d'intervention.

Les trois premiers mois ont été nécessaire pour réfléchir à la mise en place de cette nouvelle organisation, et l'accompagnement de l'équipe de Rochefort était effectué à distance par la directrice. Toutes les places n'étaient pas occupées, cependant, dès la mise en place de la nouvelle organisation, les chefs de service ont veillé au retour à l'équilibre, notamment en anticipant un départ, et en accueillant un 25ème majeur.

D'ores et déjà, nous notons que ce changement a permis un pilotage plus fin et une meilleure réactivité managériale.

Chaque chef de service consacre des temps formels hebdomadaires pour évaluer les situations très régulièrement, des réunions communes sont organisées également pour garantir le suivi du projet de service et garantir la connaissance des situations dans le cadre des astreintes éducatives.

Une réflexion de fond sur le rôle de référent a pu débuter, en vue de renforcer l'approche globale au travers de plusieurs piliers : La santé / L'axe professionnel / L'autonomie sociale et budgétaire / La culture et le sport.

Une dynamique éducative qui développe le soutien collectif

Sur le site de Saintes, et suite au déménagement des locaux en début d'année (CF rapport d'activité du PHD), l'équipe éducative s'est implantée dans un logement au centre de Saintes et à proximité de tous les lieux d'accueil des jeunes.

Afin de répondre à la demande des jeunes, des actions collectives se sont mises en place, répondant également au besoin de lien social, souvent marqué pour ces jeunes ayant peu de ressources affectives sur le plan familial. Des repas en commun sont organisés, l'un et l'autre cuisine sa spécialité (des recettes restent dans les mémoires des uns et des autres, le rougail ou le tiramisu...). Un rituel s'est installé, avec l'accueil du groupe d'un nouveau mais aussi l'au revoir d'un ancien, au travers des temps d'échange autour d'une collation par exemple.

La mise en place de ces actions a permis, pour des jeunes majeurs du territoire de Saintes, d'évoquer leur difficulté à vivre seuls, ce qui nous a conduit, en fin d'année à louer un logement pour de la co-location.

Sur le site de Rochefort, cette démarche du collectif est plus difficile, car il n'y a pas de demande effective des jeunes que nous accueillons actuellement. Cependant, les jeunes de ce service ont participé au pique-nique organisé pour et avec les jeunes du foyer IPM, du SAS Transbordeur, et des deux lieux de vie des MNA cette année 2025.

Enfin, des jeunes des deux services, sans projet, ont bénéficié d'un séjour en août avec des jeunes MNA durant 4 jours. Cette action a permis de favoriser la mixité sociale et la rencontre de l'Autre.

Une démarche d'ouverture vers les partenaires qui se réamorce

Les professionnels du service APMN ainsi que les chefs de service ont développé et développent encore des liens de réseaux selon les situations rencontrées et les besoins qu'elles suscitent.

Le travail régulier avec les missions locales, le Logis pour Saintes ainsi que les services de droit commun est une part non négligeable des interventions des professionnels.

Cette année 2025, la direction a rejoint, d'une part la commission locale d'insertion des jeunes sur le site de Rochefort, et d'autre part le groupe de travail sur les risques prostitutionnels pour le sud, à Saintes.

2. Perspectives 2026

1. Des enjeux

Garantir la qualité de l'accompagnement tout en recentrant les majeurs sur la notion de contrat

L'un des enjeux majeurs pour les professionnels de ce service, soutenu par les deux chefs de service, consiste à, d'une part prendre en compte la nécessité d'accompagner des jeunes dans nos dispositifs qui ont un parcours ASE long, et d'autre part de prendre en compte la problématique des vulnérabilités multiples. Mais aussi, et surtout, d'amener ces jeunes adultes à se confronter à ce qui va être leur réalité, à la sortie du service.

Il ne s'agit pas de fixer quelconque exigence, mais de permettre au jeune de conscientiser la réalité de sa situation et lui permettre d'apprendre à gérer ses vulnérabilités et à repérer les espaces qui les aideront à faire leur chemin, en dehors de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Allier autonomie affective, problématique de santé mentale et appui psychologique

En 2025, la psychologue de ce service pour les deux sites a réalisé 56 entretiens avec les jeunes (38 à Saintes, et 18 à Rochefort), en individuel. 47 entretiens ont été effectués en présence du référent du jeune (24 à Saintes et 23 à Rochefort).

Il est important de préciser que notre protocole d'intervention indique à l'admission que le jeune sera reçu par la psychologue et le référent pour un premier entretien. Un second entretien en individuel ou en présence du référent est présenté au jeune si le besoin de précision est préconisé.

L'un des éléments centraux dans l'accompagnement éducatif réside dans la gestion de l'autonomie affective, situation qui interpelle le jeune quand il se retrouve seul dans un logement, après, notamment, une longue prise en charge en collectif pour les parcours ASE longs.

Lorsqu'auparavant le temps des psychologues au sein de nos dispositifs consistait à deux entretiens suite à l'entrée du jeune pour évaluer les besoins et envisager des orientations vers l'extérieur, puis à un soutien technique auprès des équipes, aujourd'hui ne répond plus aux besoins identifiés.

Ainsi, nos besoins, à l'aube des années prochaines, résident dans l'augmentation du temps de psychologue afin qu'ils assurent des suivis thérapeutiques, ce que le droit commun ne nous offre plus, et qui est beaucoup trop cher dans le libéral.

2. Des chantiers à poursuivre

Nous allons continuer à accompagner les équipes dans notre nouvelle organisation et stabiliser celle-ci. Nous allons, également, évaluer le niveau de besoins en termes de santé mentale, en précisant ici, que le temps de la psychologue actuelle réduit les possibilités de lien avec les partenaires du soin, dans la mesure où la priorité est axée sur les entretiens avec les jeunes.

Ensuite, des professionnels des deux sites vont participer aux groupes de travail et commission sur les deux territoires à la suite de la direction, afin de construire des partenariats, nécessaires pour faire en sorte que la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance et l'orientation vers les dispositifs de droit commun soit la plus fluide possible.

Enfin, parce-que, souvent, celui qui vit est celui qui sait ce dont il a besoin, nous voulons donner encore plus de place à la parole des personnes accompagnées elles-mêmes au lieu de décider pour elles, souvent.

Au travers du lien entre les éducateurs référents et les jeunes, au travers des rencontres entre les jeunes et les chefs de service, au travers des conseils de vie sociale, notre objectif est d'aider ces jeunes gens à se féliciter des ressources qu'ils ont développé depuis leur enfance, et à repérer leurs vulnérabilités, ce qui fait d'eux des adultes comme tout le monde.



HEBERGEMENT EDUCATIF POUR ADOLESCENTS
9 rue l'ormeau de pied – 17100 SAINTES
Tel : 05.46.95.69.70 – mail : hea@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



FOYER DE SAINTES ET DE PONT-L'ABBE-D'ARNOULT

SOMMAIRE

A- Première partie

- 3. Présentation du service
- 4. Implantation géographique

B-Deuxième partie

Focus sur l'activité du service

C-Troisième partie

- 1. Bilan
- 2. Perspectives 2026
 - 1. Des enjeux
 - 2. Des chantiers à poursuivre et à ouvrir

PREMIERE PARTIE

1. Présentation du service :

L'hébergement Educatif pour Adolescents accueille des filles et des garçons, âgés de 14 à 18 ans, au sein de deux foyers de 10 places chacun.

Le premier foyer est situé avenue Gambetta à Saintes (foyer Gambetta), et le second se trouve à Pont l'Abbé d'Arnoult (foyer Pont l'Abbé).

Les adolescents nous sont confiés par le département. Les mesures de placement sont administratives ou judiciaires.

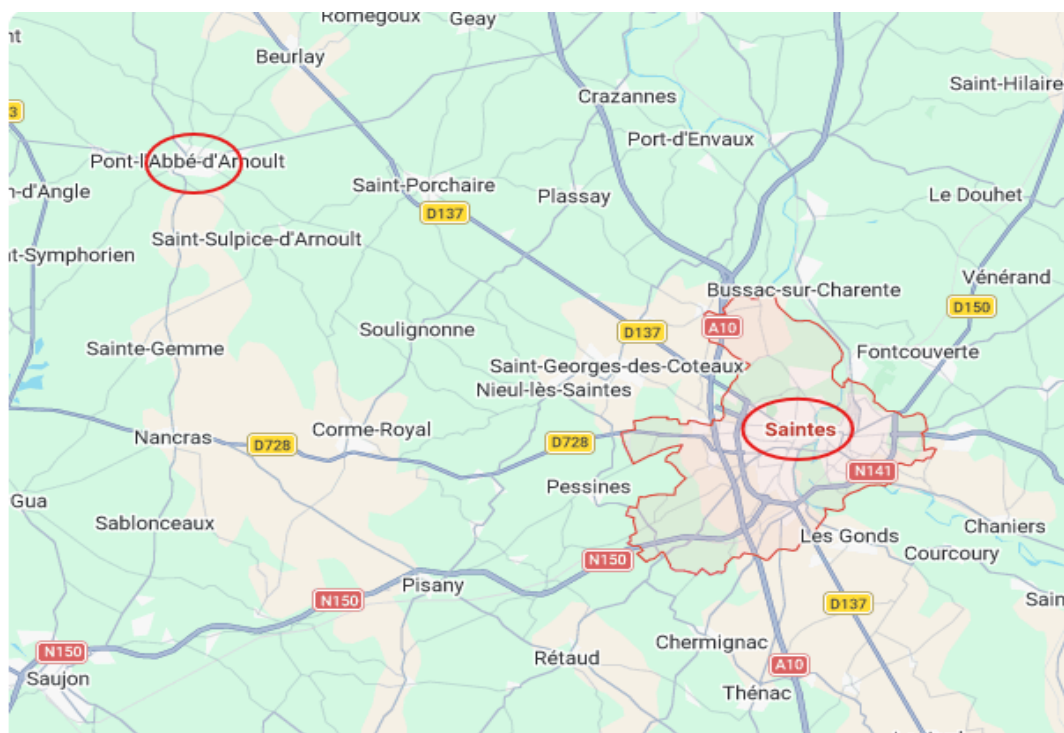
L'accueil s'organise et se développe selon des objectifs adaptés aux potentialités et besoins des mineurs, et prend en compte les modalités d'accueil spécifiques pour chaque foyer, comme par exemple, leur implantation géographique.

Le fil rouge de l'accompagnement s'inscrit dans l'accès vers l'autonomie et la préparation à la majorité. Des espaces sont organisés au sein des deux foyers pour permettre aux jeunes de s'essayer à une démarche de semi-autonomie (espaces de cuisine individuels où l'adolescent apprend à faire ses courses, ses repas, à gérer un budget, et à entretenir un espace qui dépasse le simple espace de la chambre).

Ce suivi éducatif articule la vie en collectivité et l'accompagnement individuel, en valorisant les compétences des jeunes.

2. Implantation géographique : plan de localisation

- Foyer de Saintes : 85 avenue Gambetta 17 100 Saintes
- Foyer de Pont-L'Abbé d'Arnoult : rue du Clone du loup 17 250 Pont l'Abbé d'Arnoult



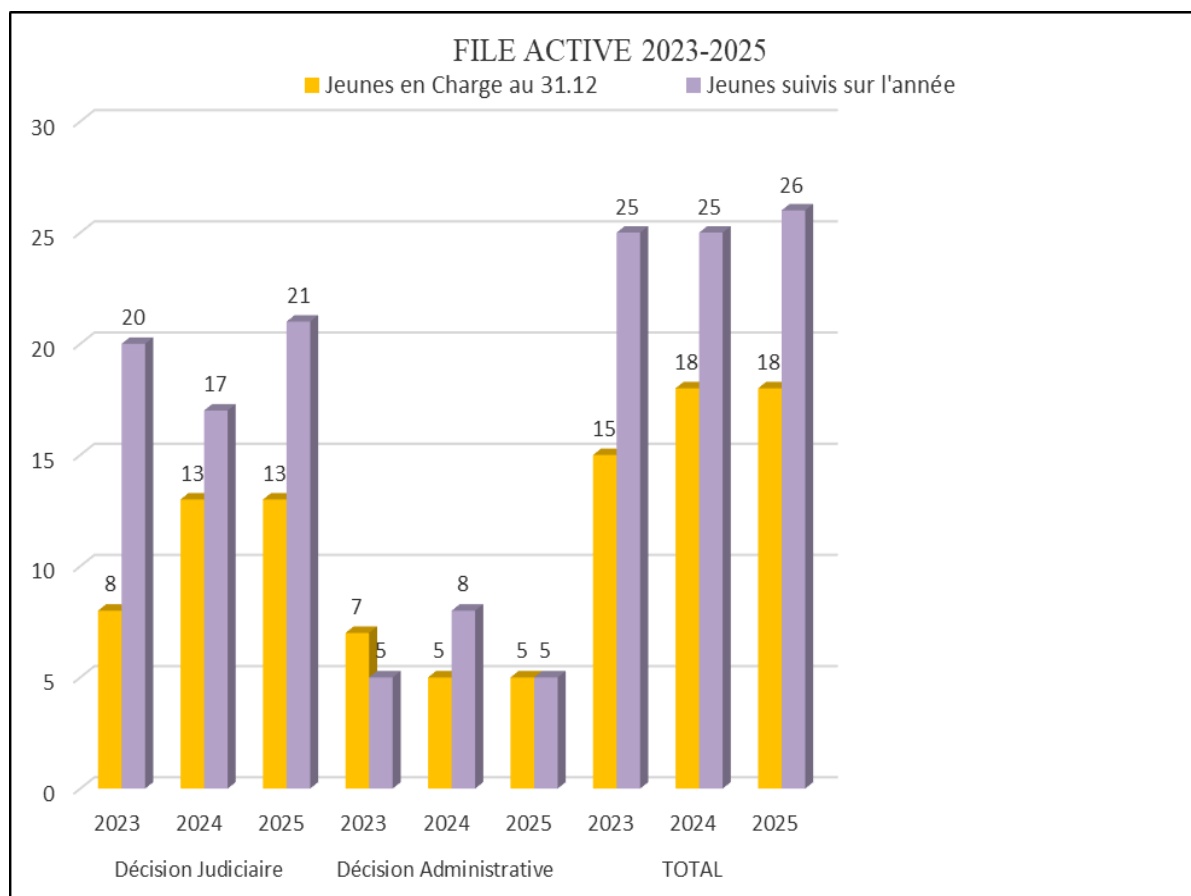
DEUXIEME PARTIE

1 – Focus sur l'activité :

b. **Taux d'occupation :** Le taux d'occupation de l'internat est 92.51% pour 95% attendu

c. **Nombre de journées extérieures :** Nous n'avons pas effectué de journée extérieure.

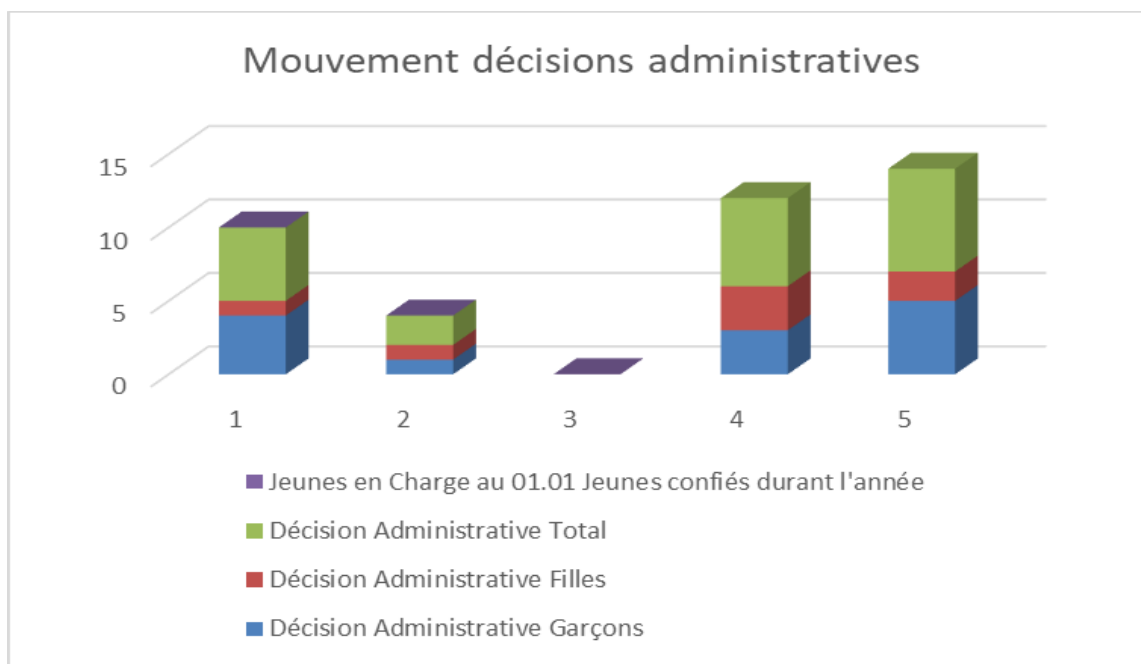
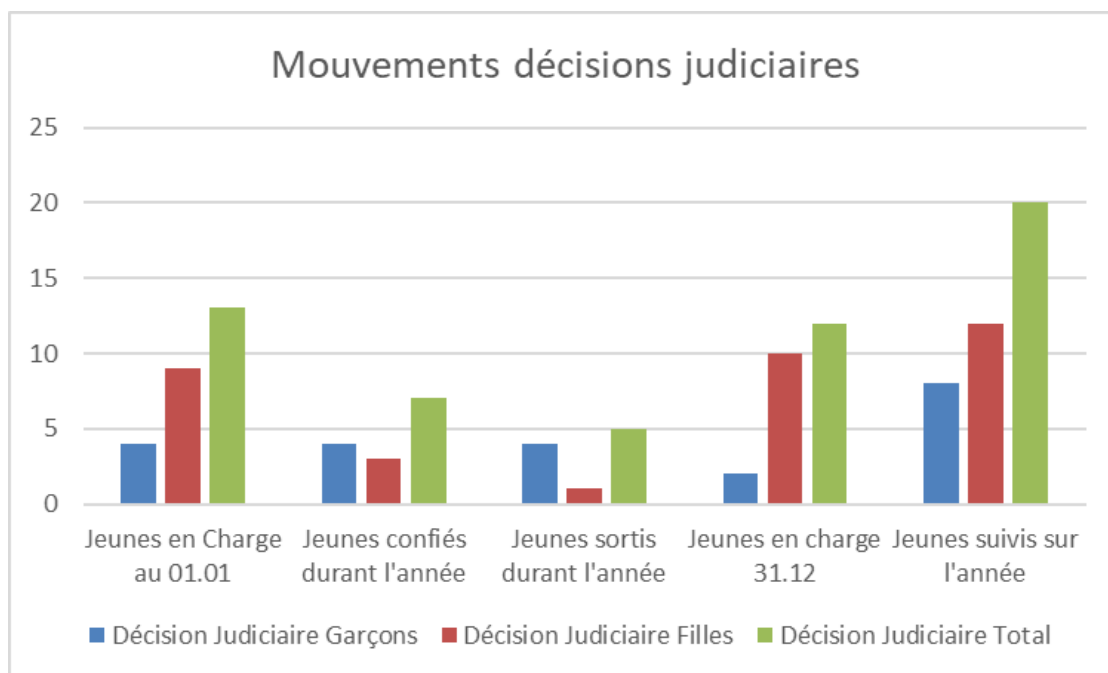
File active 2023-2025



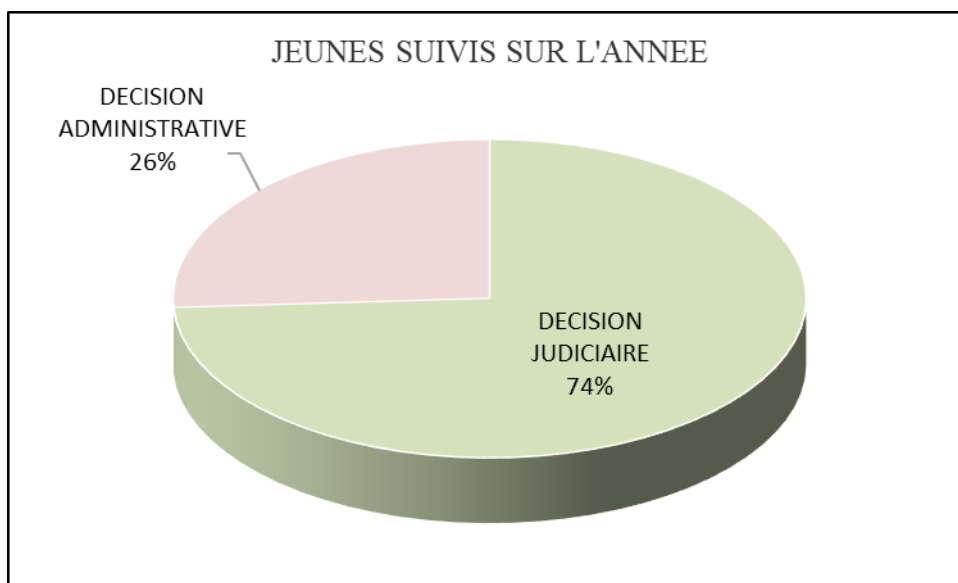
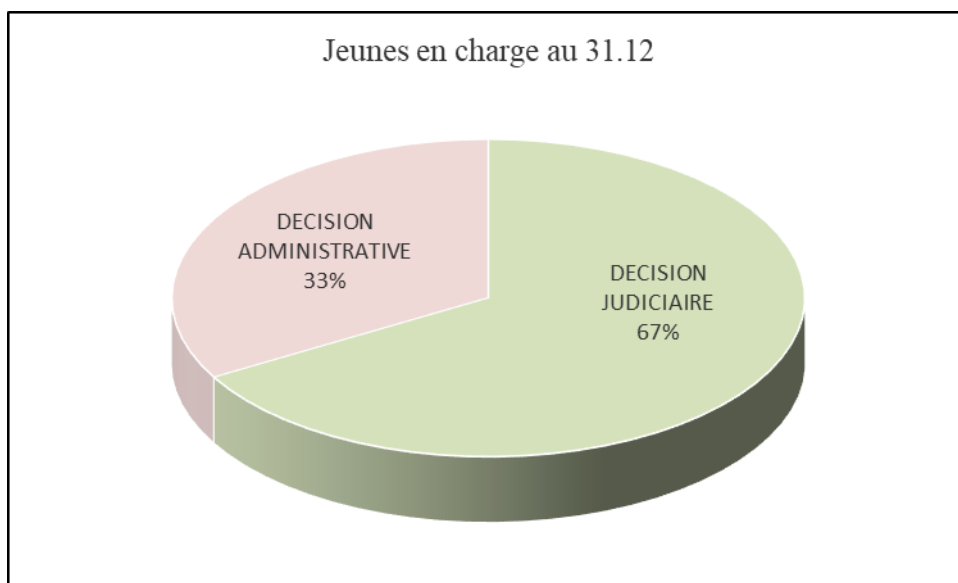
26 jeunes ont été suivis sur l'année 2025, dont 18 au 31 décembre 2025.

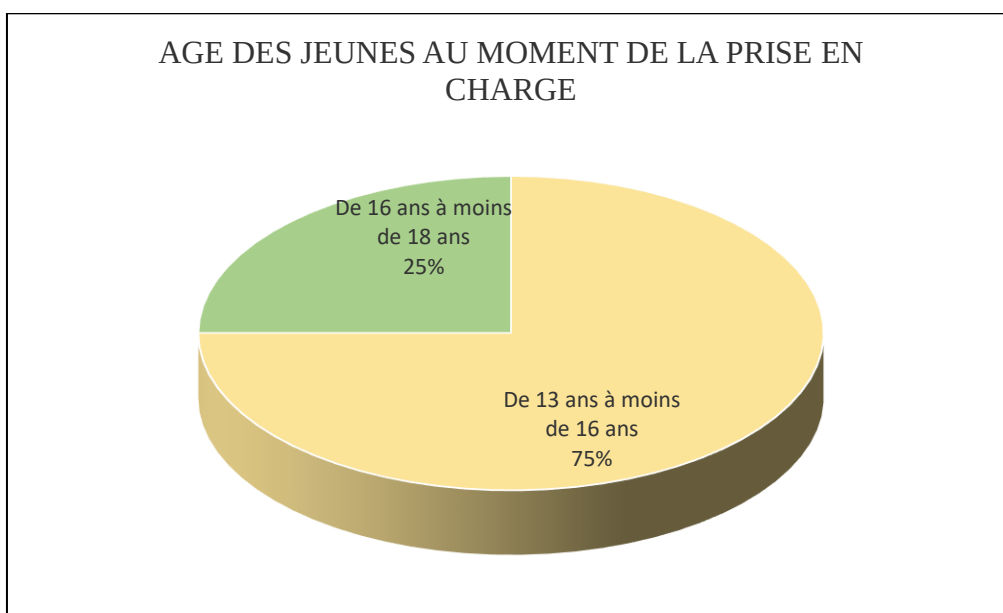
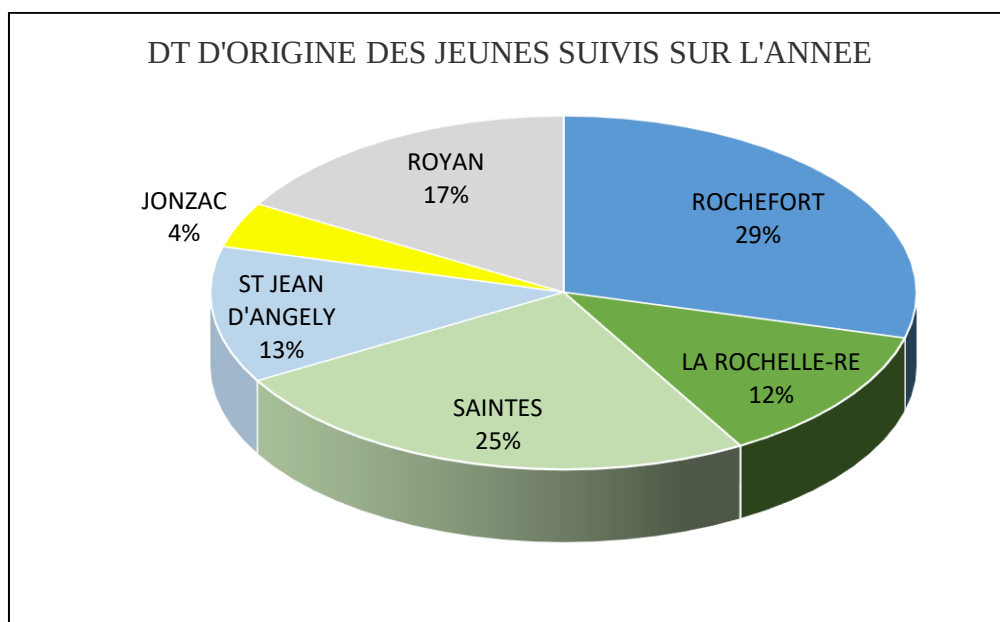
Nombre de sorties dans l'année : 8 jeunes ont quitté le service sur l'année 2025.

Répartition filles/garçons :

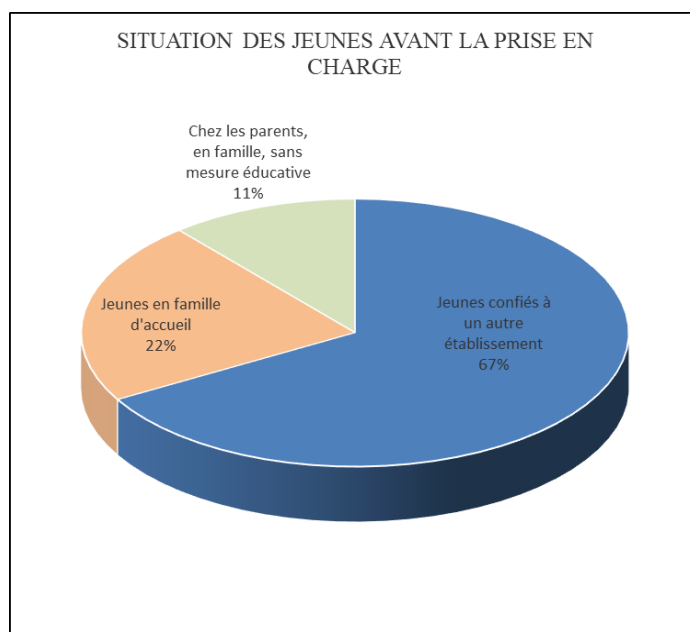


Sur les 26 situations que nous avons accompagné durant l'année, 20 mineurs ont été placés sur décision judiciaire. Trois majeurs ont été pris en charge dans le cadre d'un contrat jeune majeur. A noter que ces 3 majeurs présentent de multiples vulnérabilités.

Répartition AE/AP

Délégation Territoriale d'origine :

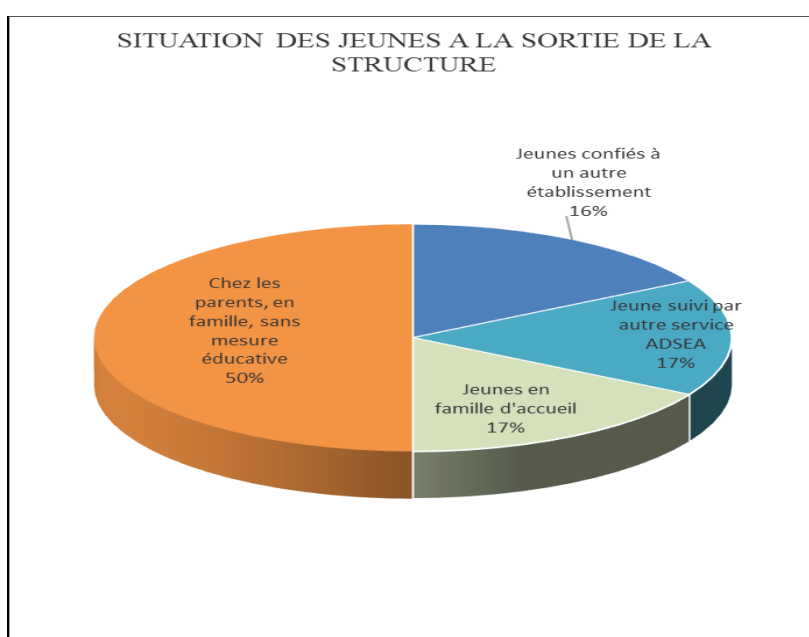
Situation des jeunes à l'entrée puis à la sortie du dispositif



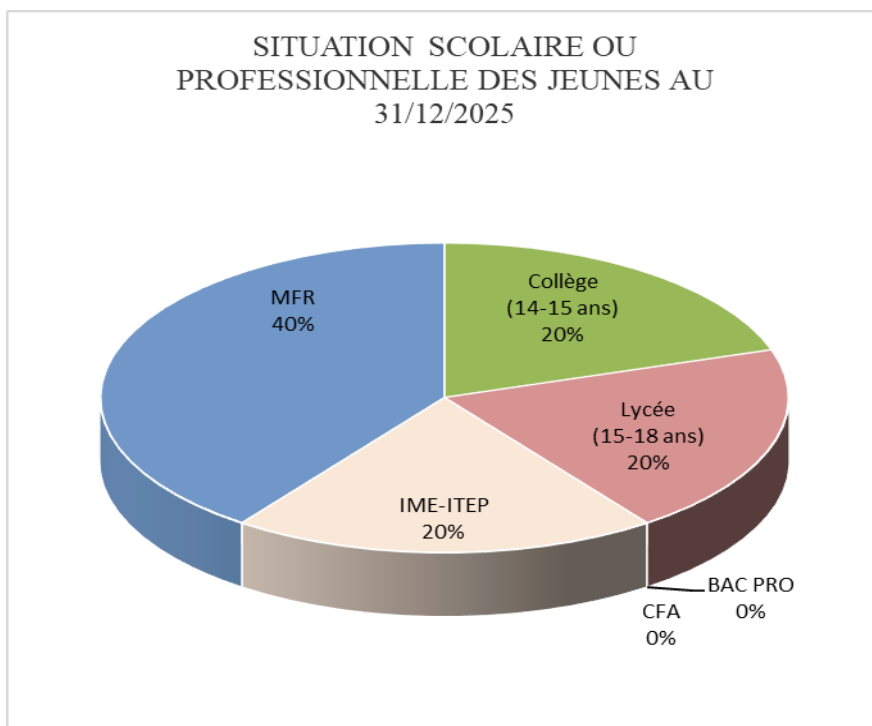
La majorité des jeunes arrivant dans les services viennent d'une autre structure (67%), ou d'une famille d'accueil (22%), 11% viennent directement de chez leurs parents.

La moitié d'entre eux repartent dans leur famille, l'autre moitié se divise en part égale dans une structure, dans un autre service ou en famille d'accueil, (graphique ci-dessous).

La moyenne d'âge à la sortie est située à 17 ans et demi. Nous avons accompagné une jeune fille jusqu'à 19 ans, et deux garçons jusqu'à 21 ans.



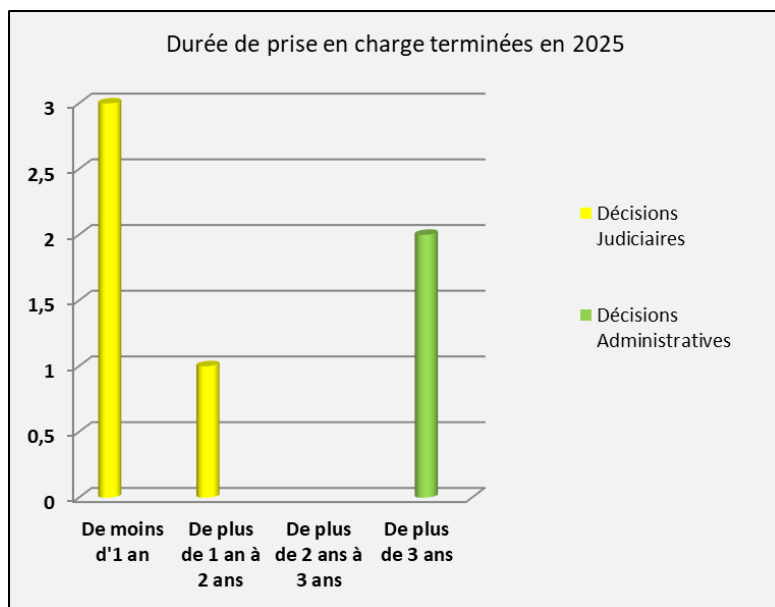
Situation scolaire des jeunes au 31 décembre



Au 31 décembre, 40% des jeunes sont en situation scolaire en MFR, et le reste se partage entre Lycée, Collège et IME-ITEP.

Les jeunes sont scolarisés principalement sur Saintes, Pont l'abbé d'Arnoult, Royan, Rochefort.

Durée moyenne des séjours :



TROISIEME PARTIE

1-Bilan

Des actions de prévention auprès des jeunes des deux foyers sur les questions de consentement et sexualité et un accompagnement de qualité autour de ces traumatismes

Les situations des jeunes des deux foyers de Pont l'Abbé d'Arnoult et de Saintes montrent une importance de traumatismes en lien à des agressions et violences sexuelles, qui ont nécessité un accompagnement pointu sur cette problématique.

Les professionnels de Pont l'Abbé d'Arnoult ont eu à accompagner des jeunes filles suite à des tentatives de suicide, mais aussi dans les rendez-vous de l'une d'entre elles avec son avocat en vue de la préparation du procès de son agresseur.

Ils ont, également, accueilli un garçon responsable d'attouchement au sein d'un autre foyer, mais qui avait, lui aussi besoin d'être accompagné.

La configuration des locaux du foyer Pont l'Abbé permet de gérer ces problématiques, à priori opposables, en protégeant les uns et les autres et en leur offrant un accompagnement individuel et de grande qualité.

Afin d'accompagner les jeunes dans ces questions, le chef de service et la psychologue ont organisé des interventions du CRIAVS auprès des jeunes des deux foyers. Ainsi, 3 rencontres d'une heure trente chacune a pu s'organiser pour chaque foyer, au sein des locaux administratifs et en présence d'un éducateur.

Une capacité des professionnels à maintenir les jeunes dans des projets scolaires et professionnels, quoiqu'il arrive

L'une des priorités qui anime les deux équipes des foyers de Saintes et de Pont l'Abbé d'Arnoult, réside dans le maintien ou la mise en place d'une scolarité ou d'un projet professionnel dès l'accueil du jeune. Construire un lieu d'appartenance autre que celui du foyer est déjà un pas vers l'Autre et tend à éviter le repli sur soi.

Ces projets professionnels souvent spécifiques se construisent en MFR, ce qui nécessite des accueils en internats de semaine, et rend le travail plus centré sur les week-ends. Il permet, aussi, parfois, sur la semaine, d'être en capacité d'accueillir une situation plus complexe, demandant une intervention plus individualisée.

Innover, inventer, rechercher pour aider

Ainsi, au sein des deux foyers, en 2025, nous avons accompagné des situations de jeunes garçons, notamment, refusant le placement et pour lesquels il a fallu inventer, innover. Ainsi, les professionnels du foyer Gambetta ont accompagné un jeune qui était placé au foyer, mais qui refusait de quitter le foyer familial. Des actions et des leviers ont été recherchés et mis en place pour amener le jeune à participer à des temps éducatifs, puis à un séjour éducatif, pour l'aider à accepter le placement.

Au sein du foyer de Pont l'Abbé d'Arnoult, deux jeunes en grande souffrance ont fait cause commune pour fuguer de manière régulière, puis détruire le mobilier, les fenêtres et les portes, et créer une situation d'insécurité telle pour les autres jeunes qu'il a fallu rechercher des solutions répondant à leurs besoins tout en sécurisant le reste du groupe.

L'un des deux jeunes a bénéficié d'un accueil au sein du SAS Transbordeur durant quelques jours, ce qui a mis en exergue la nécessité d'un accueil en lieu de vie, ce qui a été concrétisé. Le second ne voulait qu'une chose, vivre au sein de sa famille. Il a été accompagné durant deux mois par l'équipe éducative chez son cousin. Ce dernier est devenu Tiers digne de confiance.

1- Perspectives 2026

3. Des chantiers à poursuivre

Un nouveau logement pour le foyer de Saintes qui va se concrétiser en 2026

Depuis 2024, l'accueil des jeunes au sein du foyer de Saintes a été mis en mal en raison des inondations et des canicules qui se sont succédées et ont endommagé la structure de la maison.

Ces problématiques ont fait l'objet d'une déclaration d'évènement indésirable grave en 2025, et d'un projet d'envergure (recherche de locaux, étude des possibilités d'achat, puis présentation au département). Celui-ci a été mis en place par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, et a été largement partagé avec les professionnels.

En 2026, les jeunes devraient s'installer dans leur nouvelle maison durant l'été.

Ce nouveau logement a été réfléchi à partir de plusieurs axes :

- Ne pas empêcher l'accès aux transports en commun et l'accès à l'autonomie.
- Garantir une qualité d'accueil respectant une intimité mise à mal au regard des situations vécues par nombre de jeunes et évoquées dans un chapitre ci-dessus.
- Offrir des espaces larges pour éviter la promiscuité et répondre aux besoins d'espaces de respiration pour les jeunes en souffrance psychique ou victimes de troubles du comportement.

4. Un enjeu majeur

Répondre aux problématiques de santé mentale

Outre les difficultés de recrutement rencontrées pour des CDI vacants sur le premier semestre 2025, la difficulté à recruter des professionnels en CDD, et la nécessité de recourir à de l'intérim, nous avons été confrontés, tout au long de l'année, à des difficultés pour les professionnels à répondre, non seulement, à la multiplicité des problématiques, à la gravité de celles-ci, mais à la dégradation de la santé mentale de nos jeunes.

Depuis 2023, nous avons axé notre dynamique de formation sur la qualification des CDI non diplômés, nous avons débuté un travail sur l'accompagnement des nouveaux salariés qui reste, à ce jour, empirique et nécessite d'être formalisé.

Pour autant, les demandes des salariés pour comprendre et repérer les signes de passages à l'acte auto agressif ou hétéro agressif, quelque soit leur niveau de diplôme ou d'expérience, sont un indicateur de la dégradation de l'état psychique des enfants que nous accueillons.

Nous allons mettre en place, pour 2026, des formations sur les gestes de premiers secours en santé mentale qui vont concerner tous les professionnels du pôle hébergement diversifié.

Et nous continuons le développement du protocole « concevoir des réponses à la violence » au sein du pôle hébergement diversifié, porté par le chef de service et la psychologue des deux foyers de Saintes et Pont l'Abbé d'Arnoult. Ce protocole, à l'origine, s'appuie sur l'intervention de professionnels de l'IRTS qui ont formé un groupe de professionnels sur cette problématique. Ces mêmes professionnels, forts de cet apport théorique, vont constituer un protocole d'intervention pour le pôle.



PEAD – « La Frégate »
9 rue l'ormeau de pied – 17100 SAINTES
Tel : 05.46.95.69.70 – mail : hea@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



PEAD – « La Frégate »

A- Première partie

1. Présentation du service
2. Implantation géographique

B- Deuxième partie

Focus sur l'activité du service

C-Troisième partie

- 1.Bilan
- 2 Perspectives 2026
 1. Des enjeux

PREMIERE PARTIE

1 Présentation du service :

Le service PEAD « La Frégate », que nous nommerons service d'AED et d'AEMO RH dans le prochain rapport d'activité, a vécu de nombreux changements entre octobre 2024 et décembre 2025.

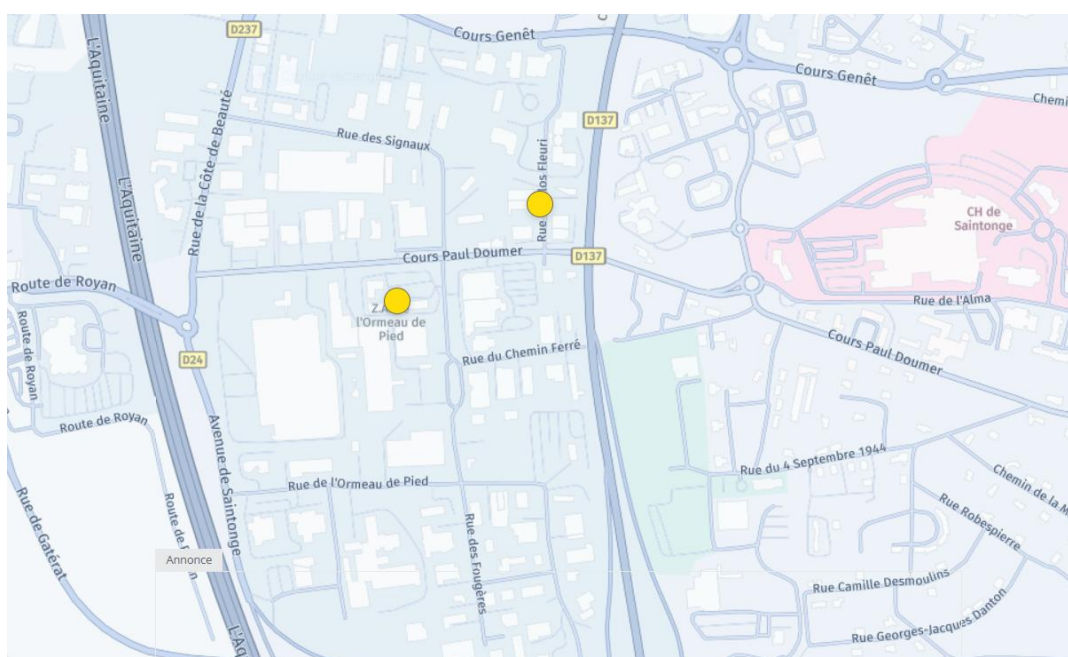
En octobre 2024, après le départ du précédent chef de service et la mutation d'un chef de service en interne, nous avons eu à recruter deux éducatrices pour assurer la montée en charge de 10 mesures de PEAD, principalement sur le secteur de Saint Jean d'Angély, lieu d'intervention du précédent prestataire de ces dix mesures.

Sur cette même période, nous envisagions de déménager les locaux de HEA (initialement installées au 1 Cours Lemerrier) pour rejoindre le service AEMO, rue de l'Ormeau de Pied, au premier étage. C'était également l'occasion de fermer la maison de Beurly prévue pour les réunions et lieu de travail des membres de l'équipe du PEAD, mais peu utilisée, afin de réduire les dépenses immobilières et recréer une gestion de proximité pour ce service, qui par ailleurs, intervient sur un champ important du territoire départemental.

Ainsi, en ce début d'année 2025, l'équipe du PEAD est constitué d'un chef de service à temps partiel, d'une psychologue à temps partiel également, et de sept éducateurs spécialisés pour 38 mesures de PEAD. Nous avons sectorisé les interventions avec 3 professionnels sur le territoire de La Rochelle / Rochefort, et 4 professionnels sur celui de Saintes / Saint Jean d'Angély.

Depuis lors, le mardi est consacré, d'une part à la réunion du service, et d'autre part aux points de situation avec les différents binômes ou trinômes qui interviennent dans la même famille.

2 Implantation géographique : 9 rue l'ormeau de pied – 1^{er} étage – 17 100 SAINTES

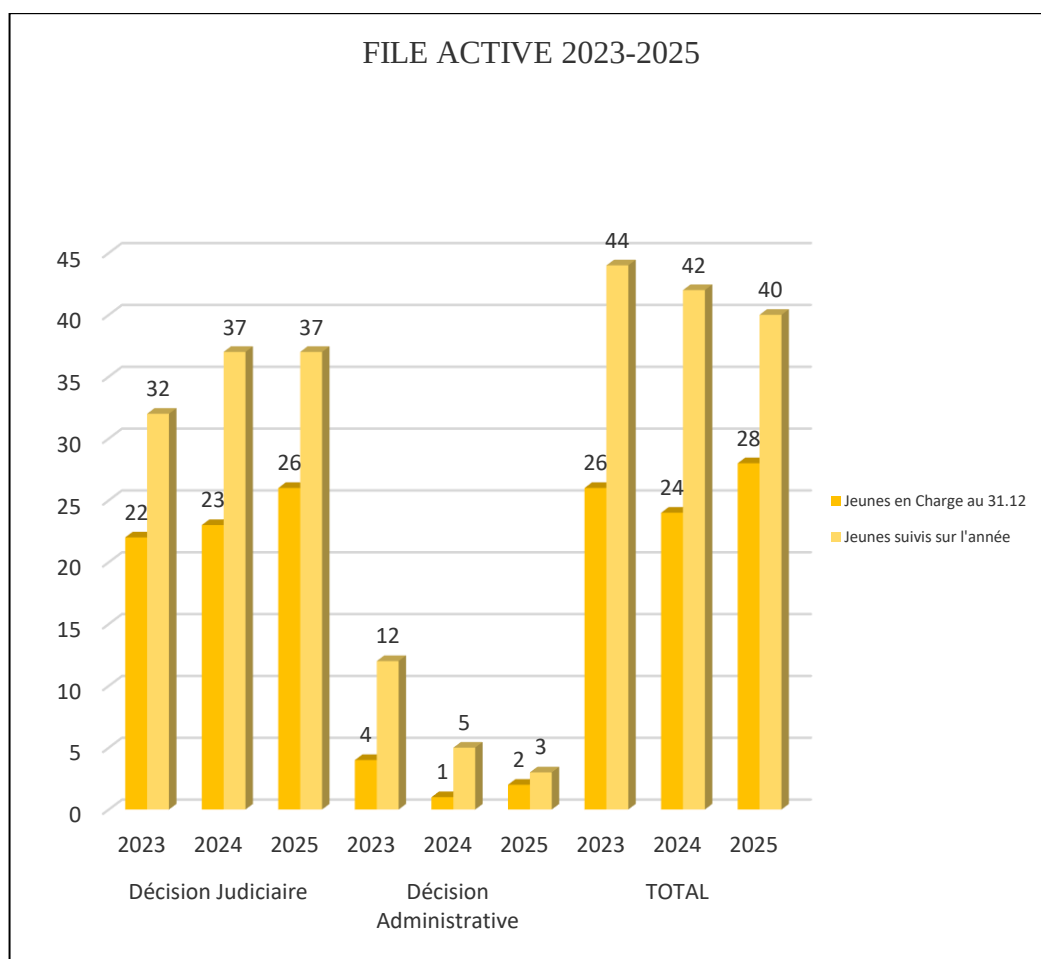


DEUXIEME PARTIE

1 – Focus sur l'activité :

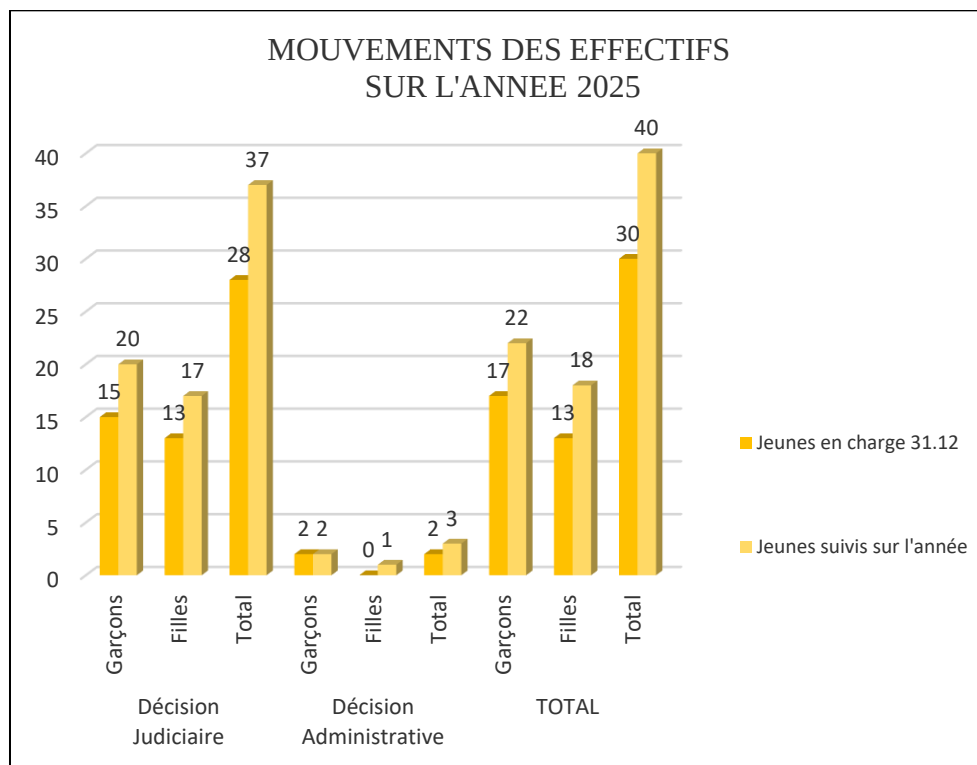
- b. **Taux d'occupation : 92,03%**. Ce taux d'occupation est au- dessous de l'attendu, ce qui s'explique par une montée en charge progressive de l'activité en raison des 10 places supplémentaires accordées au 1^{er} janvier.
- c. **Nombre de journées extérieures** : Nous n'avons pas effectué de journées extérieures.

File active 2023-2025

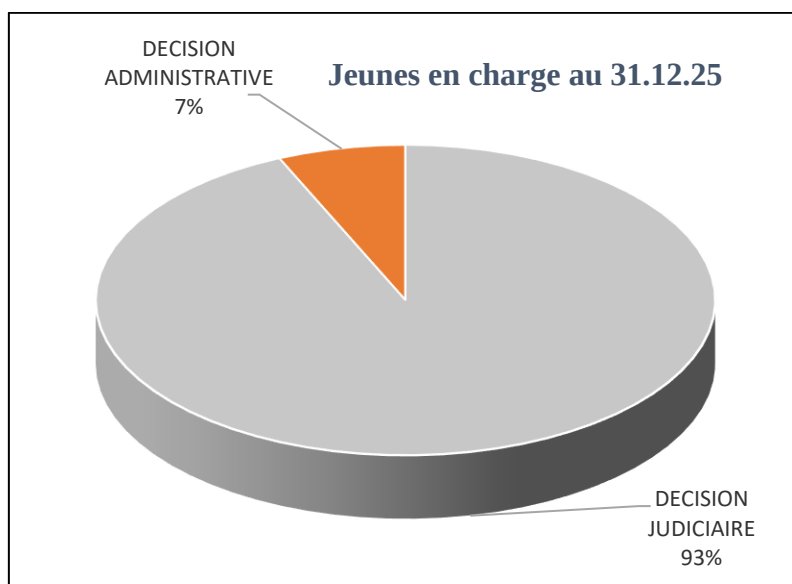


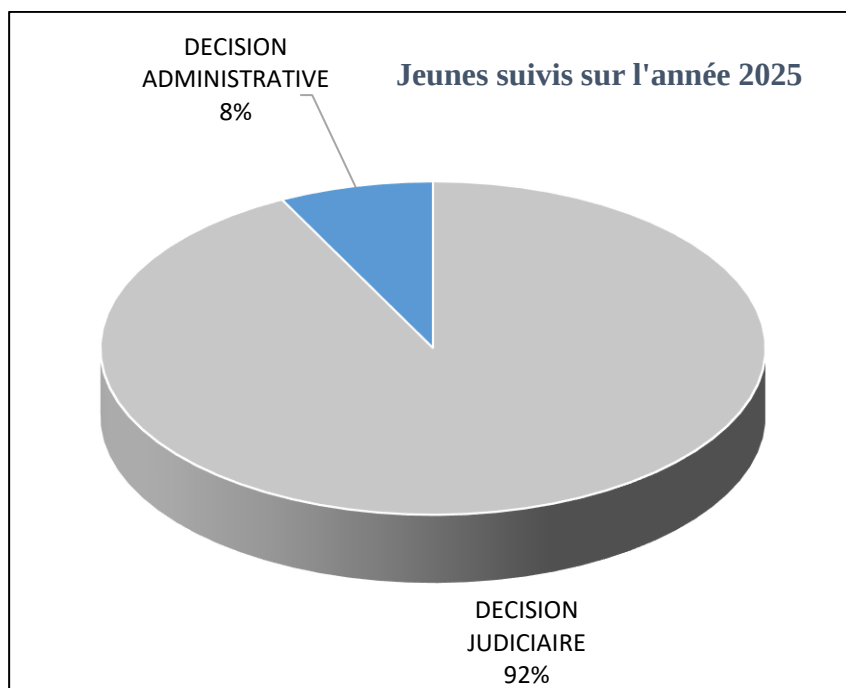
Nombre de sorties dans l'année : Le service a effectué 12 sorties sur l'année 2025 dont 7 en fin d'année, suite à des replis en urgence.

Répartition filles/garçons :

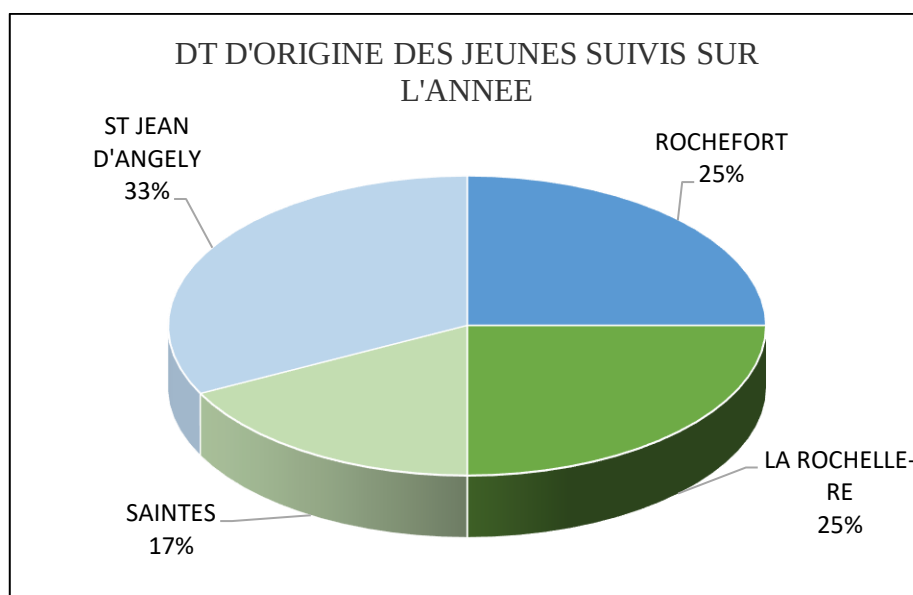


La proportion de PEAD faisant suite à une décision judiciaire est prépondérante, au regard du faible nombre de décisions administratives. Les demandes de PEAD font très souvent suite à une fin de placement dit classique, la mesure ayant pour objectif d'accompagner le retour en famille.



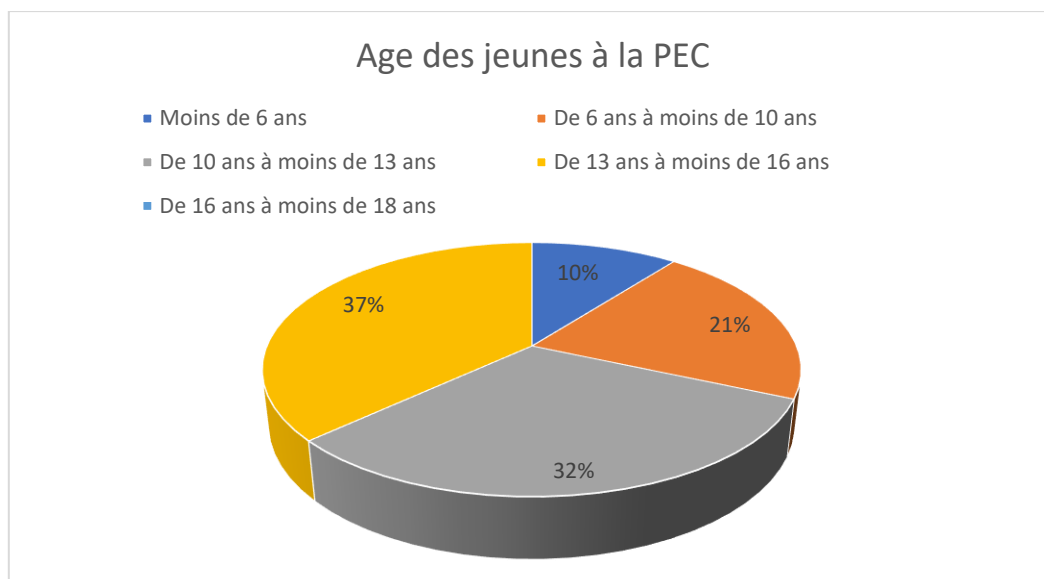


Délégation Territoriale d'origine :



Les mesures qui nous sont confiées peuvent venir de tout le département. La part plus importante de la délégation territoriale de Saint Jean d'Angély correspond à la mise en place progressive des 10 places supplémentaires, suite à l'arrêt de ce type d'intervention par SOS village d'enfant. Leurs interventions étaient prioritairement situées sur ce secteur, ce que nous avons continué, à la demande de la délégation territoriale et de la direction enfance/famille.

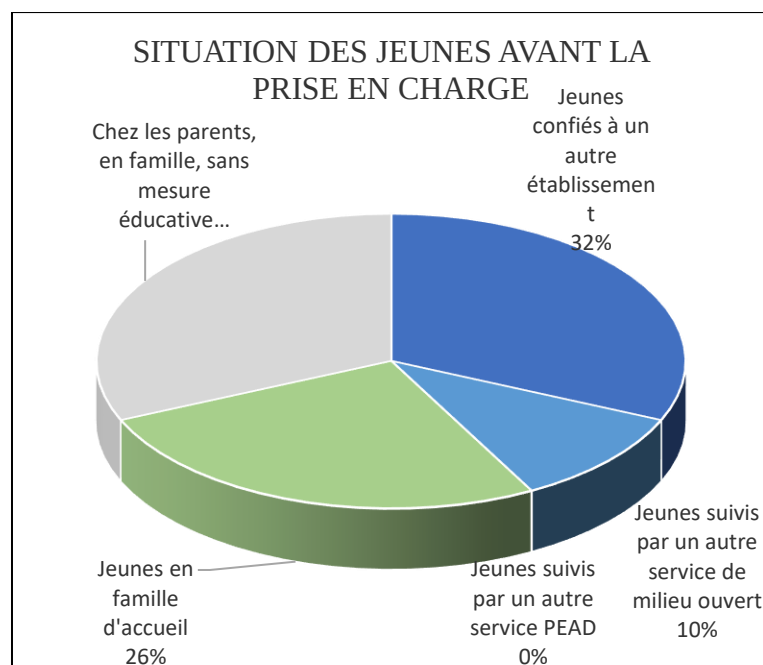
Répartition des classes d'âge à l'entrée :



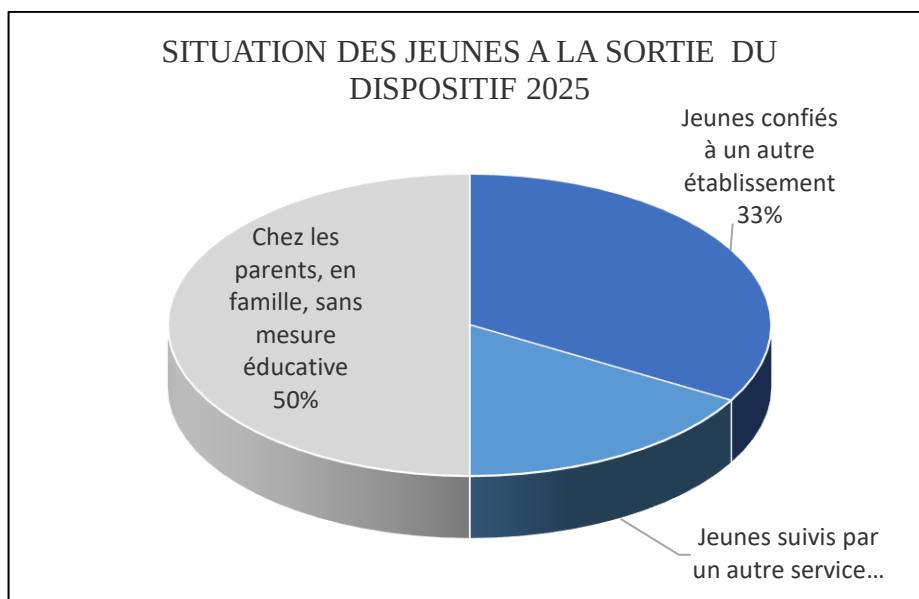
L'accompagnement de jeunes enfants représente 31 %, respectivement 10 % pour les moins de 6 ans, et 21 % pour les enfants âgés de 6 à 10 ans.

Notons, ici, que lors de l'étude des demandes d'admissions, hormis la gestion des secteurs d'intervention, nous priorisons les accompagnements des plus petits, et veillons à ne pas mettre en attente ce type de situations.

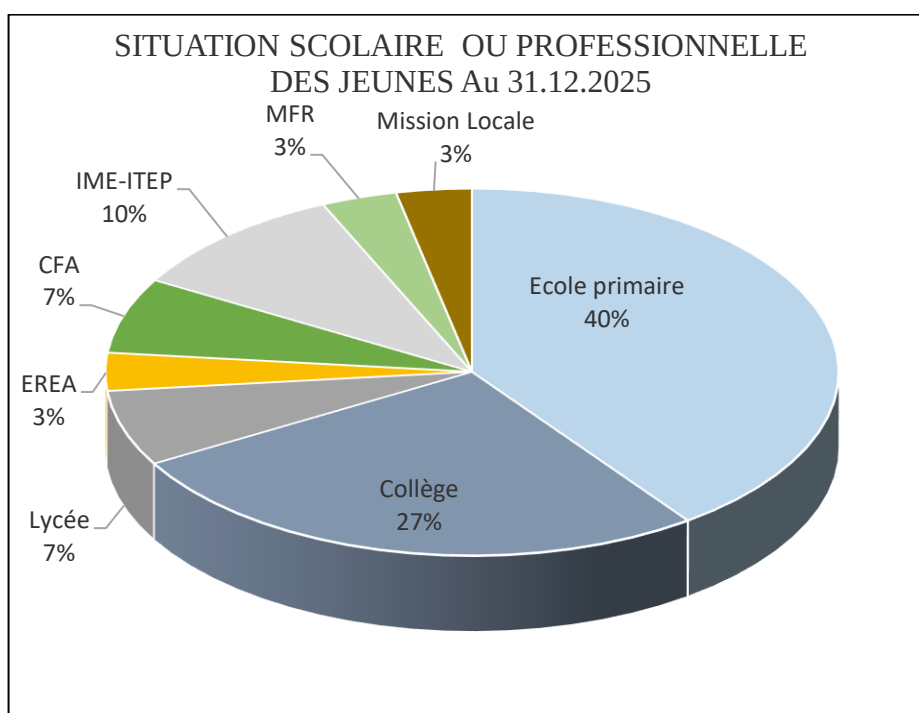
Situation des jeunes à l'entrée :



La majorité des situations accompagnées en PEAD durant l'année 2025 (58%) fait suite à un retour des mineurs chez l'un ou les deux parents, après un placement, soit en établissement, soit en famille d'accueil.

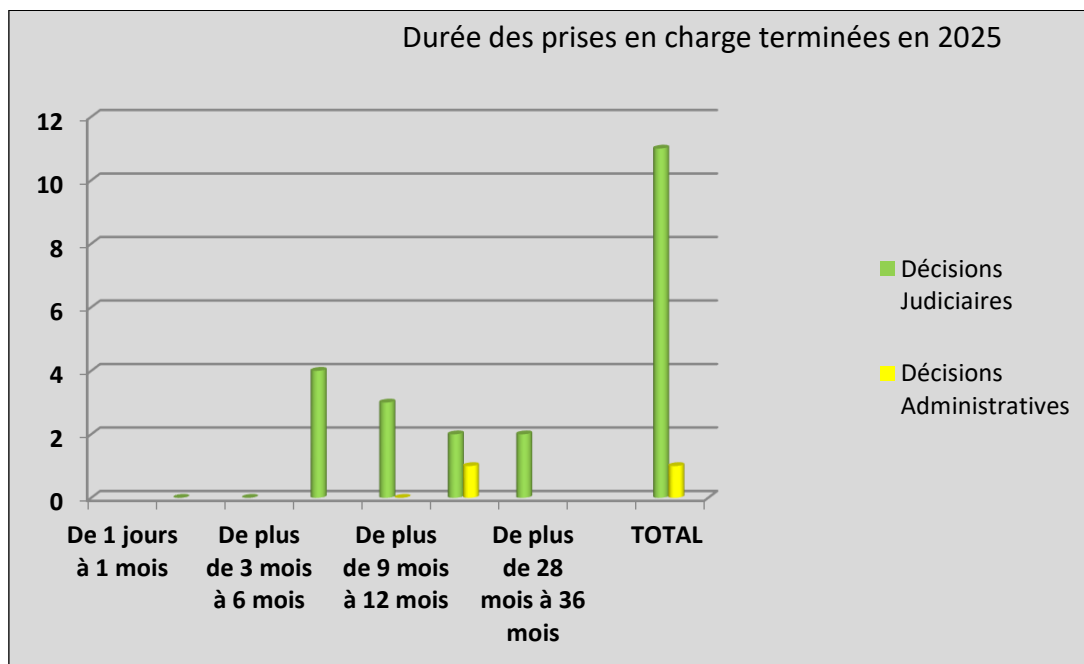


Le nombre de sorties du dispositif sans nouvelle mesure éducative vient confirmer l'intérêt de ce type de mesure pour accompagner les retours en famille à l'issue d'une période de placement.



Les jeunes sont principalement scolarisés sur Saint Jean d'Angély, Saintes, La Rochelle, et Rochefort, les différents lieux d'intervention du service.

Le pourcentage des enfants en école primaire et collège est à mettre en lien avec l'âge des mineurs durant le PEAD.

Durée moyenne des séjours :**Récapitulatif des replis effectués sur l'année 2025 des jeunes du PEAD sur les différents foyers du PHD :**

RÉCAPITULATIF REPLIS PEAD 2025								
	Répits sur foyer Paule Maraux		Répits sur foyer HEA		Répits sur Chancelée		TOTAL REPITS	
	Nombre de place : 1		Nombre de place : 2		Nombre de place : 4		Nombre de place : 7	
	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée
Janvier							0	0
Février							0	0
Mars			21	1			21	1
Avril							0	0
Mai			6	1			6	1
Juin							0	0
Juillet			4	1	5	1	9	2
Août					7	1	7	1
Septembre							0	0
Octobre	2	1					2	1
Novembre							0	0
Décembre							0	0
TOTAL	2	1	31	3	12	2	45	6
TAUX OCCUPATION	0,55%	8,33%	4,23%	12,50%	0,82%	4,17%	1,76%	7,14%

Durant cette année 2025, le nombre de repli au sein du pôle hébergement diversifié n'a pas été trop important au sein de la MECS de Chancelée, mais un long accueil au sein d'un des foyers de HEA s'est transformé en placement dit classique.

Pour rappel, lorsqu'un repli doit se mettre en place, l'éducateur référent du mineur passe la première soirée à ses côtés dans le lieu d'accueil. Les problématiques de transport scolaire ou de rendez-vous de soins sont prises en charge, également, par l'éducateur référent. Ces replis nécessitent un nombre d'intervention dans la situation plus conséquente que ce qui est prévu initialement.

TROISIEME PARTIE

1.Bilan

Une année 2025 marquée par des changements au sein du service

La nouvelle organisation, présentée dans la première partie, présente, d'ores et déjà des effets tant sur la qualité de l'accompagnement que sur les conditions d'exercice des professionnels. L'augmentation de 10 mesures a été accompagnée par l'augmentation du temps de la psychologue et le recrutement de deux salariés.

Les modalités de travail, comme indiqué dans la première partie, ont évolué (réunion + points de situations avec chef de service et psychologue), la recherche de solutions intra-familiales a été plus intensive. Ces éléments peuvent expliquer le peu de replis effectués cette année, même si nous n'avons pas suffisamment de recul pour être affirmatifs. La révision en cours du projet de service, accompagné d'un diagnostic, permettra d'affiner ces points.

La sectorisation mise en place permet de réduire les temps de route des professionnels pour se rendre sur leur lieu d'intervention, ce qui est un élément important en termes de qualité de vie au travail.

Nous avons veillé à ce que les professionnels puissent s'installer, pour écrire ou recevoir les familles, à Chancelée pour ceux intervenants sur ce secteur, à Saintes et à Rochefort pour les intervenants de ces territoires, afin de réduire, encore les déplacements.

Ainsi l'adresse administrative du PEAD est fixée à Saintes, les réunions d'équipes (hebdomadaires, les points de situation, les séances d'analyse de la pratique), mais nous mutualisons les espaces du pôle.

Sur le secteur Nord, les prises en charge sont organisées en trinôme. Sur le secteur Sud, elles sont organisées en deux binômes.

Une approche éducative qui s'enrichit et une collaboration partenariale qui se poursuit

Lors de la création du service, la démarche éducative avait vocation à s'appuyer sur la clinique de concertation, principalement lors de la première rencontre avec les membres de la famille au sein du service, et suite à la signature du contrat PEAD à la Délégation Territoriale.

Depuis 2021, nous avons recherché à élargir nos connaissances théoriques afin de développer une « boîte à outil » dans laquelle les professionnels peuvent puiser selon la problématique identifiée au sein de la famille.

Une formation d'initiation à l'approche systémique a été organisée auprès de tous les membres de l'équipe.

Depuis septembre 2023, nous travaillons sur un axe de retour vers les services de droits communs, que les familles évitent souvent, et qui doivent être accompagnées par les professionnels.

Nous poursuivons également nos partenariats, comme celui construit avec la Délégation Territoriale de Saint Jean d'Angély pour l'utilisation d'un logement pour les temps de travail avec les parents et leurs enfants, ainsi qu'avec Repère 17 et Parrainage 17.

2.Perspectives 2026***Une évolution du PEAD vers l'AED et/ou l'AEMO RH***

En juillet 2025 une réunion de travail a eu lieu à la maison départementale afin d'engager la démarche de changement du statut juridique de notre service.

Le « placement éducatif à domicile » va disparaître en 2026 pour devenir « l'aide éducative à domicile renforcée avec hébergement » ou « assistance éducative en milieu ouvert renforcée avec hébergement ».

Nous avons adapté nos outils de la Loi 2002-2 à ce nouveau contexte juridique afin de présenter notre dossier à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en vue de l'habilitation du service.

En octobre 2025, nous avons commencé à travailler avec les familles sur les impacts juridiques de ce changement de dénomination, avec un impact sur les décisions concernant les droits de visites et d'hébergement, notamment.

La question des replis selon le cadre d'intervention va impacter le mode d'accompagnement, d'autant que nous avançons dans cette évolution juridique, au cas par cas, avec les différents délégués territoriaux.

Enfin, le passage d'un PEAD à une AED RH ou un AEMO RH va nécessiter de prendre un temps d'explication auprès des familles.

Un passage de 38 mesures à 45 à partir de janvier 2026 à coût constant

L'évolution du PEAD vers l'AED et l'AEMO RH a fait l'objet d'une décision d'augmentation du nombre de mesure à coût constant par la direction enfance / famille du département.

D'emblée des questions ont été soulevées :

- Allons-nous réussir à garantir le respect des mêmes exigences du cahier des charges avec plus de mesures (même si on passe de 5 à 6 mesures, ou de 6 à 7 mesures) ?
- Allons-nous pouvoir continuer à mettre en place des actions auprès des enfants et/ ou des parents qui sont autant d'actions de prévention ?
- Quel impact sur les replis ?

Ces questions, nous allons les accompagner, de manière progressive, durant l'année 2026.

Une intervention de la psychologue qui s'intensifie

Si nous comparons les chiffres de 2024 et 2025 quant aux interventions de la psychologue, nous notons, 58 entretiens psycho-éducatifs auprès des parents contre 14 en 2024, et 39 entretiens psycho-éducatifs auprès des mineurs, contre 17 en 2024.

L'augmentation du nombre d'entretiens de la psychologue auprès des mineurs ou des parents mérite d'être étudié en 2026, afin d'affiner les raisons objectives qui l'expliquent.

- Est-ce lié à l'augmentation du nombre de mesures du PEAD depuis début 2025 ?
- Est-ce lié à une observation des professionnels d'une dégradation de la santé mentale des mineurs accompagnés ?

Autant de questions qui animeront nos réflexions pour l'année 2026.
